

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

DEL2022-122	Recensement Population 2023	Approuvée Unanimité
DEL2022-123	Rapport d'activité 2021 d'Angers Loire Métropole	Approuvée Unanimité
DEL2022-124	Décision Modificative n°1 Budget Communal	Approuvée Unanimité
DEL2022-125	Projet au 5 rue de l'Eglise	Approuvée Unanimité
DEL2022-126	Règlement intérieur du conseil municipal	Approuvée 15 voix Pour – 2 voix Contre – 1 abstention

Publié et affiché le 18 Octobre 2022

Corinne GROSSET, Maire



SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Délibération DEL2022/122
4.2 Recensement de la
population 2023

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents : BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CATHALOT Mélanie, CHOLET Shirley, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Absents sans pouvoir : LALONDE Cédric, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent

Secrétaire de séance : BROUARD Vincent

Elus en exercice : 21
Elus présents : 18
Elus votants : 18

Date d'affichage : 18/10/2022

4.2 Recensement de la population 2023

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. Pour Saint Lambert la Potherie, la prochaine enquête supervisée par l'INSEE se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Cette opération nécessite le recrutement, durant cette période, d'un agent coordonnateur et de son suppléant, chargés d'assurer la liaison entre la commune et l'INSEE, ainsi que d'agents recenseurs qui réaliseront les enquêtes de terrain. Selon les recommandations de l'INSEE, pour exécuter dans de bonnes conditions sa mission, un agent recenseur ne peut enquêter plus de 290 logements avec 50% de réponse par internet.

Ainsi pour cette opération de recensement de la population 2023, la commune de Saint Lambert la Potherie fait le choix de désigner, un coordinateur communal et son suppléant parmi les agents communaux et lancera le recrutement de 4 agents recenseurs, chacun sera responsable d'un secteur sur la commune. Pour information, un secteur comprend environ 280 logements représentant environ 730 habitants.

Le coordinateur communal sera l'interlocuteur pendant les opérations de recensement. Ses missions sont : mettre en place l'organisation dans la commune, mettre en place la logistique, organiser le recrutement et la formation des agents recenseurs, communiquer au niveau de la commune, assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, transmettre chaque semaine à l'INSEE les indicateurs d'avancement de la collecte, assurer les opérations de suivi et de fin de collecte.

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs étant précisé qu'une Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) pour l'année 2023 sera fixée ultérieurement par les services de l'Etat.

Afin de garantir l'implication et la motivation des agents recenseurs, la commune propose une rémunération basée sur le nombre de questionnaires collectés.

Les éléments constitutifs de la rémunération de l'agent recenseur se définissent comme suit :

	Tarifs proposés par la Commune de Saint Lambert la Potherie
Bulletin individuel	0.50 €
Feuille de logement	1,00 €
Forfait rémunération brute par secteur	600 €
Forfait frais de déplacement pour 2 secteurs ruraux	100 €

La rémunération de l'agent recenseur sera versée, une fois le service fait, au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectivement réalisé.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des régions, notamment son article 1 ;
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, I, 1° ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V, articles 156 à 158 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 susvisé ;
Vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population ;
Considérant la nécessité de délibérer afin de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la création de quatre emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 ;

Approuve les modalités de désignation et de recrutement des agents concourants à la réalisation du recensement 2023 ;

Approuve les éléments constitutifs de rémunération des agents concourant à la réalisation du recensement 2023 tels que présentés ci-dessus ;

Autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 17 octobre 2022,
Pour copie conforme,
La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, BROUARD Vincent

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Délibération DEL2022/123
5.7 Rapport d'activité d'ALM
2021

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents : BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CATHALOT Mélanie, CHOLET Shirley, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Absents sans pouvoir : LALONDE Cédric, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent

Secrétaire de séance : BROUARD Vincent

Elus en exercice : 21

Elus présents : 18

Elus votants : 18

Date d'affichage : 18/10/2022

5.7 Rapport d'activité d'Angers Loire Métropole 2021

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

C'est ainsi que le Président d'Angers Loire Métropole a adressé aux maires des communes membres le rapport d'activité 2021 de la Communauté urbaine, dont il vous est proposé de prendre acte.

A titre d'illustration, quelques faits marquants de l'année 2021 :

- Cyberattaque de janvier 2021 ;
- Suites de la pandémie de covid-19 ;
- Mise en œuvre des Assises de la transition écologique (p. 58) ;
- Mise en service de la nouvelle ligne A du tramway, avec 3 nouvelles stations (pp. 69-70) ;
- Déploiement du projet Territoire intelligent (p. 43) ;
- Révision générale du PLUi n° 1 et lancement de l'inventaire des zones humides (p. 26) ;
- Adoption du Projet alimentaire territorial (p. 26) ;
- Ouverture du centre de l'Ardoiserie (Saint-Barthélemy-d'Anjou)-Végétaux et gravats pardépôt au sol (p. 63) ;
- Inauguration du bac Pass'Sarthe (p. 32) ;
- Poursuite des projets de renouvellement urbain de Monplaisir et Belle-Beille (p. 30) ;
- Démarrage des travaux des nouveaux groupes scolaires de Beaucouzé et Corné (pp. 40 et 42) ;
- ALM se place en première position, au niveau national, pour la production de logements dits « PSLA » (prêt social location accession) (pp. 46-47) ;
- Préparation du transfert de la compétence Voirie à la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2022 (p. 71).

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité d'Angers Loire Métropole pour l'année 2021.

Le conseil municipal souhaiterait voir un investissement plus important sur les modes doux de déplacement domicile-travail de la part d'ALM.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 17 octobre 2022,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



DEL2022/123

Secrétaire de séance, BROUARD Vincent

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

angers Loire métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20
21

angersloiremetropole.fr


angers Loire
métropole
communauté urbaine

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



07

Institutionnel

- Cartographie 8
- Liste des élus 9



11

Pôle Ressources internes et Dialogue social

- Direction des Assemblées et des Affaires juridiques** 12
- Assemblées 12
- Archives, Courrier et Imprimerie 13
 - Archives
 - Courrier
 - Imprimerie
- Assurances 15
- Affaires juridiques

- Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN)**
- Direction des Ressources humaines**

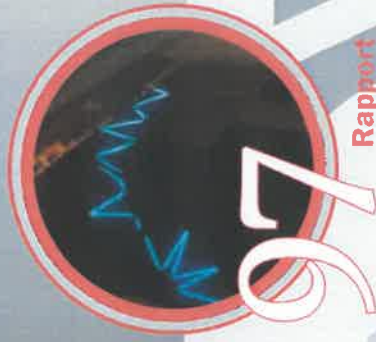


19

Pôle Finances Évaluation et Appel aux Politiques publiques

- Direction de la Commande publique** 20
- Direction des Finances** 21
- Conseil de Gestion mutualisé** 22
- Mission Évaluations et Observations** 23
- Mission Financements publics** 24





Rapport financier
Compte administratif 2021
Rapport de présentation



45 Solidarités

Habitat - Logement 46
Mission Politique de la Ville 48
Mission Tranquillité Prévention 50
Accueil des gens du voyage 51
Santé Publique 52
Direction de projet NPNRU 54



77 Développement économique

Développement et Projets tertiaires 78
Aéroport Angers Loire 84
Enseignement supérieur et Recherche 85
Aménagement et Développement des Entreprises 86
Direction de l'Emploi 90
Aménagement des Zones d'activités économiques (ZAE) principales et de proximité 92
Angers Loire Tourisme Expo Congrès – Destination Angers 94



57 Transition écologique

Direction 58
Service GEMAPI 59
Direction Transition énergétique 61
Parcs automobiles 62
Direction Déchets 64
Direction Transition énergétique Environnement et Prévention des Risques 65
Réseaux de chaleur 66
Eau et Assainissement 67
Direction Transports Déplacements 68
Mission Tramway 70
Direction de l'Espace Public 71
• Service Appui stratégique et opérationnel
• Gérer l'Espace public et Relation à l'Angevin
• MATRA (Mission Accompagnement Tramway et Réseaux associés)
• Ressources Internes
• Gérer les Parcs d'activités communautaires



25 Aménagement et Développement des Territoires

Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires 26

- Étude stratégique et planification urbaine
- Actions foncières
- Droits des sols
- Aménagement opérationnel
- Agriculture et alimentation

Direction des Parcs Jardins et Paysages 32

Direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaires 34

- Service administration finances et Immobilier
- Interventions proximité
- Pérennité du patrimoine
 - Unité bâti communal et communautaire
 - Unité bâti tourisme associatif social et économique

• Unité Accompagnement pour l'accessibilité, et la prévention des bâtiments

- Service conduite de projets
 - Groupe scolaire sur Beaucaouzé
 - Groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou
 - Groupe scolaire à Corné

Territoire intelligent 43

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Institutionnel





angers Loire métropole
communauté urbaine

Président et Vice-Président(e)s

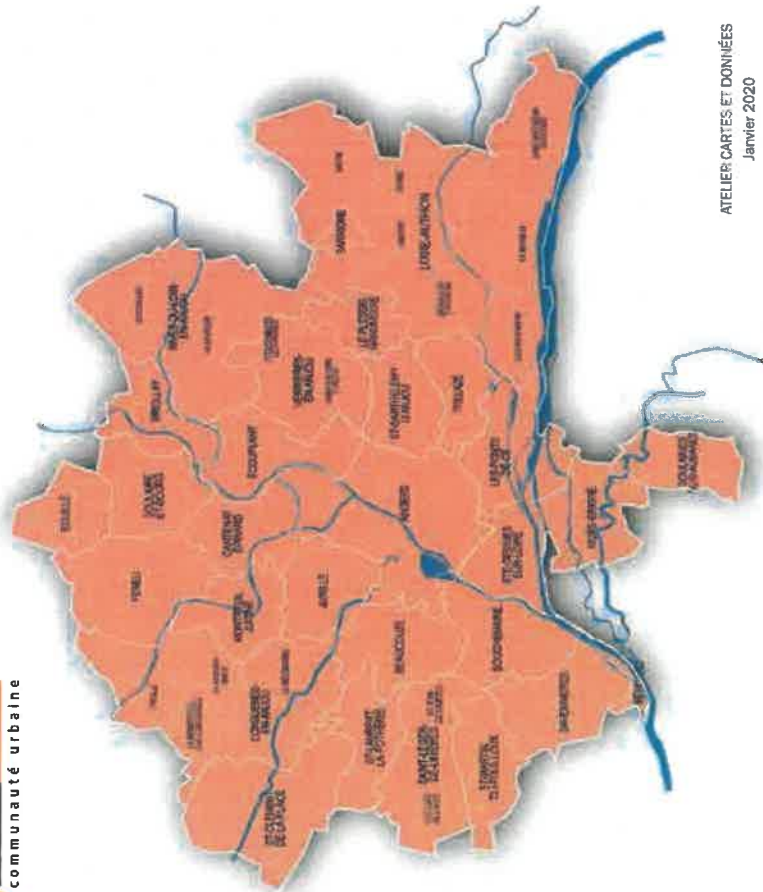
- Christophe Béchu**, président ;
Jean-Marc Verchère, 1^{er} vice-président chargé de la voirie ;
Roselyne Bienvenu, 2^e vice-présidente chargée des Ressources humaines et de la Métropolisation ;
Marc Goua, 3^e vice-président chargé des Solidarités, de la Politique de la Ville et de l'Insertion ;
François Gernigon, 4^e vice-président chargé des finances ;
Corinne Boucheux, 5^e vice-présidente chargée de la Transition écologique et des Déplacements ;
Yves Gidoin, 6^e vice-président chargé de l'Emploi et du Développement économique ;
Véronique Maillet, 7^e vice-présidente chargée du Tourisme et des Constructions sociales ;
Roch Brancour, 8^e vice-président chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement ;
Jean-Louis Demols, 9^e vice-président chargé des déchets ;
Jean-Charles Prono, 10^e vice-président chargé des Gens du voyage ;
Jean-Paul Pavillon, 11^e vice-président chargé du Cycle de l'eau ;
Dominique Bréjeon, 12^e vice-président chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
Caroline Houassin-Salvetat, 13^e vice-présidente chargée des Parcs et Jardins communautaires ;
Franck Poguin, 14^e vice-président chargé des Énergies ;
Benoit Pilet, 15^e vice-président chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Relations internationales.

Élus par communes

Angers
Christophe Béchu (maire)



- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Christelle Lardoux Coiffard | Marina Faillocher |
| Jean-Marc Verchère | Stéphane Pabritz |
| Roselyne Bienvenu | Richard Yvon |
| Roch Brancour | Christine Blin |
| Corinne Boucheux | Florian Rapin |
| Jeanne Behre-Robinson | Marie-Isabella Lemierre |
| Francis Guiteau | Ahmed El Bahri |
| Hélène Cruyppenninck | Maryse Chréten |
| Nicolas Dufétel | Patrick Gannon |
| Alima Tahiri | Anita Dauvillon |
| Yves Gidoin | Vincent Février |
| Sophie Lebeauvin | Nacira Megherbi |
| Benjamin Kirschner | Laurent Vieu |
| Caroline Fel | Claire Schweitzer |
| Charles Diers | Silvia Camara-Tombini |
| Mathilde Favre d'Anne | Stéphane Le Floch |
| Maxence Henry | Céline Véron |
| Karine Engel | Bruno Goua |
| Benoit Pilet | Yves Aurégan |
| Constance Nebbula | Elsa Richard |
| Jacques Olivier-Martin | Arash Saeidi |



ATELIER CARTES ET DONNÉES
Janvier 2020

Pôle Ressources internes et Dialogue social



Avrillé Caroline Houssin-Salvetat (maire) Jean Hailligon Magali Bergue Augustin Vantremereisch	Le Plessis-Grammoire Philippe Abellard (maire)	Saint-Clément-de-la-Place Philippe Veyer (maire)
Beaucouzé Yves Colliot (maire) Hélène Bernugat	Les Ponts-de-Cé Jean-Paul Pavillon (maire) Edith Chouteau Jean-Philippe Vigner	Sainte-Gemmes-sur-Loire Faule Heulin (maire)
Béhuard Bruno Richou (maire)	Loire-Authion Marie-Charles Prono (maire) Marie-France Renou Grégoire Jauneault Patrick Charrier	Saint-Lambert-La-Potherie Corinne Grosset (maire)
Bouchemaine Véronique Maillot (maire) Patrick Nunez	Longuenée-en-Anjou Jean-Pierre Hébé (maire) Sylviane Duarte	Saint-Léger-de-Linières Frank Poquin (maire)
Briollay Arnaud Hie (maire)	Montreuil-Juigné Benoît Cochet (maire) Célia Didier	Saint-Martin-du-Fouilloux Philippe Reverdy (maire)
Cantenay-Épinard Marc Cailleau (maire)	Mûre-Éigné Damien Colffard (maire) Brigitte Favry	Sarrigné Sébastien Bodusseau (maire)
Écouffiant Denis Chimier (maire)	Rives-du-Loir-en-Anjou Éric Godin (maire) Carine Le Bris-Voinot	Savernières Jérémy Girault (maire)
Écuillé Jean-Louis Demois (maire)	Saint-Barthélemy-d'Anjou Dominique Bréjeon (maire) Isabelle Raimbault	Soulaines-sur-Aubence Robert Biegi (maire)
Feneu Mickaël Joussef (maire)		Soulaire-et-Bourg Jean-François Raimbault (maire)
		Trélazé Marc Goua (maire) Lydie Jacquet Sébastien Bousson Jean-François Garcia
		Verrières-en-Anjou François Gernigon (maire) Catherine Aubry

Assemblées

Les activités en 2021

- 13 conseils de communauté, dont un conseil privé ;
- 11 commissions permanentes ;
- 39 commissions thématiques ;
- 896 actes administratifs adoptés, dont :
345 délibérations du conseil de communauté ;
333 décisions de la commission permanente ;
218 arrêtés du président.

Faits marquants de l'année 2021

- À la suite de la cyber attaque intervenue en janvier 2021, le service des Assemblées a été privé de logiciels (Oxyd) pour la gestion des actes administratifs et les envois des convocations, Typo 3 pour la publication des documents sur le site internet) durant une période de 4 mois. Les procédures ont été adaptées en conséquence, à la fois pour l'organisation des instances (instruction des délibérations, envoi des dossiers aux élus, etc.), dont aucune n'a été annulée, et pour la transmission des actes à la préfecture (dépt non-dématérialisé des actes par navette) ;
- Développement de la visio-conférence pour les commissions thématiques.

Objectifs et missions :

- Garantir la régularité de la convocation et de l'envoi des documents aux élus, pour chaque séance des organes délibérants d'Angers Loire Métropole et assurer l'organisation et le déroulement des séances ;
- Réaliser les comptes-rendus de séance ; tenir les registres des délibérations, décisions et arrêtés, et recueils des actes administratifs ;
- Assurer la qualité rédactionnelle des actes administratifs et effectuer un pré-contrôle de légalité ;
- Réaliser, organiser et contrôler l'affichage légal et la publication des actes (être l'interlocuteur de la Cade - Commission d'accès aux documents administratifs) ;
- Réguler et organiser, sous le contrôle de l'autorité territoriale, les délégations et représentations des élus, directeurs et chefs de service.

Archives, Courrier et Imprimerie

Les activités en 2021

- 4 669 mètres linéaires de documents conservés et inventoriés ;
- 228 mètres linéaires collectés et intégrés ;
- 660 documents communiqués ;
- 180 recherches.

Faits marquants de l'année 2021

- Mise en place d'une base de données sur les permis de construire ;
- Reconditionnement des fonds.

À venir pour 2022

- Aménagement de magasins d'archives à l'Hôtel de Ville, niveau -1 ;
- Préparer le transfert des archives du MIN vers les sites centraux ;
- Traiter les archives de la direction des Ressources humaines.

Archives, Courrier et Imprimerie

Les activités en 2021

- 2 476 587 impressions réalisées en numérique ;
- 5 345 480 impressions réalisées en offset ;
- 7 822 047 impressions totales réalisées en 2021 ;
- 21 257 € de dépenses pour les enveloppes Ville, ALM ;
- 189 024 mises sous pli en 2021.

Faits marquants de l'année 2021

- Arrêt de l'imprimerie pendant 2 mois suite à la cyberattaque ;
- Mise en place du nouveau logiciel d'impression « Prinéo ».

À venir pour 2022

- Nouveau marché pour les presses numériques ;
- Benchmark des imprimeurs du Grand Ouest.



- Mise en place de la publication des actes par voie électronique (application de la nouvelle réglementation résultant de l'ordonnance et du décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements).



Objectifs et missions :

- Collecter les documents papier et électroniques produits et reçus par les services ;
- Trier, classer et inventorier les documents pour leur rendre exploitables ;
- Communiquer les documents aux demandeurs internes et externes.

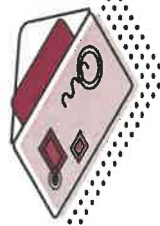
Objectifs et missions :

- Imprimer et façonner les documents produits par les services ;
- Conception et mise en page de documents fournis par les services ;
- Assurer la mise sous pli des envois en nombre ;
- Assurer l'approvisionnement des enveloppes dans les services ;
- Optimiser les moyens d'impression à la disposition des services.

— Archives, Courrier et Imprimerie

Les activités en 2021

- Nombre de plis entrant : environ 750 par jour ;
- Nombre de mails reçus : 35 par jour sur la boîte générique du service bureau du courrier ;
- Nombre de plis affranchis : 3 Prestataires : La poste, Distriblip et Courrier plus.



Pils affranchis

En 2020 : 372 097
En 2021 : 448 211

Faits marquants de l'année 2021

- Le Covid qui a modifié les habitudes de travail, le service a dû s'adapter à la situation (respect des distances, etc.) ;
- Octobre 2021, arrivée du nouveau responsable du bureau du courrier, Denis Candé.

Objectifs et missions :

- Réceptionner, trier, distribuer le courrier, les recommandés, les colis, les mails et les fax sur 80 points de collecte sur la ville d'Angers - ALM (Angers-Loire-Métropole) - CCAS (Centre communal d'action sociale) ;
- Distribuer les parapheurs aux directions ;
- Affranchir le courrier ;
- Adressage sur des enveloppes pour les services et affranchissement ;
- Assurer les navettes internes à l'hôtel de ville et Angers Loire Métropole sur 10 points de collecte.



Services Imprimerie, Courrier et DSI

À venir pour 2022

- Création d'une navette colis en complément des navettes existantes pour réaliser des portages du service Courrier des travaux de l'imprimerie et des documents des Archives vivantes, collecte des documents d'archives conservés dans les différents magasins des Archives Vivantes.

— Assurances

Les activités en 2021

- 109 sinistres en responsabilité civile ;
- 85 sinistres en flotte automobile ;
- 13 sinistres en dommages aux biens.



Objectifs et missions :

- Assurer la défense des intérêts d'Angers Loire Métropole ;
- Gérer et suivre les contrats d'assurance et des sinistres ;
- Répondre aux réclamations des usagers et des administrés.

Faits marquants de l'année 2021

- Instruction du premier sinistre cyberattaque du 16 janvier 2021 ;
- Souscription de contrat dommages-ouvrage dans le cadre de la construction de groupes scolaires.

À venir pour 2022

- Renouvellement du service.

— Affaires juridiques

Les activités en 2021

- 69 nouveaux contentieux en 2021 (dont 40 TEOM) hors outrages, soit 77 en cours ;
- 4 commissions (CCSPL ou CDSP).

Faits marquants de l'année 2021

- Plainte contre la cyberattaque ;
- Mise en œuvre des centres de vaccination ;
- Procédures, négociations et attributions ;
- 3 DSP in house : réseau de chaleur Roseraie et Écouffant et contrat Auto-partage CITIZ ;
- Suivi dossier RH - Accident mortel Eau et Assainissement ;
- Contentieux Thomson ;
- Prévention des conflits d'intérêts et mise en place du collège « référent déontologue ».

À venir pour 2022

- Contrat du Parc de stationnement Académie ;
- Contrat du réseau de chaleur Rive droite et résiliation des 2 contrats précédents ;
- Négociations des contrats liés à la hausse des prix des matières premières ;
- Contentieux Thomson.

Objectifs et missions :

- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, par le conseil sur le choix du mode de gestion des services publics et à l'accompagnement des services, de la direction générale et des élus ;
- Sécuriser les procédures, les actes, les contrats pluriannuels d'objectifs, etc.) ;
- Organiser le déroulement des CCSP (Commission consultative des services publics locaux) et des C (Commissions des délégations de service public) ;
- Assurer la défense de la collectivité par la gestion du précontentieux et du contentieux ;
- Assurer la veille juridique et alerter si nécessaire.

Les activités en 2021

- Une année consacrée à la remédiation et à la reconstruction sécurisée du système d'information suite à la cyberattaque ;
- Poursuite de l'accompagnement des utilisateurs sur les outils collaboratifs Office 365 (ateliers et webinaires avec 680 participants et création de 400 équipes Teams) ;
- Renouvellement du marché d'achat des certificats de signature électronique ;
- Outre l'accompagnement des directions en lien avec la remédiation suite à la cyberattaque, quelques projets ont pu être menés à terme : migration technique de Grand Angle et reprise de l'application de billetterie du Quai pour gérer le Grand Théâtre ;
- Forte activité de déploiement (ordinateurs fixes, portables, smartphones, etc.) dans le cadre de la remédiation en lien avec la cyberattaque et de nombreuses opérations réalisées telles que la fourniture de dispositifs de visio - mobiles » dans les directions pour Teams ; gestion et renouvellement de la flotte complète des smartphones ; renouvellement des moyens d'impression ; installations sur 3 sites du centre de vaccination (hôtel de la Godeline, salle Yamai et Parking d'Honneur) ;
- Structuration de la méthode de gestion de parc et homogénéisation du catalogue de services DSIN ;
- Préparation de la charte numérique responsable ;
- 18 marchés préparés (dont 12 pris en charge en interne), 845 liquidations de dépenses et recettes et 3 dossiers de financement déposés ;
- Déploiement de l'usage de la plateforme de l'information géographique au sein du projet Territoire intelligent et pour le service Territoire intelligent.

Faits marquants de l'année 2021

- Crise majeure : gestion des suites de la cyberattaque et mise en œuvre de la remédiation ;
- Gestion de la pénurie de matériels (smartphones, ordinateurs fixes et portables, écrans, etc.) liée aux crises sanitaires traversées ;
- Renouvellement de l'infrastructure réseau centrale gérant l'ensemble des flux numériques de la collectivité ;
- Amorcage très marqué de résorption de dette sécuritaire numérique dans l'organisation et le Système d'Information d'Angers Loire Métropole (élaboration d'une politique de sécurité du SI).

À venir pour 2022

- Poursuite de la remédiation du SI en particulier sur les portails à destination des usagers, mais aussi quelques projets à mener : suite des projets engagés pour la direction de l'Eau et Assainissement (supervision et GRC), nouvelle solution pour la billetterie du Grand Théâtre, refonte du portail usagers d'Abou, vote électronique pour les élections professionnelles, travail sur la cartographie du SI et d'autres projets à prioriser ;
- Poursuite et développement de l'offre de d'accompagnement et de prestations d'administration sur les fonctionnalités en service d'Office 365 (Teams, OneDrive, développement des sites SharePoint : intranet ou extranet pour les directions métiers) ;
- Préparation de la gestion d'éventuelles crises d'origine cyber (résilience) ;
- Mettre en place l'organisation sécurité définie dans la PSSI, pousser les efforts visant à rehausser significativement le niveau de sécurité de nos Systèmes d'Information, demander la prise en compte des réglementations, apporter la matière utile à la gestion de risque, etc. ;
- Déploiement à grande échelle du portail utilisateurs, publication du catalogue de services et déroulement du Plan d'actions numérique responsable ;
- Ouverture de l'application de consultation du PLUJ auprès des usagers, accès au Jumeau Numérique v.1 de la collectivité via la plateforme de l'Information géographique, proposition et mise en œuvre d'un plan de formation dédié à l'usage de la plateforme de l'Information géographique de la collectivité auprès des utilisateurs.

Objectifs et missions :

- Définir et animer les orientations stratégiques en matière de numérique pour la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le centre communal d'action social d'Angers ;
- Mettre en œuvre ces orientations, dans le cadre de programmes pluriannuels et de projets inscrits au titre de ces programmes, en accompagnant notamment la collectivité et les directions Métiers dans leur transformation numérique ;
- Mettre à disposition des services et des agents les outils numériques, matériels et logiciels nécessaires à leurs missions ;
- Assurer le bon fonctionnement au quotidien de toutes les ressources informatiques et télécoms mises à disposition des services et des agents ;
- Assurer le support aux utilisateurs via son centre d'appels ;
- Assurer une expertise et des prestations relatives aux données liées au Système d'Information, dont les données relevant du Système d'Information géographique.

L'effectif de la direction des Ressources Humaines mutualisée Ville et 8 agents Angers Loire Métropole (dont 97 agents Métropole se décompose comme suit :

- 751 agents sur emploi permanent au 31/12/2021 soit 739,9 ETP étant intervenus dans l'année, et 90 % de ces agents travaillent à temps complet ;
- 75 % relève de la filière technique et travaillent à titre principal au sein des directions Eau et Assainissement (36 %), Environnement Déchets (33 %), DSIN (3 %), Aménagement et Développement des Territoires (5 %) ;
- 71 % des agents sont des hommes ;
- Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés est de 8,12 %, soit un taux supérieur au taux légal de 6 %.

Faits marquants de l'année 2021

- Accompagnement du déploiement du projet « Territoire intelligent » ;
- Dans le cadre de la crise sanitaire, accompagnement de l'ensemble des directions et services communautaires pour maintenir l'activité et mettre en œuvre les nouvelles mesures ;
- Accompagnement de la direction Espace public dans le cadre du projet de mise en place de la Voirie communautaire ;
- Mise en place de la prime de précarité ;
- Révision des modalités de temps de travail pour mise aux normes ;
- Rédaction de la nouvelle charte du télétravail ;
- Élaboration des lignes directrices de gestion : cadre méthodologique relatif à l'élaboration de la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines et règles applicables à la promotion et valorisation des parcours professionnels.

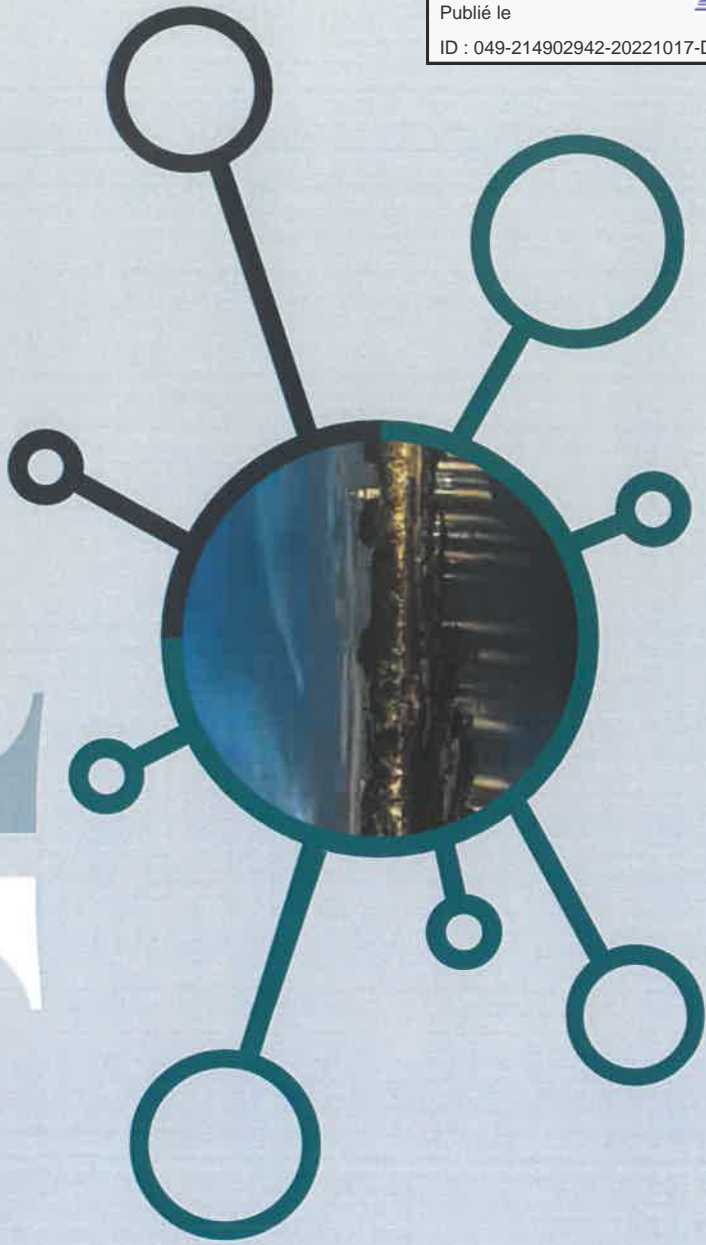
Objectifs et missions :

La direction des Ressources Humaines mutualisée Angers Loire Métropole et Ville d'Angers a en charge l'ensemble des questions relatives à la gestion des agents nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté : définition, conception, gestion des organigrammes, des emplois, des effectifs, des temps de travail, de la formation et du développement des compétences, du recrutement, de la carrière, de la santé et du maintien en emploi. En 2015 le service Conseil Sécurité au Travail a intégré la DRH, qui a donc également pour mission de veiller à la santé et à la sécurité du personnel et de développer une culture sécurité partagée axée sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. L'intégration, en 2017, du conseil en organisation et qualité au sein des Ressources Humaines, permet en particulier de mieux favoriser la cohérence des interventions en soulignant leur dimension humaine.



- Poursuite de l'accompagnement du déploiement du projet « Territoire intelligent » ;
- Mise en place des nouvelles mesures réglementaires : évolution du SMIC et réformes catégorielles ;
- Mise en place de l'Indemnité Inflation ;
- Poursuite de la mise aux normes des modalités de temps de travail ;
- Mise en place de la Voirie Communautaire (organisation, recrutements, mise à jour du tableau des emplois, transfert de personnel, etc.)

Pôle Finances Évaluation et Appui aux Politiques publiques



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Les activités en 2021

- 488 marchés passés par la direction de la commande publique dont 205 marchés passés pour ALM ;
- 150 761 € de recettes liées aux ventes aux enchères de biens d'ALM.



Objectifs et missions :

- Optimiser les achats publics de fournitures et de services courants, pour accroître leur performance globale ;
- Sécuriser la passation des procédures d'achat de fournitures, de services et de travaux ;
- Développer l'achat durable sur les volets environnemental et social.



Faits marquants de l'année 2021

- Prise en compte de la réforme des CCAG (Cahier des clauses administratives générales) et animation d'ateliers d'écriture des modèles de dossier de consultation type ;
- Traitement des premières demandes liées à la crise des matières premières (hausse des prix, rupture produits, etc.) ;
- Lancement d'une série de 4 demi-journées de sensibilisation à l'achat durable.

À venir pour 2022

- Arbitrage des orientations sur l'achat durable au service de la Transition écologique ;
- Participation à l'écriture de la feuille de route sur l'économie circulaire ;
- Participation à la réorganisation de la fonction maîtrise d'ouvrage publique liée à la mise en œuvre des opérations de voirie communautaire transférées au 1^{er} janvier 2022.

Les activités en 2021

- Contrôle des liquidations des services qui aboutit à environ 5 000 refus par an (Ville d'Angers et ALM) et contribue à la qualité des comptes de la collectivité et à la réduction des rejets de la Trésorerie ;
- Campagne exceptionnelle d'emprunts pour le financement des lignes B et C du tramway et les investissements du budget principal ;
- Calcul et révision des attributions de compensation des communes en prévision du transfert de gestion de la voirie à ALM au 1^{er} janvier 2022.



Objectifs et missions :

- Préparer le budget principal et les budgets annexes lors des différentes étapes du cycle budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte administratif) ;
- Contrôler les liquidations des services et émettre les mandats de paiement et titres de recettes (hors Eau et Assainissement), s'assurer de la qualité comptable, gérer l'actif comptable ;
- Gérer la dette et la trésorerie, suivre la fiscalité et les dotations, établir les garanties d'emprunt ;
- Calculer les dotations communales aux communes, suivre la TVA et le FCTVA, encaisser la taxe de séjour ;
- Conseiller les différents services de la collectivité et animer le réseau des comptables.



Faits marquants de l'année 2021

- Opération de janvier 2021 : mobilisation pour mettre en œuvre des solutions de contournement, particulièrement chronophages, afin d'assurer la continuité comptable et budgétaire ;
- Finalisation du projet de direction ;
- Signature de la CSCF (Convention de services comptables et financiers) avec la direction Départementale des Finances publiques et la Trésorerie principale Angers municipale en décembre 2021.

À venir pour 2022

- Projet GdA 360 : nouvelle version du logiciel comptable Grand Angle, formation des 600 utilisateurs ;
- Nouveau site intranet de la direction des Finances.



Les activités en 2021

Dans le cadre des activités et livrables traditionnelles afin « d'aider à la décision » :

- Production de la « charte de fonctionnement du conseil de gestion », permettant de cadrer les modalités d'intervention ;
- Expertise et conseil auprès des services : études formalisées à la demande, plus particulièrement pour ALM sur la mesure des premiers impacts financiers de la démarche Territoire intelligent ;
- Contrôle des partenaires subventionnés ;
- 50 comités de suivi et/ou fiches financières sur nos principaux partenaires financés par les collectivités, en particulier pour ALM : ALTER Services, SOMINVAL, Angers Loire Aéroport, ALTEC dans la perspective du transfert vers ALM, les bailleurs sociaux, etc. ;
- Animation de la commission de contrôle financier, qui a pour objectif d'examiner de manière transversale la solvabilité de nos principaux partenaires ; avec notamment un zoom sur l'impact financier du Covid dans leurs comptes (septembre 2021).

Dans le cadre du management des risques en vue de fournir « une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de nos organisations » :

- **Septembre 2021** : réunions de lancement ;
- **Septembre-octobre 2021** : formation de l'équipe du conseil de gestion à la production de la cartographie des risques ;
- **Septembre 2021** : proposition de démarche sur 5 ans : méthode, calendrier, livrables ;
- **Octobre 2021** : création de la mission ; production de la « charte du management des risques », permettant de préciser la démarche, la méthode et les livrables ;
- **Novembre 2021** : mise en œuvre de l'approche « descendante » pour cartographier les risques avec l'ensemble des directeurs : 38 personnes rencontrées.

Faits marquants de l'année 2021

- **Novembre 2021** : obtention du prix Territoria d'argent, sur la thématique Communication portant sur « les services publics... combien ça coûte ? », délivré par l'Observatoire de l'innovation publique ;
- **Décembre 2021** : création du comité de management des risques chargé de valider la démarche et identifier les processus prioritaires à traiter. Pilotage et animation assurés par le conseil de gestion.

À venir pour 2022

Dans le cadre des activités et livrables traditionnels

- Relance progressive des Réunions de dialogue de gestion et de performance après interruption durant le Covid (2020) et la cybersécurité (2021) ;
- Poursuite du dispositif de formation lancé par le conseil de gestion en 2020 auprès des agents sur la lecture et l'analyse des documents comptables des associations subventionnées ; en particulier pour ALM, sur les organismes d'insertion.

Dans le cadre du management des risques

- Janvier 2022 à mai 2022 : poursuite de la cartographie des risques avec l'ensemble des directeurs ;
- Mars 2022 : élargissement de la démarche et de la méthode à la SOMINVAL et aux sociétés publiques locales : ALTER service, ALTER Cités, ALTER Public, ALTEC, ALIREST ;
- Juin 2022 : présentation devant le comité des risques de la cartographie des risques et arbitrage du comité sur les priorités à traiter ;
- 2022-2025 : approche « ascendante » au plus près des agents concernés : construction et mise en œuvre des plans d'actions.

Objectifs et missions :

Objectif général

- Faire en sorte que « l'Angevin » bénéficie du meilleur service au meilleur coût par le développement de prestations mutualisées de conseil de gestion sur la Ville d'Angers, son centre communal d'action sociale (CCAS) et la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM).

Missions

- Mettre à disposition et animer le système d'information de contrôle de gestion en vue de disposer des données les plus fiables possibles ;
- Aider la prise de décision des différents acteurs dans l'amélioration de leur performance économique tout en veillant avec eux à la qualité des prestations produites ;

- Conseiller et alerter les services, la direction générale et les élus, en vue de prévenir les risques éventuels de gestion ;

- Participer au développement de la culture de gestion au sein de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

Nouvelle mission depuis septembre 2021, le management des risques
La démarche fait notamment suite aux remarques de la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur ALM rendu public en octobre 2020. Elle consiste à :

- Identifier les principaux risques menaçant l'atteinte des objectifs de la collectivité et à les évaluer ; c'est la cartographie des risques ;
- Mettre en place des plans d'actions afin de maintenir les risques à un niveau jugé acceptable par l'organisation ;
- Suivre et piloter le dispositif en place.

Les activités en 2021

- 20 travaux d'évaluation/observation menés avec les directions de la Ville et d'Angers Loire Métropole ;
- 10 enquêtes en ligne accompagnées en 2021, notamment l'analyse du vote Transition écologique.

Faits marquants de l'année 2021

- Études scolaires avec focus sur les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Belle-Belle à Angers ;
- Mise en place de l'évaluation Territoire intelligent.

Objectifs et missions :

- Réaliser et accompagner les démarches d'évaluation et d'observation des politiques publiques portées par Angers Loire Métropole ;
- Contribuer à l'amélioration de l'action publique en analysant, au regard des objectifs de la collectivité, les résultats et impacts des politiques menées ;
- Collecter et organiser le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipation.



© Bertrand boulestreau/Ville d'Angers

À venir pour 2022

- Mise à jour du Projet de territoire ;
- Évaluation du budget participatif ;
- Contribution à l'évaluation de la Transition écologique.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

SLO

23

Les activités en 2021



- Suivi des dossiers inscrits dans le cadre des contractualisations déjà en cours : 9,2 M€ de recettes sollicitées pour la Ville d'Angers, 5,3 M€ pour ALM, 3,1 M€ pour ALTER ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 exceptionnelle : 22 dossiers déposés, pour un montant total de subvention de 2,040 M€ pour la Ville d'Angers et 2,013 M€ pour ALM.

Objectifs et missions :

- Préparer et suivre divers documents contractuels en lien avec l'État, la Région, le Département, etc. ;
- Rechercher et appliquer les différents dispositifs de cofinancement (nationaux, régionaux, européens, etc.) susceptibles de contribuer aux actions d'Angers Loire Métropole ou des communes membres (conseil et assistance aux services et communes) ;
- Piloter et suivre les principaux contrats de financements, ainsi que certains appels à projet et appels à manifestation d'intérêt, du dépôt des dossiers retenus au paiement.

Faits marquants de l'année 2021

- Contribution à la préparation des documents-cadres pour les futurs financements : Contrat de Plan État-Région, Programme opérationnel Feder pour la Région Pays de la Loire, Contrat de Relance et de Transition écologique ;
- 2^e campagne de recensement des projets dans les communes (priorisation des 3 projets les plus importants pour chaque commune) ;
- Audit du dossier de rénovation énergétique du centre de congrès subventionné par le Fond européen de développement régional (FEDER).

À venir pour 2022

- Définition du programme d'actions pour Angers Loire Métropole dans le cadre du FEDER, en lien avec la Région autorité de gestion (signature d'une convention fin 2022) ;
- Discussions à venir avec la Région pour une future contractualisation sur le territoire d'ALM (procédure en cours de définition à la Région) ;
- Suivi du Contrat de Relance et de Transition écologique avec un premier comité de pilotage à l'automne 2022
- Dépôt des dossiers auprès de nos financeurs : Conseil Départemental, État, ANRU, Région, Caisse des dépôts et consignations, etc.



Aménagement et Développement des Territoires

Études stratégiques et planification urbaine

Les activités en 2021

PLUI : approbation de la révision générale n°1 du PLUI qui intègre Loire-Aubion et Pruilhè - Le PLUI intègre les volets habitat et déplacements, il renforce ses règles en faveur de la transition écologique et du bio-climatisme ;

Lancement d'un inventaire des zones humides dans l'espace naturel et agricole sur tout le territoire d'ALM ;

Plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Angers : réalisation de « fiches-immeubles » pour détailler les caractéristiques architecturales des bâtiments et donner des orientations pour encadrer les évolutions à venir ; conduite de réunions publiques et de balades urbaines ;

PAT : Approbation du Projet alimentaire territorial suite aux assises de la Transition écologique.



Objectifs et missions :

- Élaborer des documents d'urbanisme de compétence ALM : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), Plan de sauvegarde et de mise en valeur, Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) ;
- Élaborer la stratégie, la coordination et la déclinaison de la politique agro-environnementale (projet agricole, politique de préservation des Basses vallées Angevines, etc.) et alimentaire (Projet alimentaire territorial, PAT) ;
- Élaborer, contribuer ou suivre certaines études urbaines ;
- Contribuer à la pédagogie en matière d'enjeux urbains et de transition écologique.

Faits marquants de l'année 2021

- Le PLUI, c'est notamment 6 898 pages pour 34 kg de documents mais un seul document d'urbanisme pour 29 communes, couvrant 678 km² constitués à 83 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Le plan de sauvegarde et de mise en valeur :
 - 1 300 immeubles visités à ce jour ;
 - 1 760 fiches réalisées à ce jour, dont 1 050 ont des éléments de descriptions intérieures ;
 - Conduite de 2 réunions publiques (pour les quartiers de la Doutre et Boisnet-Imbach) et d'une conférence thématique : « L'habitat angevin du XVI^e siècle à aujourd'hui » aux Greniers Saint-Jean.

À venir pour 2022

- Mise en œuvre de la première modification du PLUI nouvelle génération ;
- Lancement de l'inventaire départemental des arbres remarquables sur les communes non-Angers ;
- Poursuite de l'inventaire des zones humides ;
- Conduite d'études stratégiques sur certains secteurs en mutation de la communauté urbaine (notamment en renouvellement urbain).

Actions foncières

Les activités en 2021

ALM :

20 acquisitions pour un montant total de 1 536 000 € ;

13 cessions pour un montant total de 3 989 000 € ;

Soit un nombre total de **33 dossiers signés** pour Angers Loire Métropole.

Droits de préemption :

5 304 DIA instruites dont 4 473 au titre du droit de préemption urbain et ZAD, 770 au titre du droit de préemption SAFER, 61 au titre du droit de préemption fonds et baux commerciaux.

Exercice du droit de préemption :

8 préemptions au titre du droit de préemption urbain ; 10 délégations du droit de préemption urbain.

Suivi de contentieux :

3 contentieux judiciaires (2 en expropriation et 1 en préemption) ; 3 contentieux administratifs (1 en expropriation, 1 en préemption et 1 pour une servitude).

Faits marquants de l'année 2021

- La gestion lourde des impacts de la cyberattaque sur les activités du service, notamment sur les DIA dont la dématérialisation était déjà bien engagée ;
- La conclusion des contentieux DUP Polarité Ouest ;
- La poursuite de la vente du patrimoine économique.

Objectifs et missions :

- Acquérir et vendre les biens immobiliers (bâti ou non bâti) pour le compte d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers ;
- Piloter la politique foncière d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers, définir des stratégies foncières adaptées, et conseiller les communes dans leurs démarches foncières propres ;
- Assurer le portage foncier pour les communes membres ;
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre du droit de préemption urbain (DPU), du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux, du droit de priorité et en ZAD (zone d'aménagement différé), et assurer les préemptions ;
- Piloter les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP).

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



— Droits des sols

Les activités en 2021

DEMANDES INSTRUITES PAR LE SERVICE

Urbanisme	
Permis de construire	1 535
Déclaration préalable	1 487
Permis d'aménager	41
Permis de démolir	52
Certificats d'urbanisme (Cub opérationnel)	196
Certificats d'urbanisme d'information (Cui) : Angers	2 261

Enseignes et publicités

Autorisation préalable	268
Déclaration préalable : hors Angers	14

Objectifs et missions :

- Accompagner les communes et les porteurs de projet pour le volet ADS dans le cadre d'avant-projets d'urbanisme ;
- Instruire techniquement les autorisations d'urbanisme et les autorisations et déclarations de publicité et d'enseignes des communes adhérentes ;
- Améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des communes ;
- Mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière d'urbanisme, de publicité et d'enseignes sur le territoire d'Angers.

— Aménagement opérationnel

Angers Loire Métropole est compétente pour la définition, la création et la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire. De ce fait, la communauté urbaine pilote la conception et la mise en œuvre opérationnelle d'un certain nombre de grands projets d'aménagements à vocation d'habitat engagés sur son territoire communautaire.

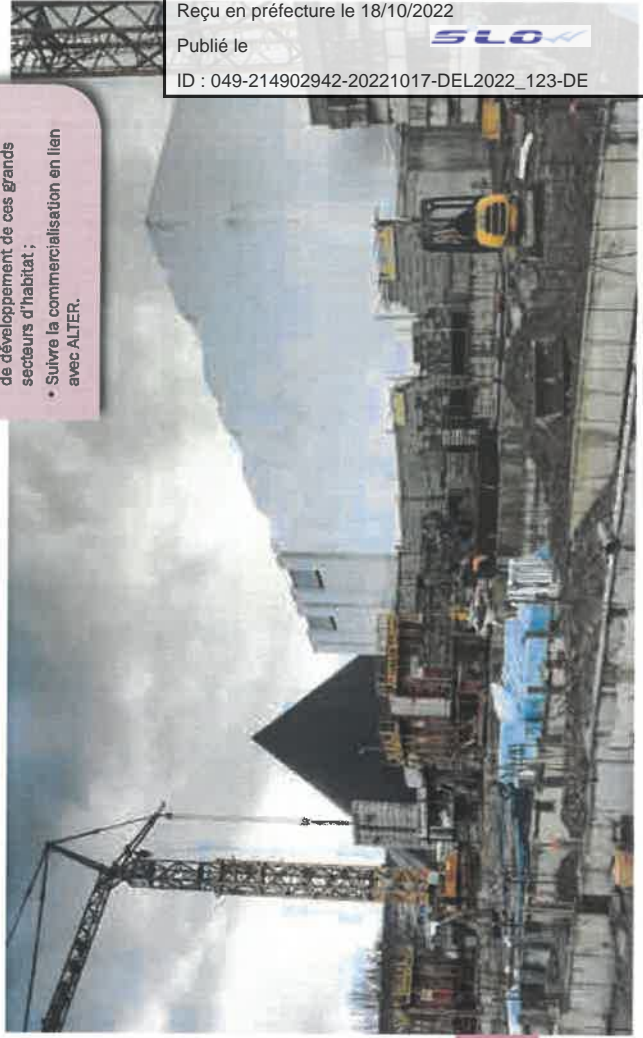
Les activités en 2021

Poursuite du suivi et de la coordination sur un plan technico-financier, en lien étroit avec ALTER, des neuf opérations publiques d'aménagement d'Angers Loire Métropole, qu'elles soient à vocation d'habitat ou en matière de renouvellement urbain :

- Plateau de la Meyenne » à Angers et Avrillé ;
- Plateau des Capucins » à Angers ;
- Les Hauts-de-Loire » aux Ponts-de-Cé ;
- Provins » à Ecoflant ;
- Baronnante » à Verrières-en-Anjou ;
- Vendanges » à Verrières-en-Anjou ;
- L'Opération de renouvellement urbain de Verneau » à Angers ;
- Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de Belle-Beille » à Angers ;
- Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de Monplaisir » à Angers.

Objectifs et missions :

- Piloter/coordonner les opérations d'aménagement communautaires à vocation d'habitat : coordonner la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans leurs dimensions urbaines, programmatiques (logements, services et activités économiques) et financières, en veillant à la prise en compte des différentes politiques publiques concernées (volet déplacements, programmation habitat, respect des modalités de gestion future des espaces publics créés, etc.) ;
- Garantir la qualité globale des projets sur les plans urbains, architecturaux et environnementaux ainsi que la qualité du niveau de service et des conditions de développement de ces grands secteurs d'habitat ;
- Suivre la commercialisation en lien avec ALTER.



Envoyé en préfecture le 18/10/2022
 Reçu en préfecture le 18/10/2022
 Publié le
 ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Faits marquants de l'année 2021

- Préparer la mise en œuvre de l'instruction dématérialisée, dans un contexte très compliqué techniquement depuis la cyberattaque (pas de logiciel) Droit de cité à Angers pendant plusieurs semaines ;
- Assurer la continuité des missions en l'absence de responsable de service depuis août 2021.

À venir pour 2022

- Stabiliser l'organisation et les effectifs du service ;
- Appréhender la dématérialisation de l'instruction (consultations des services, retour de Droit de cité en communes, etc.) ;
- Reconstituer un réseau d'animation urbanisme à l'échelle d'ALM.



Agriculture et alimentation

Les activités en 2021

- Mobilisation des acteurs agricoles autour d'un programme d'accompagnement des agriculteurs (structuration des filières locales, installation, transmission, agroécologie, etc) ;
- Création d'un dispositif de sensibilisation des enfants à l'alimentation durable dans les écoles avec Papillote et Compagnie ;
- Acquisition de foncier agricole, pour favoriser des installations (site d'Algrefoin au Plessis-Grammoire).



Objectifs et missions :

- Préserver et valoriser une agriculture péribournaise de proximité ;
- Favoriser l'équilibre agro-environnemental en particulier sur les Basses vallées angevines ;
- Sensibiliser les Angevins à la richesse du patrimoine agricole et naturel et faciliter la connaissance réciproque entre monde rural et urbain ;
- Piloter, coordonner, animer le Projet alimentaire territorial (PAT).

Faits marquants de l'année 2021

- Programme d'action en faveur du bocage et des mares ;
- Reconnaissance nationale du Projet alimentaire territorial et plus de 170 000 € accordés au titre du plan de relance pour sa mise en œuvre.

Faits marquants de l'année 2021

- **Zones d'aménagement concerté (ZAC) de Mayenne / Verneau / Capucins** : poursuite de la mise en œuvre de ces trois opérations jumelles, à travers par exemple le lancement d'un appel à opérateurs pour concevoir des projets innovants en matière de logements individuels et intermédiaires sur le secteur des Bretonnières, la poursuite des travaux d'aménagement (finalisation du réaménagement de la centralité Fraternité avec la livraison d'une aire de jeux inclusive, création d'un nouveau rond-point d'entrée dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin pour accompagner la livraison de la tour TIP, etc) ; ainsi que l'engagement de nombreux chantiers de construction (équivalent à environ 1 000 logements) ;
- **ZAC de Provins & Vendanges** : poursuite de la mise en œuvre opérationnelle avec la 4^e tranche de l'opération Provins (300 logements en études, travaux ou livraison courant 2021, avec notamment l'attribution de nouveaux lots libres de constructeurs qui s'est engagée sur l'année), et la poursuite de la commercialisation de Vendanges sur la 2^e tranche (environ 100 logements en études et travaux) ;
- **ZAC des Hauts-de-Loire** : finalisation des études sur la tranche n° 1 (équivalente à plus de 700 logements) avec l'engagement d'une étude de marché logement et la phase AVP des espaces publics en fin d'année 2021 ;
- **PRU de Monplaisir & Belle-Belle** : poursuite des travaux autour des centralités de chaque quartier : Beaussier à Belle-Belle (livraison début 2022 du centre commercial, Relais Mairie et pôle associatif) et Europe à Monplaisir (livraison fin 2021 du centre commercial provisoire, et de la tranche 1 du nouveau gymnase), poursuite des démolitions, ainsi que des études sur les espaces publics et les reconstructions ou réhabilitations (secteurs de La Lande, Sauveboeur à Belle-Belle, secteurs Gallieni et place de l'Europe, Baron et Pett Verger à Monplaisir).

À venir pour 2022

- Sur les Hauts-de-Saint-Aubin (sur les 3 ZAC de Capucins, Verneau, Mayenne), la poursuite de la réalisation coordonnée et ordonnée des chantiers d'espaces publics (requalification de l'avenue du général Lixé et des rues voisines), des chantiers d'équipements publics (Le Relais Mairie et la Maison de quartier des Despuins), le Centre de Loisirs Sains (hébergement) et le renforcement des programmes immobiliers (préparation des permis pour les 6 projets lauréats des Bretonnières, livraison de la Tour TIP en septembre 2021, ainsi que près de 300 logements neufs sur l'année 2022) ;
- Provins / Vendanges et Petite Baronneterie : poursuites des études sur Petite Baronneterie et de la mise en œuvre opérationnelle sur Provins (tranche 4 avec environ 110 logements en chantier et l'attribution programmée de 50 lots individuels) et Vendanges (poursuite de la commercialisation des tranches 1 & 2 avec environ 200 logements en travaux, dont une résidence jeunes actifs) ;
- ZAC des Hauts-de-Loire : finalisation des études d'aménagement publiques de la tranche n° 1 (PRU) + lancement d'un diagnostic archéologique / lancement de la commercialisation avec affectation des premiers lots aux promoteurs, fin 2022 / lancement des premiers travaux (démolitions) en cours d'année également ;
- Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Belle-Belle et Monplaisir : achèvement des travaux sur les premières phases des centralités commerciales (Europe et Beaussier) et certains espaces publics (pôle Beaussier, secteur du gymnase à Belle-Belle) / poursuite des opérations sur les équipements publics (livraison du gymnase à phase 2, poursuite des études sur l'école voilaine à Monplaisir, études sur le piscine Tati) / poursuite des études sur les réhabilitations de logements sociaux et les affectations d'édifices de diversification de l'habitat sur Belle-Belle.



À venir pour 2022

- Financement de 180 jours d'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transmission, pour le développement des agricultures durables, et la structuration de filières locales ;
- Installation de deux professionnels agricoles ;
- Structuration d'une offre locale et de qualité à destination des matières de bouche / artisans ;
- Amélioration des connaissances biodiversité avec la cartographie des habitats naturels sur le site des DVA.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
 Reçu en préfecture le 18/10/2022
 Publié le
 ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Politique Tourisme – Boucles Vertes

Les activités en 2021

- **Création d'une continuité douce par une liaison fluviale pour traverser la Sarthe entre Écouffant et Camteray-Épinaud avec le bac Pass/Sarthe – Coût: 174 489,33 € TTC.**
Subvention du Département de Maine-et-Loire, au titre de son schéma départemental d'aménagement touristique et du vélo-tourisme de l'Anjou 2018/2021; soutien de la réalisation de boucles vertes s'appuyant sur des itinéraires principaux d'intérêt départemental, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles; 34 522 € TTC;
- **Mise en œuvre du circuit Grand Tour de l'Île Saint-Aubin** avec réalisation du chemin entre le quai Pass/Sarthe rive droite et le Vieux Camteray, mise en œuvre de mesures compensatoires et jalonnement/signalétique de l'itinéraire; 121 473,24 € TTC;
- **Études et marchés de travaux pour la déviation de l'Antenne Est de la Boucle angevine de la Loire à Vêlo**, rue et parc de la Paperie – Coût: 259 047,80 € TTC – travaux à compter de début 2022.

Faits marquants de l'année 2021

- Inauguration du bac Pass/Sarthe le 5 juin 2021.

Objectifs et missions :

- Accompagner l'essor du cyclotourisme en reliant entre eux et en complétant les itinéraires cyclotouristiques nationaux;
- Développer les mobilités douces en complétant, sécurisant et jalonnant les itinéraires existants;
- Créer des boucles locales.

Parcs communautaires

Les activités en 2021

Entretien annuel des parcs communautaires, des boucles vertes et des sentiers communautaires.

Réalisation des études et travaux spécifiques suivants :

Parc Saint-Nicolas

- Réalisation du bilan du 1^{er} plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Poursuite des actions déjà entreprises avec la réalisation de l'entretien de la queue de l'étang et l'arrachage de plantes invasives (égéria densa, jussie, azola) sur l'étang; 35 000 €. Poursuite des actions d'inventaires complémentaires naturalistes faune et flore;
- Lancement d'une étude hydraulique et de fonctionnement écologique de l'étang.

Parc des Sablières

- Clôture de l'espace dédié à l'appel à projet portant sur une activité de loisirs; 12 000 €.

Parc de Pignerolle

- Travaux de sécurisation du patrimoine (arbres du parc, murs); 24 000 €;
- Accueil de la collection nationale d'hortensias; réalisation de travaux préparatoires à la mise en place des végétaux (station de pompage, acide et réseau d'irrigation); 151 000 €;
- Amélioration de l'accueil des usagers avec pose de signalétique et comptages des usagers par la pose d'éco compteurs; 25 000 €;
- Poursuite de l'événement annuel « Jardins d'expression » au parc de Pignerolle; événement dont l'objectif est de rapprocher le monde de l'entreprise du monde de l'enseignement (des écoles primaires aux écoles du paysage et des arts); 40 000 €.

Parc des Ardouillères

- Mise en œuvre de clôtures pour développer de l'éco pâturage en lien avec l'installation d'une chèvrière; 47 000 €;
- Réalisation du diagnostic du site en vue d'établir un plan de gestion ENS (Espace naturel sensible).

Objectifs et missions :

- Offrir aux usagers des espaces paysagers et naturels, sécurisés et durables avec différentes aménités suivant les parcs (promenade, jeux, balnade, parcours d'orientation; parcours d'interprétation, voies vertes au sein des parcs, etc.);
- Aménager et entretenir les parcs, espaces naturels aménagés, sentiers, voies vertes qui s'inscrivent notamment dans la trame verte et bleue du territoire.



A venir pour 2022

- Livraison de l'Antenne Est de la Boucle Angevine de la Loire à Vêlo - début mai 2022;
- Études et travaux d'aménagement touristique piétons + cycles du chemin des Raffoux; fin 2022;
- Études de faisabilité + concertation + maîtrise d'œuvre d'une liaison touristique piétons + cycles entre la Boucle Angevine de la Loire à vélo et L'Auhion à Vêlo - fin 2022.



A venir pour 2022

- Établissement du second plan de gestion de l'Espace naturel sensible des parcs Saint-Nicolas;
- Plantation des 100 premiers hortensias de la collection nationale;
- Restitution de l'étude hydraulique de l'étang Saint-Nicolas;
- Finalisation du plan de gestion et du plan d'actions de l'Espace naturel sensible du parc des Ardouillères;
- Étude faune flore du parc de Pignerolle;
- Lancement de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du ruisseau du Lapin sur le parc des Ardouillères;
- Lancement de l'étude de fonctionnement des étangs sur le parc des Sablières.

Service Administration Finances et Immobilier

Interventions proximité

Les activités en 2021

- Budget primitif programme AL029 :
- Dépenses**
Investissement : 7 076 200 €
Fonctionnement : 1 089 070 €
- Recettes**
Investissement : 2 240 127 €
Fonctionnement : 974 160 €
- Patrimoine identifié dans la base de données :
- 291 bâtiments représentant 266 194 m² ;
- 120 contrats de location en gestion ;
- 51 contrats rédigés ;
- 4 décisions, 56 arrêtés, 6 délibérations.

Objectifs et missions :

- Gérer le patrimoine d'Angers Loire Métropole (hors patrimoine économique sous contrat d'affermage ALDEV) ;
- Optimiser le patrimoine grâce à la réalisation d'études opérationnelles pour des relogements ;
- Gérer le budget ALM Bâtiments et ceux des directions gestionnaires (constructions scolaires) ;
- Piloter la connaissance du patrimoine grâce à une base de données patrimoniales ;
- Rédiger des contrats de location et des baux.

Les activités en 2021

- 200 dépannages curatifs réalisés, malgré les restrictions sanitaires ;
- Approvisionnement de tous les services en produits sanitaires « Covid » ;
- Divers renouvellements de mobiliers.

Faits marquants de l'année 2021

- Emménagement de l'équipe Territoire Intelligent rue Boreau ;
- 5 000 € d'aménagements divers en régie sur le site du 34, rue des Moyers (création d'un local de restauration, organigramme de clé, WC PMR) ;
- Fin de l'accès aux déchèteries pour évacuer les déchets de chantier et obligation d'utiliser le marché transversal d'élimination des déchets, avec un surcoût de 50 % en fin d'exercice sur ce poste de dépense.

Objectifs et missions :

- Intervenir en urgence pour la maintenance curative et les dépannages à la fois sur les bâtiments administratifs, sur les centres techniques et sur divers locaux rattachés à ALM ;
- Organiser le nettoyage des bâtiments en régie ou avec les entreprises ;
- Assurer les transferts de service et la gestion du patrimoine mobilier.

Faits marquants de l'année 2021

- Finalisation de l'optimisation du site des Moyers (Atout métiers et Abri de la Providence) et mise en œuvre d'un espace de restauration pour les associations résidentes du site ;
- Études pour créations de locaux de services suite au passage de la direction de l'Espace Public à ALM (locaux pour la centralité et les secteurs) ;

À venir pour 2022

- Engager une nouvelle approche de la stratégie immobilière ;
- Contribuer à la résilience et mise en place d'atouts, feuillets de route, des bâtiments pour l'économie circulaire, la gestion des déchets et l'utilisation des matériaux biosourcés.



À venir pour 2022

- Engagement dans la démarche d'économie circulaire pour la gestion du patrimoine mobilier ;
- Renouvellement du marché en groupement de commande pour le nettoyage des sites ALM ;
- Mise en œuvre opérationnelle via Territoire Intelligent du processus de gestion des demandes d'intervention, avec une meilleure caractérisation des sollicitations et un meilleur suivi tout au long de l'intervention.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Pérennité du Patrimoine

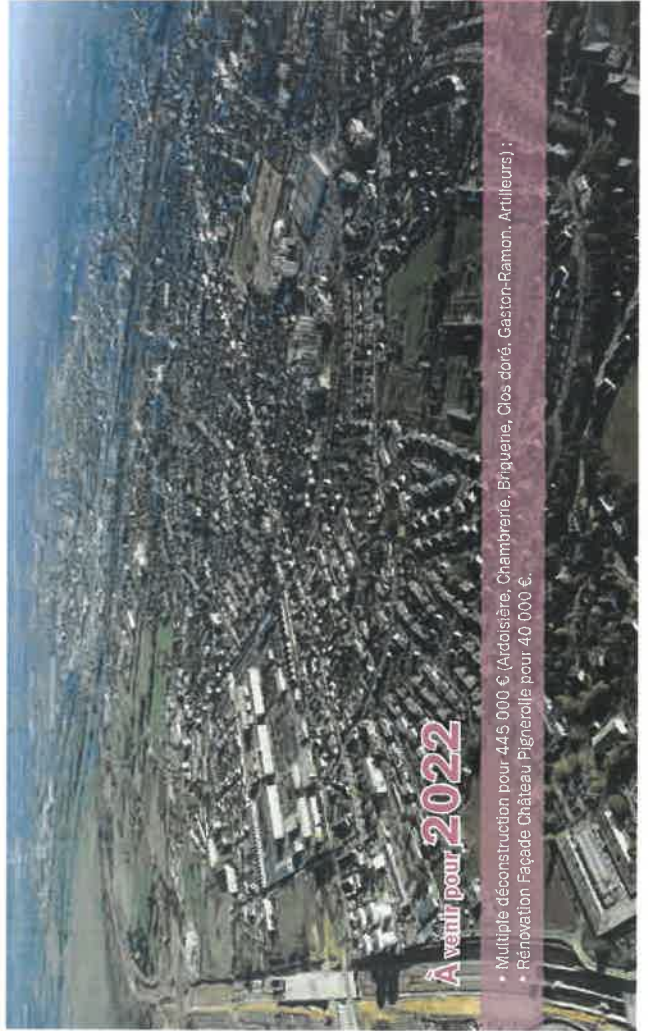
Unité bâti Communal et communautaire

Les activités en 2021

- Environ 180 000 € investis en GEGR ALM ;
- Environ 660 000 € investis en aménagement ALM notamment :
 - 50 000 € en aménagement hors lot CA ;
 - 16 000 € en aménagement lot CA ;
 - 103 000 € en travaux suite mouvement de service ;
 - 14 000 € en travaux ADAP ;
 - 375 000 € en travaux réserves foncière communautaire ;
 - 90 000 € en travaux réserves foncière communale.
- Environ 220 000 € d'investissement suivi par l'unité sans portage budgétaire notamment :
 - 44 000 € pour le service Déchèterie ;
 - 172 000 € pour Eau et Assainissement.

Faits marquants de l'année 2021

- Aménagement locaux TI pour 105 000 € ;
- Déconstruction maison 25, rue Anne-Frank pour 135 000 € ;
- Sinistre maison 22, route d'Angers pour 45 000 €.



À venir pour 2022

- Multiple déconstruction pour 445 000 € (Ardoisière, Chambrenne, Brigueire, Clos doré, Gaston-Ramon, Artilleurs) ;
- Rénovation Façade Château Pignierolle pour 40 000 €.

Unité bâti tourisme associatif social et économique

Les activités en 2021

- Environ 40 000 € investis en GEGR ALM, dont notamment :
 - 30 000 € de mises en conformités et remplacements d'équipements au 34, rue des Noyers ;
 - 8 000 € d'études de conformité électrique et de solidité de charpente au 34, rue des Noyers ;
- Environ 51 000 € investis en aménagements ALM dont notamment :
 - 22 000 € pour aménager un bâtiment modulaire en réfectoire au 34, rue des Noyers ;
 - 5 000 € de mise en accessibilité AD'AP de l'ascenseur à l'Aéroport Angers-Marcé ;
 - 24 000 € de remplacements d'équipements.

Environ 1 260 000 € investis dans le patrimoine ALDEV dont notamment :

- 400 000 € pour aménager des locaux pour le personnel du site D3E Véolia Triade ;
- 480 000 € pour rénover des menuiseries extérieures (Pépinières Fleming, PAC Beaucouzé) ;
- 160 000 € pour rénover des toitures (PAC Beaucouzé, Aéroport Angers-Marcé, Village des entrepreneurs) ;
- 71 000 € pour rénover les chauffages (PAC Beaucouzé, Aéroport Angers-Marcé).

Objectifs et missions :

- Améliorer la maintenance de l'ensemble du patrimoine et organiser une plus grande réactivité ;
- Répondre aux besoins des demandeurs et assurer une meilleure réponse aux demandes d'entretien quotidien ;
- Avoir une plus grande capacité d'écoute et d'expertise (améliorer la conception et la réalisation des projets et maîtriser les coûts) ;
- Diminuer les consommations de fluides et d'énergies.

Faits marquants de l'année 2021

- Report de la création du réseau EP sur le site 34, rue des Noyers de l'été 2021 à l'été 2022 (piloteage DEP) ;
- Induit report du tracé des stationnements et des cheminements piétons ;
- Déplacement du PASS (Point accueil santé solidarité du CCAS) à prévoir pour permettre la création du parking P+R avenue Montaigne.

À venir pour 2022

- Poursuite de la rénovation des menuiseries extérieures sur le site des Pépinières rue Fleming (260 K€) ;
- Mise en conformité des réseaux EU du bâtiment Avobase 3 (100 K€) ;
- Peinture des menuiseries extérieures du Château de Pignierolle (40 K€).

Unité d'accompagnement pour l'accessibilité et la prévention des bâtiments

Les activités en 2021

- Accompagnement de 2 visites sécurité au sein des Bâtiments ALM
- 2 avis favorables ;
- 7 prescriptions.
- Fin de l'Agenda de mise en accessibilité pour les Bâtiments ALM prévue en 2021
- 11 bâtiments inscrits, 7 attestations reçues à date : dont 1 sur 2021.



À venir pour 2022

- Pister et contribuer à la rédaction et mise en place du plan économique circulaire bâtiments ;
- Terminer l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) pour les Bâtiments ALM ;
- Réaliser les visites sécurité prévues - 0 AD.



Objectifs et missions :

- La prévention des risques professionnels : fonction employeur**
 - Suivre et développer la politique de prévention des risques professionnels de la direction afin de développer une culture sécurité à tous les niveaux de l'organisation.
- La prévention des risques professionnels : fonction maître d'ouvrage**
 - Accompagner les équipes Bâtiments et Patrimoine communautaire pour assurer notre rôle de donneur d'ordre /maître d'ouvrage en matière de santé et sécurité au travail.
- Le management du risque Incendie dans les Établissements recevant du public (ERP)**
 - Accompagner et développer la culture de sécurité incendie auprès des différents services pour diminuer le nombre de prescriptions et les avis défavorables ;
 - Apporter une expertise en cas de travaux ou pour la réalisation d'études ; (faisabilité, calculs d'effectifs ; proposition de mesures compensatoires, etc.) ;
 - Assurer un suivi des prescriptions et notamment des prescriptions majeures ;
 - Conseiller les directions gestionnaires en ce qui concerne leur organisation sécurité incendie (consignes, exercices, formations, etc.) ;
 - Organiser la sécurité incendie dans les ERP à l'échelle des 3 collectivités en collaboration avec le service Conseil Sécurité au travail.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap - Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**
 - Suivre les indicateurs de mise en œuvre, réajuster les objectifs du calendrier ADAP ;
 - Faire aboutir les demandes d'arbitrage quand elles sont nécessaires et accompagner les surveillants de patrimoine dans ces choix ;
 - Créer du lien avec le service handicap et avec les associations en présentant en commission communale pour l'accessibilité l'avancement de la démarche.
- Les risques bâtimentaires et sanitaires**
 - Tenir à jour les dossiers technique amiante en fonction des informations qui nous sont fournies ;
 - Conseiller et accompagner en cas de crise ou problème sanitaire.
- Qualité de l'air intérieur (QAI) et risques sanitaires**
 - Assurer une veille réglementaire sur les risques sanitaires et suivi de la qualité de l'air intérieur ;
 - Co-animer le projet et les actions avec la direction Éducation-Enfance.
- Plan communal de sauvegarde**
 - Co-rédiger les procédures avec le service EPR et s'assurer de la bonne connaissance et du maintien opérationnel des équipements et de l'organisation en cas de déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS).
- Astreinte**
 - Animer, conjointement avec la direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaire, l'équipe réalisant les astreintes au travers des formations et de la mise à jour des supports ;
 - Assurer la diffusion des informations nécessaires aux personnes d'astreinte dont le planning et construire le bilan annuel de l'astreinte.

Service Conduite de projets

Groupe scolaire à Beaucouzé

Transition écologique :

- Bâtiments peu consommateurs en énergie
- Bâtiment basse consommation avec protections solaires et absence de climatisation ;
- Isolation thermique extérieure.

Ilots de fraîcheur

- Végétalisation des cours d'école ;
- Entrobés clairs.

Parking vélos abrité (16 places + 9 places)

Projet panneaux photovoltaïques en toiture porté par la commune

Faits marquants de l'année 2021

- Mars 2021 : démarrage des travaux pour 15 mois.

Objectifs et missions :

- Construire un 3^e groupe scolaire sur la commune de Beaucouzé afin de répondre à une évolution constante des effectifs et donc désengorger les deux groupes scolaires existants en garantissant également un meilleur équilibrage de l'accueil sur le territoire communal ;
- Le projet consiste en la construction de 8 classes, dont 2 optionnelles, d'un service de restauration scolaire et de locaux destinés à l'accueil périscolaire. Surface Plancher : 1.996 m².

Groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou

Les activités en 2021

- Appel d'offre travaux 1.621.000 € HT ;
- Financement commune 63 % ALM 37 % ;
- Subvention État 645 000 € commune / 396 000 € ALM.



Objectifs et missions :

- Étendre et restructurer le groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à Verrières-en-Anjou ;
- École maternelle : 2 classes supplémentaires soit un total de 5 classes ;
- École élémentaire : 1 classe supplémentaire soit un total de 9 classes ;
- Restauration : Office de réchauffage des repas en liaison froide pour une capacité de 550 repas/jours (y compris rations maternelles et élémentaires du groupe scolaire Jeanne-d'Arc).

Faits marquants de l'année 2021

- Démarrage travaux phase 1 extension/restauration mai 2021 ;
- Chantier en site occupé.

Transition écologique :

- Extension : murs en élévation à 90 % en murs à ossature bois ;
- Traitement confort d'été par stores solaires extérieurs et cheminement couvert en périphérie de l'extension.



À venir pour 2022

- Juin 2022 : réception des travaux ;
- Septembre 2022 : mise en service

À venir pour 2022

- Livraison de la phase 1 : extension restauration pour la rentrée congés Pâques 2022 ;
- Livraison de la phase 2 : restructuration maternelle pour la rentrée scolaire 2022.

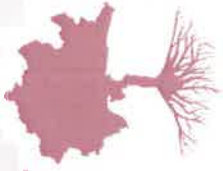


Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Le projet Territoire Intelligent a pour vocation d'accélérer la transition écologique, de préserver les ressources et d'optimiser la gestion de l'espace public. Un marché global de performance a été concédé pour un montant global de 178 millions d'euros.

Ce marché va permettre d'optimiser la gestion de l'ensemble des segments de l'espace public tels les espaces verts, l'éclairage public intelligent, la télégestion des bâtiments, la collecte des déchets, etc.

Groupe scolaire à Corné

Les activités en 2021

- Démarrage travaux en janvier 2021 ;
- Montant travaux appels d'offres : 5 660 000 € HT ;
- Financement : ALM 79 % / Commune 21 % ;
- Subventions : 611 704 € État / 100 000 € Région / 50 000 € CAF.



Objectifs et missions :

- Construire un groupe scolaire de 14 classes, 6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, des locaux périscolaire ALSH et APS pour 70 enfants, restaurant scolaire pour 360 enfants à Corné.

Transition écologique :

- Chauffage par pompe à chaleur absorption au gaz naturel (solution ENR, première installation sur un bâtiment tertiaire dans le département) ;
- Installation de panneaux photovoltaïques par la commune sur la terrasse du bâtiment maternel ;
- Murs en élévation en partie en murs à ossatures bois y compris bardages bois.

Faits marquants de l'année 2021

- Arrêt de chantier de 4 semaines lié à un accident d'un ouvrier.



- Achèvement des travaux fin août ;
- Mise à disposition de la commune courant septembre ;
- 1^{er} mise en service avec l'accueil de loisirs maternelle durant congés de Toussaint, puis rentrée scolaire à suivre.

Les activités en 2021



- Déploiement des chantiers de renouvellement de l'éclairage public et passage en technologie Led ;
- Déploiement de l'arrosage intelligent et pose de sondes hydriques ;
- Déploiement des capteurs de maîtrise d'énergie.

Faits marquants de l'année 2021

- Début du déploiement du plan d'accompagnement auprès des agents à la transformation numérique des métiers ;
- Présentation à l'ensemble des élus municipaux de l'avancement du projet.



À venir pour 2022

- Déploiement d'élus référents TI dans les communes et mise en perspective des déploiements.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Les activités en 2021

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Financement de l'offre neuve :

- 511 logements financés (HLM) dont 469 PLUS/PLAI (Prêt locatif à usage social/Prêt locatif d'intégration) ;
- 42 PLS (Prêt locatif social) ;
- 329 PSLA (Prêt social location accession) premier producteur national.

Financement de la réhabilitation :

- Dans le cadre de l'ANRU, réhabilitation de 123 logements et reconstruction de 70 logements ;
- Réhabilitation de 201 logements dans le cadre de la mise en œuvre de la convention partenariale avec les bailleurs sociaux locaux ;
- Programme national de plan de relance (Palulos Relance et Massi-Réno), correspondant à la réhabilitation lourde ou à la restructuration lourde de 50 logements.

Aide à l'amélioration de l'habitat privé

- 416 logements anciens privés ont bénéficié de 4 735 516 € de subventions de l'ANAH octroyés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Parmi ceux-ci, 354 logements ont été accompagnés financièrement sur fonds propres par la Communauté urbaine pour un montant de 863 143 € générant plus de 10 millions d'euros de travaux sur le parc ancien privé ;
- 1 copropriété dégradée subventionnée ;
- 1 copropriété énergivore subventionnée (1^{er} dossier national de subvention travaux « MaPrimeRénov' Copropriété ») ;
- 8 audits globaux partagés validés pour un montant d'aide d'ALM de 23 795 € ;
- 1 166 personnes renseignées par l'opérateur de l'OPAH (Opération programme d'amélioration de l'habitat) ;
- 525 000 € dépensés pour l'ingénierie de l'opération (dont 55 % pris en charge par l'Anah).

Accueil logement et accession sociale à la propriété :

- La fréquentation (12 004 contacts) a été impactée par la cyberattaque et la crise sanitaire ;
- 126 logements ont été réservés (84 logements neufs et 42 réhabilités) dans le patrimoine des bailleurs ;
- 172 candidats ont été proposés aux Commissions d'attribution dans le cadre de l'exercice du droit de réservation, soit deux fois plus qu'en 2020. Elles ont concerné 57 logements ;
- 120 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession à la propriété, 221 000 € de subventions ont été attribuées aux accédants par Angers Loire Métropole (logements neufs et logements anciens vendus par les bailleurs sociaux).

À venir pour 2022

- Signature de la 4^e convention de délégation complète des aides à la pierre de l'État avec programmation, instruction, octroi des aides et paiements assurés par ALM pour les parcs public et privé (nouveau), couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;
- Étude d'opportunité sur la faisabilité d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) à l'échelle d'Angers Loire Métropole ;
- Étude concernant les modalités et les conditions de mise en vente des logements HLM sur Angers Loire Métropole ;
- Maintien d'une activité de réhabilitation du parc privé soutenue et de déclenchement de projets en copropriété ;
- Confortation du fonctionnement de la Plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi » et développement de ses actions ;
- Activation des travaux partenariaux relatifs la Charte intercommunale d'équilibre territorial (évaluation/élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs HLM, élaboration du barème de cotation de la demande, définition des résidences fragiles, élaboration du barème de cotation de la demande, contribution aux ateliers sur le logement des ménages).

Objectifs et missions :

- Assurer une offre de logements répondant aux besoins de la population en garantissant la production de logements neufs et réhabilités compatibles avec les revenus et les aspirations des ménages, ainsi qu'une occupation optimale des parcs de logements ;
- Élaborer, gérer et suivre le dispositif intercommunal d'aide à l'accession sociale à la propriété (guichet unique) proposé aux communes ;
- Financer et gérer les aides à la pierre de l'état (parc public et privé) et des aides propres aux logements HLM neuf et réhabilité ;
- Garantir des emprunts de l'activité des bailleurs sociaux hors ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et mettre en œuvre les contreparties (réservation de logements) ;
- Piloter et suivre les dispositifs d'amélioration des logements anciens privés/gestion des aides aux particuliers pour leurs travaux ;
- Mettre en œuvre la stratégie intercommunale d'équilibre territorial d'Angers Loire Métropole en agissant notamment sur les attributions de logements sociaux ;
- Accueillir et informer tout public en recherche de logement ;
- Être le lieu de référence à l'échelle intercommunale pour l'accueil et l'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
- Contribuer à la mise en œuvre des logements réservés par ALM ;
- Élaborer, gérer et suivre le dispositif intercommunal d'aide à l'accession sociale à la propriété (guichet unique) proposé aux communes ;
- Mettre en œuvre de façon partenariale les actions de la charte intercommunale d'équilibre territorial et de relogements des ménages insus des démolitions.

Faits marquants de l'année 2021

- Au niveau national, ALM se place en 1^{er} position dans la production de logements PSLA, et en réalisation 50 % de la production des Pays de la Loire ;
- Une production de logements locatifs sociaux fragilisée par la montée des prix du foncier et la concurrence de la production de l'offre privée dopée par la tension générale sur le marché immobilier ;
- Des objectifs d'amélioration de l'habitat largement dépassés (seul ceux liés aux projets en copropriété en conséquence des reports des assemblées générales dus au contexte de crise sanitaire). Donc une activité de réhabilitation très soutenue ;
- En juin 2021, ALM a contractualisé avec la Région Pays de la Loire et l'ADEME pour la mise en place du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) adaptant ainsi le financement et le contenu de la plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi » ;
- Approbation par la Conférence intercommunale du logement de la Charte intercommunale d'attributions (CIA) avenantée.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Les activités en 2021

- Sur les 153 actions financées, 10 actions dont 8 « emplois » ont été soutenues dans le cadre de la politique de la ville au titre d'ALM (49 700 €). Elles sont directement en lien avec les compétences déléguées à la communauté urbaine. 9 actions ont été soutenues par ALDEV pour un montant total de 70 000 €;
- D'une manière globale, le Contrat de ville unique d'ALM disposait de 1 932 032 euros de crédits spécifiques disponibles en plus de la mobilisation du droit commun ;
- Une gestion urbaine de proximité renforcée au sein des directions municipales, propriétés urbaines, plans villes, aménagements divers, etc.



Objectifs et missions :

La politique de la Ville vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, en développant une intervention publique renforcée dans les quartiers qui concentrent les ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Dans le cadre de la mutualisation entre Angers et ALM, la mission politique de la ville a pour mission d' :

- Assurer la coordination administrative et financière du contrat de ville pour les deux collectivités ;
- Animer le dispositif contractuel et le lien aux partenaires,
- Assurer le suivi de l'observation et de l'évaluation du Contrat de ville en lien avec la mission évaluation ;
- Initier et soutenir financièrement des projets innovants au sein des quartiers prioritaires, lesquels si l'expérimentation s'avère concluante, pourront être, à terme, soutenus par les politiques publiques de droit commun ;
- Amplifier financièrement des actions menées par les services de l'agglomération au sein des quartiers prioritaires.

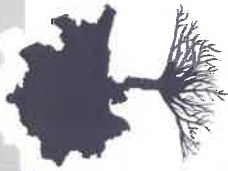
Faits marquants de l'année 2021

- La fin du contrat de ville est reportée à 2023 ;
- Le quartier Grand-Belleuve de Trélazé a obtenu la labellisation Cité éducative. Celle de la cité éducative de Monplaisir est prolongée d'un an ;
- En période Covid, l'État a maintenu les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires » afin de revitaliser la proximité, la cohésion sociale en période de crise sanitaire ;
- Poursuite de l'accompagnement de la mise en place de la cité de l'emploi.

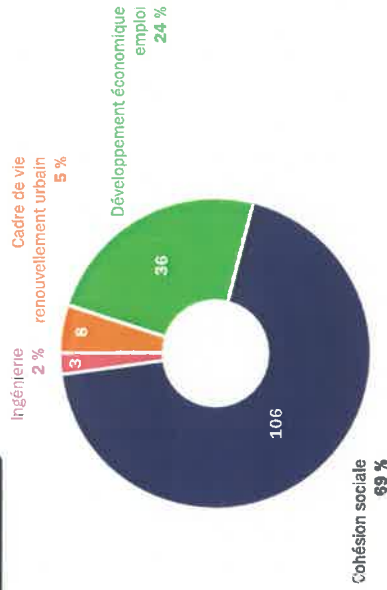
Dispositifs	Subventions versées
Quartiers d'été	27 400 €
Quartiers solidaires	34 190 €

À venir pour 2022

- Sur la base de la liste arrêtée, impliquer les conseils citoyens dans la politique de la ville en les formant et les accompagnant par étapes pour donner un avis sur les appels à projets, contribuer à l'évaluation, définir ensemble les besoins des quartiers sur la base d'indicateurs ;
- Finir l'évaluation de la Gestion urbaine de proximité (GUP) afin de revoir son organisation, son pilotage et la charte de fonctionnement (2^e trimestre 2022) ;
- Conduire l'évaluation du Contrat de ville unique.



Projets soutenus par pilier (153)



Chiffres et éléments clés

Nombre de projets soutenus par quartier en 2021	Cohésion sociale	Emploi Développement économique	Cadre de vie et PRU	Ingénierie	Total
Bérier-Beauval-Moreillerie	3				3
Belle-Belle	8	1	4		13
Grand-Pigeon	9				9
Grand-Belleuve	19	6	1	1	27
Hauts-de-Saint-Aubin	9				9
Monplaisir	11	3			14
La Roseraie	14				14
Savary	7	1			8
Inter-quartiers	19	25	3	2	49
Territoire de veille	7				7
Total	106	36	8	3	153

Les territoires de veille sont les quartiers qui relèvent d'un « zonage politique de la ville », mais qui ne correspondent pas aux caractéristiques d'un quartier prioritaire dans la nouvelle génération de la politique de la ville, au 1^{er} janvier 2015. Ils peuvent faire l'objet de projets dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, mais ne peuvent plus mobiliser des crédits spécifiques de l'État depuis 2017.

Les activités en 2021

- Temps d'échanges et d'informations aux membres du CISPDP : Groupe de travail • Police municipale et vidéo protection • : retour et échanges sur le diagnostic, identification des besoins d'accompagnement des collectivités, présentation de la loi relative à la sécurité globale préservant les libertés • (avril 2021); CISPDP restreint : rencontre entre élus et le procureur de la République, pour aborder les pouvoirs de police du maire (juin 2021);
- **Création d'un petit déjeuné thématique :** Résultats de l'étude pilote menée en 2021 par Addictions France (novembre 2021).
- **Maison de la Justice et du Droit :** 10 424 personnes accueillies (dont 4 933 pour l'accès aux droits), 9 411 accueils téléphoniques, soit 19 835 accueils en 2021, mise à disposition d'un agent administratif, prise en charge financière de 161 912 € ;
- **Accompagnement et soutien aux acteurs associatifs** pour la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance, et notamment sur les violences faites aux femmes. Ce soutien se traduit aussi par le versement de subventions à hauteur de 31 700 € (dont 12 500 € sur projet et 19 200 € subvention de fonctionnement), ainsi que 10 000 € au Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) ;
- **Co-pilotage du contrat de mobilisation et de coordination locale sur les Violences sexistes et sexuelles (CLVSS)** avec la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité : création d'une formation labélisée • Violences sexistes et sexuelles : repérer, accueillir et orienter • pour les acteurs d'ALM en contact du public, première session en novembre 2021, travail partenarial sur la création d'un livret d'information sur les fondamentaux (priorité 1. CLVSS), les partenaires et les formations sur le territoire ;
- **Implication dans les réseaux nationaux relatifs (coordonnateurs CISPDP, Forum Français sécurité urbaine (FFUS), Réseau France urbaine) ;**
- **Participation à la Conférence internationale sécurité, démocratie et villes organisées** par le Forum européen pour la sécurité urbaine (FFSU à Nice octobre 2020) intervention au Conseil interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation à Paris, formation nationale prévention de la délinquance (décembre 2021).

Faits marquants de l'année 2021

- Les activités du CISPDP ont encore été fortement impactées et altérées par le contexte sanitaire en 2021, de nombreuses réunions n'ont pu être maintenues ou développées compte tenu des restrictions sanitaires.



Projet classes Justice

À venir pour 2022

- Déploiement de la formation labélisée du CLVSS et diffusion du livret • Agir contre les violences sexistes et sexuelles •, guidé à l'usage des professionnels et des bénévoles au contact public ;
- Accompagnement des collectivités au déploiement de conventions avec le parquet pour le rappel à l'ordre, transaction et réflexion sur l'élaboration d'une Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

Les activités en 2021

- 18 sites d'accueils en gestion différenciée (7 terrains d'accueil, 1 aire de grand passage, 5 aires de petits passages, 3 terrains familiaux, 2 projets d'habitat adapté).
- **Fréquentation sur les terrains d'accueil :** 278 personnes accueillies sur l'aire d'accueil des Chaleats ; 196 personnes accueillies sur l'aire d'accueil de la Grande Fléchérie ; 170 personnes accueillies sur les aires d'accueil de Eouchemaine/Montreuil-Juigné/Saint-Barthélemy-d'Anjou/Les Ponts-de-Cé/Mors-Érigné).
- **Stationnement diffus (hors aires d'accueil) :** 166 caravanes en moyenne par semaine.
- **Grands passages :** 3 groupes différents accueillis sur l'aire de la Baumette pour 4 semaines d'occupation, un groupe ne pouvant être accueilli a été transféré vers l'aire de Cholet.
- **Interventions :** 171 interventions d'astreintes de l'équipe technique et gestion ; 1 194 interventions de travaux (hors astreinte et entretien).

Accompagnement socio-éducatif

- **Accueil & Courrier :** 518 familles bénéficiant d'une adresse postale (1 650 personnes) 38 000 courriers distribués.
- **Accompagnement socio-éducatif :** 203 demandes d'affectations traitées (inscription à l'école) ; 240 inscriptions aux cours par correspondance réalisées ; 168 demandes de bourses effectuées ; 18 enfants accompagnés dans le cadre du Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) ; 83 enfants accompagnés dans le cadre du soutien scolaire CNED ; 104 enfants différents ont participé aux diverses activités en lien avec la scolarité ou activités extra-scolaires.

Faits marquants de l'année 2021

- Amélioration de la capacité et des conditions d'accueil sur deux aires de petits passages (électrification sur l'aire d'Andard et création d'une aire à Saint-Lambert-la-Potherie) avec l'établissement de règlements intérieurs spécifiques en concertation avec les deux communes ;
- Mise en œuvre d'un fonctionnement plus satisfaisant de l'aire de grand passage de la Baumette avec la suppression de l'aire permanente dite de délestage ;
- Finalisation du diagnostic social de Montreuil-Juigné qui devrait se traduire par une mutualisation des obligations à la Ville d'Avrillé. La Ville de Montreuil-Juigné s'est portée volontaire pour une extension de son aire actuelle en doublant sa capacité d'accueil et la commune d'Avrillé réaliserait sur son territoire le projet d'ancrage destiné prioritairement familles de Montreuil-Juigné.

À venir pour 2022

- Réalisation d'un diagnostic de territoire sur la commune de Loire Authion et mise en œuvre de travaux de réhabilitation sur deux aires du territoire ;
- Lancement d'un groupe d'élus pour construire un projet de territoire sur l'accueil des gens du voyage ;
- Lancement d'une démarche visant à construire un projet social relatif à chaque aire d'accueil.

Objectifs et missions :

- Accueillir les gens du voyage sur les différentes aires d'accueil ;
- Gérer, entretenir les différentes aires d'accueil ;
- Assurer un accompagnement socio-éducatif à destination des usagers pour faciliter leur inclusion sociale ;
- Assurer une mission d'observation, participer au développement et à la réalisation de projets permettant d'accueillir ce public dans des conditions dignes.



Handicap accessibilité

Les activités en 2021

- Pour la CCAU : pas de réunion plénière en 2021 compte tenu du contexte sanitaire, animation de groupes de travail sur l'accessibilité du tramway et sur le maintien de l'accessibilité de l'espace public en phase chantier ;
- Au 31 décembre 2021, 143 habitants d'ALM disposent d'une télécommande ; 9 ont été distribuées en 2021 ;
- Pilotage d'un marché pour permettre un accueil physique et téléphonique des personnes malentendantes ou sourdes.

Faits marquants de l'année 2021

- Portage du marché de mise en accessibilité des accueils de la Ville d'Angers et des services d'Angers Loire Métropole.

Les services téléphoniques et les accueils des deux collectivités sont équipés de la solution Accéo, permettant de recevoir des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques par un système d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée des propos. En 2020/2021 on relève 2 appels téléphoniques en moyenne par semaine.

Fin 2021 et début 2022, ce sont près de 4 appels par semaine en moyenne, ce qui témoigne que la solution proposée est adaptée aux besoins.

À venir pour 2022

- Renouvellement du marché de mise en accessibilité des accueils de la Ville d'Angers et des services d'Angers Loire Métropole. Les services téléphoniques et les accueils des deux collectivités sont équipés de la solution Accéo, permettant de recevoir des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques par un système d'interprétation en langue des signes et de transcription simultanée des propos. Les chiffres montrent que c'est essentiellement le service téléphonique qui est utilisé. Le renouvellement du marché en octobre 2022 devra s'accompagner d'une communication sur l'équipement des accueils ;
- Réunion de la CCAU.

Actions en faveur de la Santé

Les activités en 2021

- Poursuite du déploiement de **définisseurs automatisés externes**.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire précisée par le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 et à l'arrêté du 29 octobre 2019, la direction Santé publique et la direction de la Commande publique ont élaboré un marché commun à l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole.

La direction Santé publique coordonne le déploiement et le suivi dans les établissements recevant du public dont ALM est le gestionnaire.

Contrat local de santé

Les activités en 2021

- Évaluation de l'appel à projets 2020-21 et lancement d'une 2^e édition de l'appel à projets du Contrat local de santé (CLS) ;
- 1 réunion du comité de pilotage CLS (la deuxième annulée et décalée à 2022 suite à la démission du président) ;
- 4 lettres d'information du CLS à destination de 380 partenaires sur le territoire ;
- Une édition de la lettre « spéciale Santé mentale » dans le cadre de la participation aux semaines d'informations en santé mentale ;
- Pilotage du Conseil local de santé mentale porté par l'UNAFAM, le CESAME et la collectivité.

Présentation en commissions d'Angers Loire Métropole et première rencontre avec des élus de la collectivité ;

- Pilotage du groupe de travail « parcours de santé » pour la construction d'un outil d'information à destination des habitants sur le parcours de santé (prévention, dépistage, offre de santé, information personnalisée) ; réunions avec YVY pour l'étude de la faisabilité du projet ;
- Activités auprès et avec des partenaires du territoire : CAAD49 sur les addictions, ARS et CPAM sur l'offre de santé, MAIA ALM sur la prévention et les outils Covid, etc.

Objectifs et missions :

- Coordonner le contrat local de santé.

Faits marquants de l'année 2021

- 40 rencontres en lien avec le Territoire intelligent pour construire l'outil d'information sur le parcours de santé à destination des habitants. Création d'une équipe projet CLS/TLI pour suivre ce projet. Aboutissement d'une étude préalable des besoins et usages sur l'information en santé accompagnée par One Point dans le cadre du Territoire intelligent ;
- Lettre ressources territoriale sur la santé mentale dans le cadre des Semaines d'informations en santé mentale portée par le CLS ;
- La présentation puis la validation en 2021 du lancement d'un Conseil local de santé mentale pour la fin d'année 2022.

À venir pour 2022

- Poursuite des activités du contrat local de santé et notamment le pilotage de la nouvelle édition 2022 de l'appel à projets
- Poursuite du partenariat avec le projet du Territoire intelligent sur la thématique portée par un groupe de travail du CLS « les parcours de santé » ;
- Une journée d'échanges sur la santé pour les élus et techniciens d'ALM ;
- Lancement officiel et installation du CLSM ;
- Création, consolidation des partenariats et des outils pour parler des déterminants de la santé ;
- Rédaction d'un avenant au CLS pour la poursuite des activités au-delà de juillet 2022. Le CLS actuel a été signé en juillet pour 3 ans.

Les activités en 2021

Coordination externe

- 8 Comités techniques partenariaux du renouvellement urbain (CTPRU) regroupant 14 partenaires et une trentaine de membres permanents ;
- 12 comités interbailleurs au logement regroupant 9 partenaires et 20 membres permanents ;
- 2 réunions OPCU (Ordonnancement pilotage coordination urbain) regroupant les maîtres d'ouvrages du projet ;
- Plus de 20 réunions OPC-IC (Ordonnancement pilotage coordination - Inter-chantiers) dans les quartiers de Monplaisir et Belle-Beille avec les acteurs opérationnels/travaux des projets ;
- Une revue de projet autour d'une vingtaine de partenaires pour plus de 70 participants.

Coordination interne

- 10 comités de direction NPNRU ;
- 10 temps de préparation aux comités de pilotage maire-président (élus thématiques et techniciens) ;
- 11 comités de pilotage avec Monsieur le maire-président.

Suivi budgétaire du programme : préparation et consolidation des DM (décisions modificatives) et budget NPNRU

Objectifs et missions :

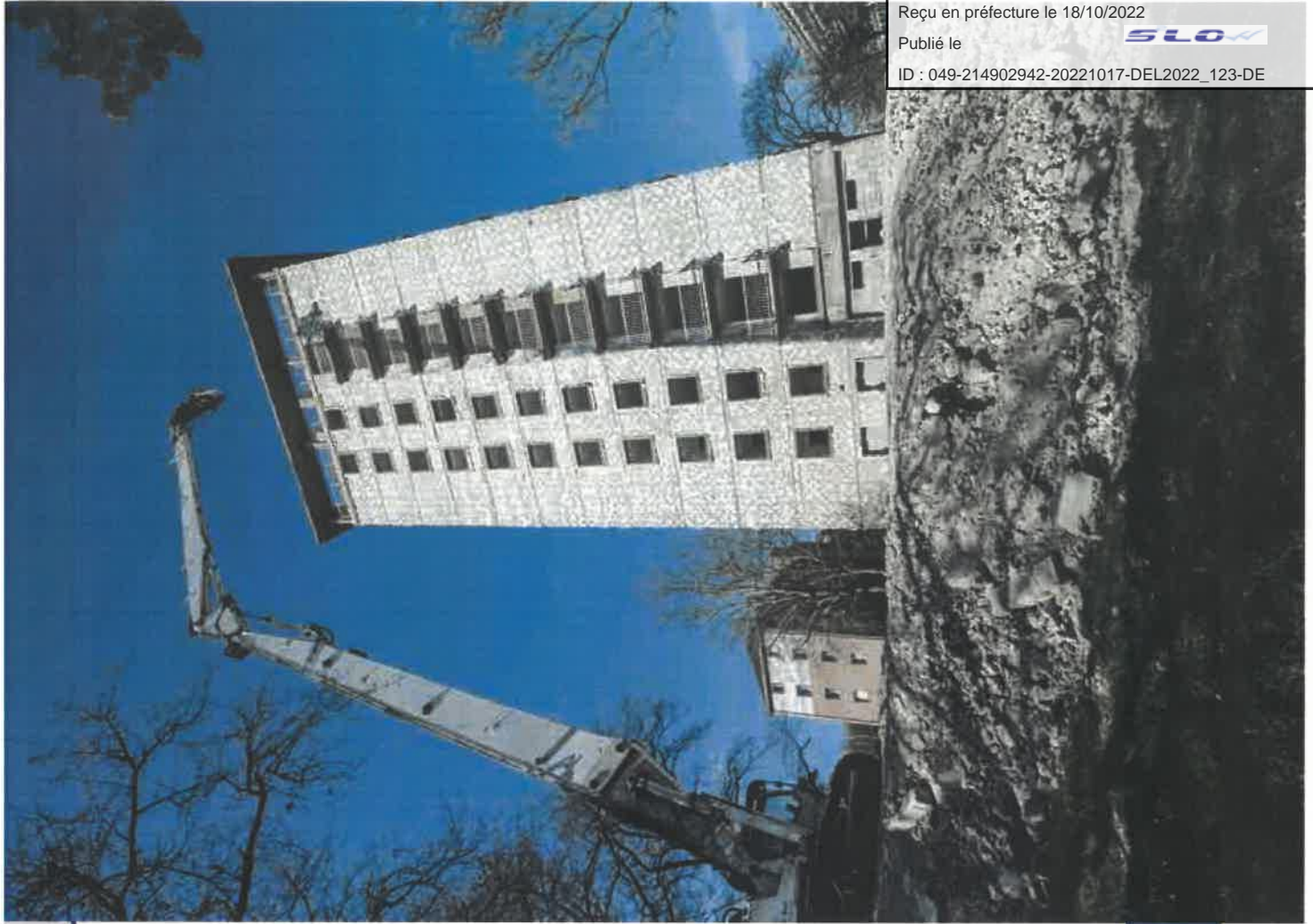
- Veiller sur l'équilibre partenarial et animer le système d'acteurs ;
- Suivre le déroulement du programme et veiller à la soutenabilité financière du programme ;
- Suivre et accompagner le déroulé opérationnel du projet ;
- Évaluer et valoriser les actions menées dans le cadre du projet/NPNRU comme « démonstrateur » ;
- Intégrer les grands enjeux contemporains dans la mise en œuvre des opérations : amélioration du vivre ensemble, transitions écologique, transition numérique, etc.

Faits marquants de l'année 2021

- Revue de projet Anru ;
- Appel à projet et manifestation d'intérêt : « Cultivons notre terre » ;
- Dans la continuité de 2020 :
 - Une activité intense en termes de travaux ;
 - Livraison des projets comme prévu dans les calendriers, malgré la pandémie.

À venir pour 2022

- Labélisation écoquartier ;
- Mise en œuvre du projet « Cultivons notre terre » ;
- Poursuite de la mise en œuvre stratégique, opérationnelle et financière du programme ;
- Signature de l'avenant à la convention de renouvellement urbain n°02.



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Transition écologique



Les activités en 2021

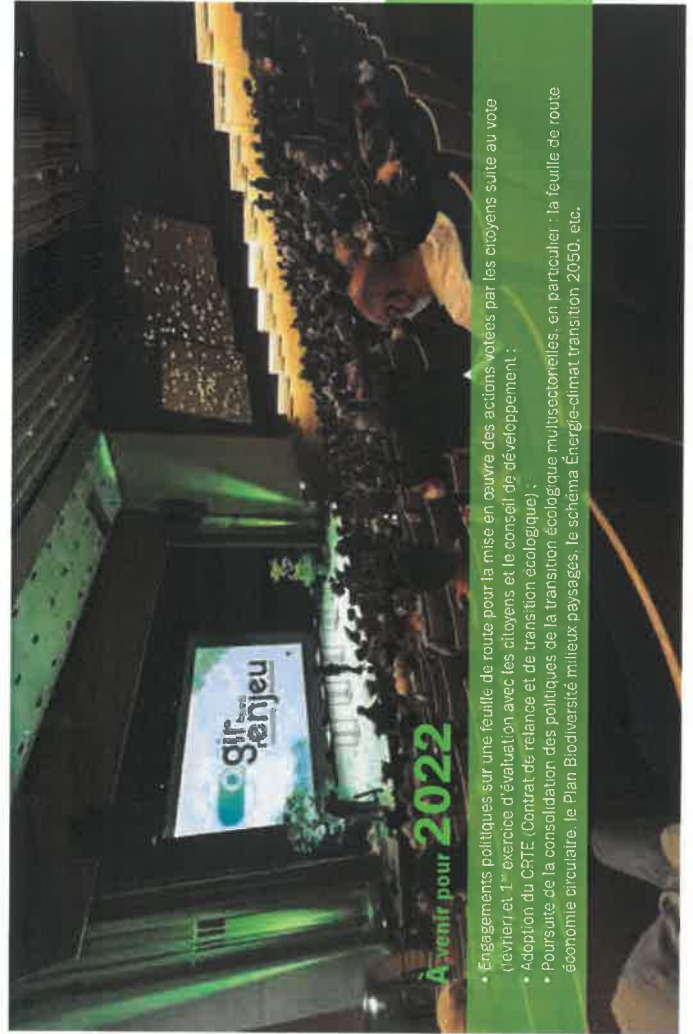
- Mise en œuvre des Assises de la transition écologique, processus participatif citoyen pour définir une feuille de route concertée avec les acteurs du territoire et les habitants ;
- Poursuite des ateliers citoyens et dispositifs de contribution (cahiers de proposition, Écrivons Angers) et délocalisation dans les communes, etc. ;
- Poursuite des travaux d'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique du territoire ;
- Engagement des dossiers « Biodiversité » : convention Conservatoire botanique national de Brest, élaboration d'un plan biodiversité, adoption de la Charte nationale du club des collectivités « Biodiversité » avec la Caisse des Dépôts et consignations, lancement d'un documentaire sur les espaces naturels sensibles de Maine-et-Loire ;
- Poursuite de la consolidation transversale (interdirections et organismes associés) des politiques de transition écologique ;
- Adoption du Contrat de transition écologique élaboré en collaboration avec les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME et la CDC.

Objectifs et missions :

- Concevoir et concrétiser la transition écologique du territoire pour et avec ses habitants et acteurs, en assurant la transversalité, la cohésion et les mises en synergie.

Faits marquants de l'année 2021

- Lancement du cahier de votes des Assises de la transition écologique en juillet 2021 ;
- Restitution des résultats des votes en octobre 2021 et lancement des actions ;
- Finalisation du contrat de Transition écologique en collaboration avec les services de l'État, la Région, le Département, l'ADEME et la CDC, pour une signature en 2021 ;
- Signature du Contrat de transition écologique en juin 2021 avec l'État, l'ADEME, la Région, le Département et la CDC.



À venir pour 2022

- Engagements politiques sur une feuille de route pour la mise en œuvre des actions votées par les citoyens suite au vote (novembre) et 1^{er} exercice d'évaluation avec les citoyens et le conseil de développement ;
- Adoption du CSTE (Contrat de relance et de transition écologique) ;
- Poursuite de la consolidation des politiques de la transition écologique multiscctorielles, en particulier : la feuille de route économie circulaire, le Plan Biodiversité milieux paysagers, le schéma Énergie-climat transition 2050, etc.

Les activités en 2021

- Coordination de 2 programmes d'actions de prévention des inondations - 7 actions portées sur la Ville d'Angers, 14 actions par ALM ;
- Actions de communication pour la prévention des inondations : proposition d'une trame de DCRIM pour publication par les communes des Basses vallées Angevines ;
- Participation à une étude menée sur le remblai de la Boire du commun d'ouïe pour définir les systèmes d'endiguement présents sur ALM ;
- Poursuite de la délégation de gestion des 3 systèmes d'endiguements (État et EP Loire). Mise en place d'une convention de délégation de gestion avec le Syndicat départemental pour la valorisation agricole du bassin de l'Authion (SYDEVA) pour la digue de Belle Poulie. Préfiguration de la reprise en gestion de la digue domaniale (convention EP Loire / EPCI) et discussion sur les conditions avec l'État ;
- Mise en place de l'entretien et d'études pour la fiabilisation des digues ;
- Contribution financière et suivi des travaux portés par l'État sur la digue domaniale notamment à Loire-Authion ;
- Mise en transparence hydraulique de la levée Napoléon ;
- Préparation de la mise en place de travaux sur la digue domaniale en 2022-2024 ;
- Préparation du Programme d'actions de prévention des inondations Authion-Loire ;
- Mobilisation pour la construction du projet d'aménagement d'intérêt commun à l'échelle du bassin de la Loire avec l'Établissement public Loire ;
- Assistance technique des directions sur les actions prévues au Contrat territorial eau Basses vallées angevines Romme - Exemple : étude écologique de l'étang Saint-Nicolas.

Objectifs et missions :

- Gestion des systèmes d'endiguement (25 km de digues sur ALM) ;
- Porter, animer et coordonner des actions de prévention des inondations (connaissance, gestion de crise, aménagement du territoire, etc.) ;
- Suivre les 4 syndicats en charge de l'application de la compétence : Authion, Layon Aubance Louets, Basses vallées angevines Romme et Établissement public Loire ;
- Veille technique et administrative (SAGE, PPRI) et apports d'expertises (études d'incidences, mesures compensatoires, etc.) ;

Faits marquants de l'année 2021

- Crue de février 2021 sur la Loire - Motion portée par les intercommunalités du Val de Loire dont ALM pour solliciter l'État sur les difficultés liées à la reprise en gestion des digues ;
- Signature d'un avenant de prolongation de la délégation de gestion des systèmes d'endiguements de Vernusson et du Petit Louet à l'Établissement public Loire.

À venir pour 2022

- Poursuite des actions inscrites aux contrats territoriaux Eau Basses vallées angevines Romme et Authion, préparation au lancement du Contrat territorial Eau Layon Aubance Louets ;
- Réalisation d'une évaluation sur les enjeux en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur Angers Loire Métropole ;
- Lancement d'une étude de la sensibilité du territoire au risque d'inondation par ruissellement ;
- Suivi des travaux sur la digue domaniale ;
- Approbation du PAPI Authion Loire et structuration des actions d'ALM sur 6 ans dans la prévention des inondations dans ce cadre ;
- Poursuite des actions de prévention des inondations et de connaissance des systèmes d'endiguements.



Travaux pour la ligne départementale du site d'Angers



Travaux de terrassement



Travaux de la ligne départementale de la commune de La Chapelle



Travaux de terrassement

Les activités en 2021

- 5 077 interventions pour un budget de 1 031 000 € de pièces détachées ;
- 8,6 millions de kilomètres parcourus par l'ensemble des parcs automobiles
- Consommation d'1,15 millions de litres de carburant. 140 TCO2e GES évité avec l'électrique ;
- Acquisition de 95 véhicules neufs pour renouveler les parcs automobiles dont 31 en électrique pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.



Objectifs et missions :

- Accompagner la mutation de la flotte de véhicules de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS vers des énergies renouvelables et plus propres (électrique, biogaz, hydrogène) ;
- Assurer la maintenance des parcs automobiles.

Faits marquants de l'année 2021

- Adoption et mise en œuvre d'une feuille de route pour permettre la mutation énergétique des parcs automobiles vers des énergies alternatives plus écologiques ;
- Mise en place d'une organisation adaptée aux mesures sanitaires et permettant aux services prioritaires d'assurer leurs missions.



À venir pour 2022

- Achat de 26 véhicules supplémentaires pour la direction de la Voirie communautaire ;
- Lancement d'un marché mutualisé avec Le Mans et Poitiers, permettant l'acquisition de vols bornes à grilles dédiées fonctionnant à l'hydrogène.

Les activités en 2021

Prévention des déchets

- Ratio 2021 de production d'ordures ménagères stable : 179 kg / hab / an.
- Promotion du compostage domestique sur le territoire d'ALM avec la mise en ligne de nouveaux tutoriels sur le compostage et le lombricompostage. Fin 2021, sont installés :
 - 18 423 composteurs individuels dont 602 dans les jardins familiaux ;
 - 297 sites de compostage partagé en pied d'immeuble résidences équipées ;
 - 1 386 lombricomposteurs pour les habitants en appartement ;

Grâce à cette offre, on estime qu'environ 25 % des foyers ont une solution de compostage à domicile ou de proximité.

- Incitation au broyage individuel des végétaux avec des ateliers de sensibilisation dans les déchèteries et les communes. Une aide forfaitaire de 15 € est accordée au foyer ayant loué un broyeur auprès d'un loueur conventionné ; 6 foyers ont bénéficié de cette aide et 32 foyers ont emprunté les broyeurs électriques mis à disposition par l'Etat et l'association de quartier de la Blancheraie ;
- Accompagnement des maisons de quartiers pour la réalisation de Repair cafés pérennes – 12 structures accompagnés ;
- Prêt de gobelets réutilisables pour les associations, particuliers et entreprises : 42 101 gobelets prêtés (+117 %/2020) ;
- Accompagnement techniques et/ou financier des familles désireuses de s'équiper en couches lavables : 29 familles ont bénéficié d'une aide financière d'un montant moyen de 65 € ;
- Mise en œuvre des dernières actions du CODEC (Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire).

Collecte sélective (25 714 tonnes collectées en 2021 soit 89 kg/hab - stabilité du ratio/hab depuis 2013)

- Poursuite de l'information de proximité par les ambassadeurs de tri d'Angers Loire Métropole ou les éco-médiateurs de la règle de quartier d'Angers : 8 078 foyers visités ;
- Animations en milieu scolaire par les agents de sensibilisation et l'association Bobo Planète : 3 158 enfants sensibilisés de la maternelle au lycée.

Déchèteries (71 281 tonnes collectées en 2021, soit +13,3 % par rapport au ratio / habitant de 2020)

- Fréquentations 1 057 000 passages, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020. La hausse des fréquentations par rapport à 2019 (années de référence avant Covid) peut s'expliquer par l'ouverture du site de l'Ardoiserie (plateforme de dépôt au sol des végétaux et gravats à proximité de la déchèterie de Villechien) en janvier 2021 ;
- Réemploi en déchèterie : 81 tonnes d'objets réemployables repris par Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes et 263 tonnes de textiles, linges et chaussures collectés par Apivet ;
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries : recrutement des agents d'accueil conseil exploitation, formation des agents, arrivée des premiers tasseurs automatiques, etc.

Objectifs et missions :

- Développer la réduction et la prévention des déchets et l'économie circulaire sur le Territoire ;
- Inciter au tri des déchets et le développer pour valoriser au maximum le gisement ;
- Collecter et éliminer les déchets résiduels en mettant en place des filières de traitement valorisantes qui respectent les normes en vigueur, l'environnement, la sécurité et la santé des agents et usagers ;
- Optimiser les coûts de gestion des déchets et améliorer le service rendu aux usagers.

Collecte des ordures ménagères (52 004 tonnes collectées en 2021, soit 178 kg / hab - +2,5 % par rapport au ratio/hab en 2020)

- Déploiement de mobilier de tri sur les aires de pique-nique du Lac de Maine et de Sainte-Gemmes-sur-Loire ;
- Installation de conteneurs enterrés et aériens (2 991 au total +3 %/2020) :
 - Parc de conteneurs enterrés : 2 374 conteneurs, soit 1 008 pour les ordures ménagères, 718 pour les emballages en mélange et 648 pour le verre ;
 - Parc de conteneurs aériens : 617 conteneurs aériens.

Tri, valorisation et traitement des déchets

- Poursuite de la mise en œuvre du centre de tri dans le cadre d'un marché global de performance avec SPL Anjou Tri Valor avec la fin des travaux du centre de tri en octobre 2021 et mise en service par la société Denichebourg France ;
- Poursuite de la réflexion sur la réindustrialisation du site de Biopôle avec préparation d'un appel à manifestation d'intérêt ;
- 62 383 tonnes de déchets ont transité à Biopôle, dont :
 - 52 417 tonnes de déchets déposés par Angers Loire Métropole (ordures ménagères résiduelles + refus de tri + déchets collectés par les services techniques des communes) ;
 - 5 902 tonnes de déchets extérieurs.



Faits marquants de l'année 2021

- Ouverture du centre de l'Ardoiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou (proche de la déchèterie de Villechien) qui accueille les végétaux et les gravats par dépôt au sol depuis le 6 janvier 2021 ;
- Démarrage de la restructuration complète de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé et des travaux de mise en conformité des autres déchèteries le 15 novembre 2021 ;
- Campagnes de sensibilisation sur l'appel Tri et + (nouvelle version) et le zéro déchet ;
- Information auprès des habitants de Loire-Autthon de la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets à partir du 1^{er} janvier 2022 et harmonisation des jours de collecte pour les communes nouvelles.

À venir pour 2022

- 1^{er} janvier 2022 : prise en charge de la collecte des déchets de Loire-Autthon par Angers Loire Métropole et mise en œuvre des changements de jours de collecte sur 10 communes en vue d'une harmonisation ;
- 7 janvier 2022 : lancement d'un défi zéro déchets des foyers en lien avec les résultats de la consultation des Anissés de la Transition écologique ;
- Etude et mise en œuvre du contrôle d'accès par badges dans les déchèteries pour 2023 et mise en œuvre d'une phase anticipée en septembre 2022 ;
- Réouverture du centre de tri Anjou Tri Valor sur le site de Biopôle.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Les activités en 2021

- Pilotage transversal de la transition énergétique, reporting, appui aux directions, et poursuite de la démarche Cit'ergie, dont coordination de la visite annuelle ;
- **Renouvellement du contrat historique de concession gaz avec GRDF :** lancement d'un groupe de travail et mise en œuvre des négociations avec GRDF, en partenariat avec le Siémi ;
- **Engagement des travaux pour créer un écosystème hydrogène** en collaboration avec le Siémi, ALDEY, Alter Energies, et le Mans Métropole, avec en particulier l'intégration d'ALM dans un marché de commande groupé de bennes à ordures ménagères à hydrogène, et le portage, au stade opportun, d'un projet de station hydrogène sur ALM
- **Instruction des projets d'investissement en énergie renouvelable** au sein du comité d'engagement de la SEM Alter Energies ;
- **Élaboration en interne du bilan des émissions de gaz à effet de serre** Patrimoine et Compétences ALM, Ville d'Angers et CCAS ;
- Engagement dans le programme de promotion de l'énergie renouvelable Solaire en Anjou, sous l'impulsion du Siémi, et mise en œuvre d'un partenariat avec Alisée pour la déclinaison locale de cette stratégie à partir du second semestre 2022 (animation auprès des particuliers, conseil dédié, accompagnement de collectifs citoyens).

Faits marquants de l'année 2021

- Délibération en juin 2021, pour s'associer au Mans dans un **groupement de commande pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères hydrogène** ;
- **Délibération et signatures en juillet 2021, de deux conventions de partenariat pour la promotion et le développement de la production d'énergie solaire :** avec le Siémi pour le soutien envers la stratégie de communication « Solaire en Anjou », et avec Alisée pour l'animation territoriale de cette stratégie sur ALM (animations grand public, conseil neutre aux particuliers, soutien aux collectifs citoyens sur l'énergie).



Fresque du climat organisée avec l'Institut Municipal en octobre 2021

Objectifs et missions :

- Proposer et mettre en œuvre la politique de transition énergétique et les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'animation de la politique de transition énergétique en transversalité ;
- Accompagner les projets de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, en interne et sur le territoire ;



Les activités en 2021

- Participation des 5 techniciens du service Environnement-Prévention des Risques (mutualisés Ville d'Angers/Angers Loire Métropole) aux visites de sécurité organisées par le SDIS49 dans les établissements recevant du public situés sur le territoire d'Angers Loire Métropole : 20 à 25 visites par mois soit 260 au total ;
- Lancement de groupes de travail pour l'élaboration d'un plan d'actions sur l'amélioration de la qualité de l'air en cas de pics de pollution, et pour améliorer la qualité de l'air résiduelle ;
- Lancement de la révision du Plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) et des cartes de stratégie bruit sur ALM.



Objectifs et missions :

- Contrôler avec le SDIS 49 les établissements recevant du public au titre de la sécurité incendie ;
- Préparer les plans d'actions préventifs pour améliorer la qualité de l'air et diminuer les risques d'exposition au bruit des infrastructures de transport de la population.



À venir pour 2022

- Signature du contrat renouvelé de concession de la distribution gaz avec GRDF sur le périmètre historique ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'énergie solaire auprès des particuliers en partenariat avec Alisée (animation, conseil dédié, accompagnement de collectifs citoyens) ;
- Poursuite du projet d'écosystème H2 incluant le commando de 3 bennes à ordures ménagères à l'hydrogène en groupement d'achat avec le Mans Métropole et Dijon Métropole ;
- Poursuite de la collaboration avec Territoire Intelligent pour la livraison des premières applications concernant les îlots de chaleur en lien avec le jumeau numérique ;
- Lancement de l'élaboration d'un schéma directeur des énergies (aménagement énergétique du territoire et outils).



Faits marquants de l'année 2021

- Crise du COVID 19 : mobilisation des agents du service pour accompagner ALM dans les opérations destinées à maintenir la continuité du service public.



À venir pour 2022

- Poursuite des visites de sécurité incendie des Établissements recevant du public (ERP) sur le territoire d'ALM ;
- Finalisation et adoption de la réactualisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement et de ses cartes stratégiques pour son adaptation en 2022.



Les activités en 2021

- Suivi et contrôle des délégations de service public de production de chaleur publiques et suivi des indicateurs de via 70 km de réseaux, et alimentés à 75 % en énergie renouvelable (mixité biomasse) ;
- Suivi des travaux de densification et d'extension des réseaux Roseraie, Belle-Beille et Hauts-de-St-Aubin, Début de suivi des travaux du réseau de chaleur de M'ompalaisir, dont le raccordement des 439 logements ALH ;
- Mise au point du contrat de prestations intégrées pour les réseaux de chaleur de la Roseraie et d'Écouffant avec la SPL Alter Services ;
- Mise en œuvre des travaux de rénovation du réseau de chaleur de la Roseraie sous la ligne de tramway boulevard d'Arbissel.



Objectifs et missions :

- Assurer la fonction d'autorité organisatrice des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire d'ALM, notamment la planification de leurs développements ;
- Développer les réseaux de chaleur en s'appuyant essentiellement sur des ressources renouvelables (bois-énergie), assurer le contrôle et la gestion des contrats de délégation de service public y afférents.

Les activités en 2021

- Près de 19 millions de m³ d'eau produite pour alimenter près de 98 000 abonnés, répartis sur les 29 communes de la Communauté urbaine ;
- Démarrage du projet de direction autour de 4 grands axes : mettre en place d'un service Eaux Pluviales, garantir la durabilité et la résilience des services vitaux et essentiels, renforcer notre communication et imaginer une nouvelle relation aux clients ;
- Respect des engagements financiers notamment sur les investissements garantissant le renouvellement de notre patrimoine, malgré les impacts de la cyberattaque et de la gestion des différentes périodes Covid.



Objectifs et missions :

- Produire de l'eau en qualité et quantité suffisantes ;
- Collecter et traiter les eaux usées pour contribuer à l'amélioration de la qualité des de l'eau des milieux récepteurs ;
- Assurer une gestion patrimoniale performante et durable de nos réseaux ;
- Garantir un prix de l'eau optimisé et juste pour nos clients.

Faits marquants de l'année 2021

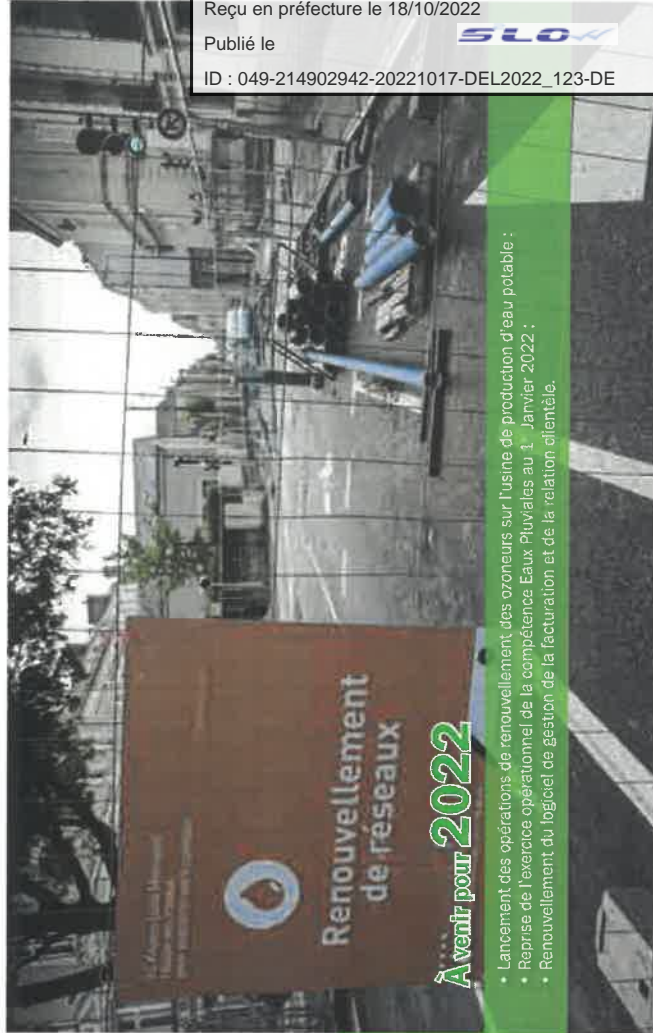
- Reconstruction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Clément-de-la-Place ;
- Lancement d'une étude pour réaliser une ferme photovoltaïque sur le site de la station d'épuration de La Baumette, permettant de produire près de 13 % des besoins de la STEP, en autoconsommation ;
- Cyberattaque du 16 Janvier 2021 impactant durablement le fonctionnement des services.

Faits marquants de l'année 2021

- Actualisation du schéma directeur sur la rive droite d'Angers portant sur l'interconnexion des réseaux de chaleur Belle-Beille et Hauts-de-Saint-Aubin, via les quartiers Saint-Jacques, Nazareth et Doutre ;
 - Mise au point d'une interconnexion technique entre les réseaux de chaleur Roseraie et Orgermont, permettant de garantir la continuité du service de la chaleur pour l'un ou l'autre des réseaux.
- Un contrat de vente de chaleur de secours a été conclu entre les deux exploitants des deux réseaux.

À venir pour 2022

- Mise au point d'un contrat de prestations intégrées avec la SPL Alter Services pour l'exploitation et la gestion des réseaux de chaleur sur la rive droite d'Angers ;
- Etude du schéma directeur de chaleur est d'Angers (rive gauche de la Maine) portant sur l'évolution des réseaux de chaleur Roseraie, Orgermont, Deux-Croix, M'ompalaisir, etc. ;
- Suite des travaux du réseau de chaleur de M'ompalaisir, dont la chaufferie centrale biomasse / gaz et le raccordement des 439 logements Angers Loire Habitat, avec la mise en service de la chaufferie centrale prévue pour octobre 2022 ;
- Travaux de rénovation de l'antenne du centre technique de l'environnement sur le réseau de chaleur de la Roseraie.
- Mise au point d'un programme plurianuel de modernisation du réseau de chaleur de la Roseraie ;
- Classement des réseaux de chaleur pour imposer le raccordement aux réseaux existants pour les bâtiments nouveaux ou subissant des travaux de réhabilitation dans les zones couvertes par un réseau.



- Lancement des opérations de renouvellement des oroneurs sur l'usine de production d'eau potable ;
- Reprise de l'exercice opérationnel de la compétence Eaux Pluviales au 1. Janvier 2022 ;
- Renouvellement du logiciel de gestion de la facturation et de la relation clientèle.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Les activités en 2021

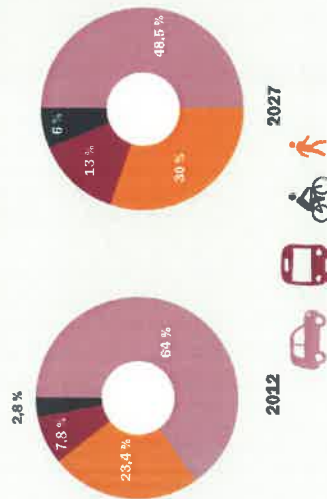
- 31 millions de voyages en 2021 (+16 % par rapport à 2020) sur le réseau de transport public IRIGO ;
- 3 études de faisabilité de véloroutes conduites : Angers – Écouflant, Ponts de C6 – Ste Gemmes-sur-Loire, Parc de la Garenne – Haut-de-St-Aubin ;
- 2 418 aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour un montant de 482 500 € (dont 64 vélos cargos) ;
- 9 entreprises accompagnées pour l'élaboration de leur plan de mobilité dans le cadre du dispositif IRIGO ;
- 654 abonnés au service autopartage CITIZ (+20 %/2020) qui est passé sous compétence ALM (22 véhicules).



Objectifs et missions :

- Conseiller les élus pour la définition de la stratégie des déplacements et de mobilité et élaborer les documents de planification ;
- Organiser la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de politique de mobilité en intégrant les objectifs de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ;
- Piloter et concevoir les systèmes de déplacement mis à la disposition des habitants d'Angers Loire Métropole : réseau de transport public, autopartage, stationnement, etc. ;
- Apporter une expertise déplacement pour accompagner les projets d'aménagement et définir l'opportunité et la faisabilité des nouvelles infrastructures liées aux évolutions du territoire ;
- Piloter la stratégie et la mise en œuvre de la politique cyclable du territoire.

ÉVOLUTION DES PARTS MODALES DES DÉPLACEMENTS ENTRE 2012 ET 2027 À L'ÉCHELLE D'ALM



À venir pour 2022

- En 2021, s'est terminée la phase de collecte de l'enquête mobilité, grande enquête lancée en septembre 2021 pour évaluer les pratiques de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité angouvin qui regroupe Angers Loire Métropole et les 4 EPCI voisins. La phase de collecte des données s'est achevée à la fin de l'année avec plus de 4 700 personnes enquêtées sur le territoire d'ALM. Les résultats sont attendus pour la rentrée 2022. Ils alimenteront l'évaluation du PLU, volet accompagnement et les réflexions en cours sur le SCOT ;
- Mise en place de l'open payment qui permettra de payer directement son titre de transport sur un valideur avec sa carte bleue ;
- Réorganisation de l'offre de mobilité 2023 : définir l'ambition pour les services de mobilité ; l'horizon de la mise en service des lignes B et C du tramway ;
- Extension des parkings vélo à la gare St-Jaur.

Faits marquants de l'année 2021

Nouvelle ligne A

La nouvelle ligne A du tramway constitue la première étape du chantier de chantier des lignes B et C, chantier qui se poursuit dans d'autres quartiers de la ville pour aboutir à la mise en service des lignes B et C à mi 2023.

3 nouvelles stations : 3 nouvelles stations sont desservies par la ligne A. Avec les arrêts « Saint-Serge-Université » (repositionnée le long du boulevard Ayrault), « centre de congrès » et « hôtel de ville », les Angevins peuvent effectuer de nouveaux déplacements en centre-ville.

Une navette électrique gratuite

En parallèle de cette mise en service, la station « Molière » a momentanément fermé pour être déplacée aux abords du pont des Arts-et-Métiers. La desserte des stations « Ralliement » et « Molière » a été suspendue pendant plusieurs mois le temps de réaliser les travaux nécessaires. Pour pallier l'absence de tramway dans le cœur de ville, une navette électrique gratuite, « la Baladine », a été mise en place.

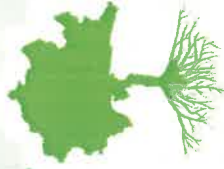
80 000 voyages ont été réalisés cette année sur la Baladine, soit une moyenne de 300 voyages par jours.

POA Déplacement adopté

Adoption du Programme d'orientations et d'actions déplacements du PLU le 13 septembre 2021, définissant les orientations et stratégie en matière de mobilité sur le territoire d'ALM. Le document qui tient lieu de plan de mobilité permet d'articuler et d'établir la politique de développement du territoire (habitat, économie, équipements, etc.) avec la politique de déplacement. Il définit les objectifs de part modèle des déplacements et décline les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Journée sans voiture

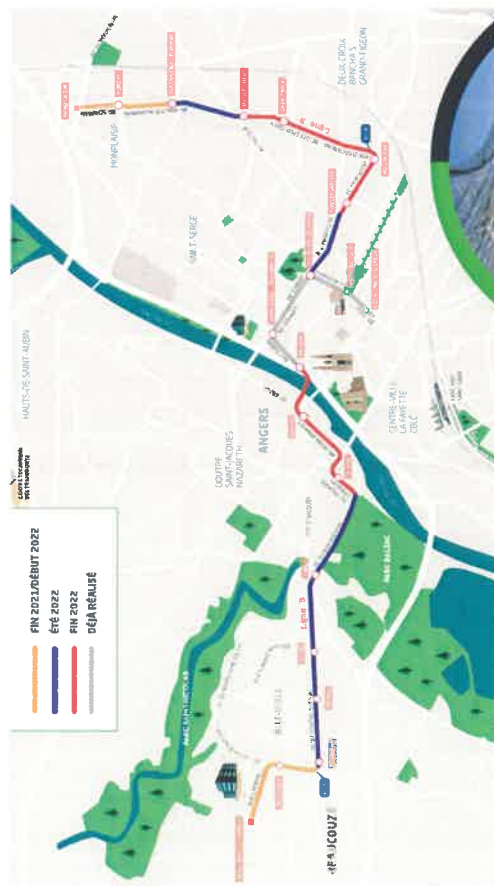
Organisation de la journée sans voiture lors des Journées européennes du patrimoine le 19 septembre 2019 : le cœur de ville réservé aux modes actifs de 10 h à 18 h, 34 stands, 12 animations et 180 personnes mobilisées dont de nombreuses associations (Place au Vélo, ERiders Angers, SCO Cyclisme Angers, Handisport 49, AMS, Asso Prévention Routière, Angers Métropole Cyclisme 49, les boîtes à vélo).



Les activités en 2021

- Fin des derniers travaux de dévoilements des réseaux (front de Maine-Doutre-Montaigne-Grand Pigeon) ;
- Travaux d'aménagements de la plateforme tramway et de voirie démarrés ou terminés sur l'ensemble du tracé ;
- Homologation de la 1^{re} rame chez Alstom pour décembre 2021.

LE PLANNING DES TRAVAUX



Faits marquants de l'année 2021

- Janvier 2021 : mise en service de la ligne A sur son tracé définitif (via les boulevards entourant le centre-ville) ;
- Déconstruction de la station Molière à partir du printemps 2021 ;
- 6 décembre : visite par les membres de la commission permanente du site d'Alstom à Aytre et de la première rame homologuée.

À venir pour 2022

- Livraison entre avril et juin de 4 nouvelles rames qui seront utilisées sur la ligne A dès l'été ;
- Aménagement de la plateforme tramway sur la partie centrale du pont des Arts-et-Métiers ;
- Fin des gros travaux d'infrastructures à décembre 2022.

Direction de l'Espace public

L'année 2021 a été fortement marquée par la construction de la Voirie communautaire et Espace Public, portée par une équipe projet, composée de la directrice, des chefs de service et de cadres de la direction, avec la DRH en appui, ainsi que les services ressources de la collectivité (Finances, Commande publique, etc.). Des consultations mensuelles des communes membres (directions générales, directions des Services techniques), des réunions mensuelles décisionnelles avec les élus, ont permis de poser les jalons d'une nouvelle organisation humaine, budgétaire, administrative et juridique et d'écrire la vision stratégique de programmation, de pilotage des travaux d'aménagement et d'entretien préventif et curatif du domaine public, sur le territoire métropolitain. L'année 2022 est consacrée au développement de cette nouvelle organisation avec une phase transitoire de déploiement. La direction Voirie communautaire et Espace public se dessine en deux polarités :

- Services de la Voirie communautaire (compétences ALM) ;
- Services de l'Espace public (compétences communales).

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Direction de la Voirie communautaire et de l'Espace public	2
Appui stratégique et opérationnel	61
Moa/amo/moe - gestion du patrimoine	39
Moa/amo/moe - ingénierie et travaux	14
Moa/amo/moe - pilotage d'opérations	11
Réactions à l'événement	2
Ressources internes	10
Secteur 1 et coordination	85
Secteur 2	15
Secteur 3	15
Secteur 4	12
Total général	192

ORGANIGRAMME PROJETÉ POUR 2022 EN NOMBRE D'AGENTS

Service Appui stratégique et opérationnel

Les activités en 2021

- Création du service Appui stratégique et opérationnel et arrivée d'un assistant de prévention ;
- Finalisation du projet avec les 29 communes, les directions d'ALM et les services ;
- Préparation de la mise en place opérationnelle de la Voirie communautaire ;
- Plan de priorisation des recrutements (à terme 192 postes, 57 postes nouveaux) et plan de développement des compétences ;
- Préparation logistique : matériel, locaux, équipement informatique, véhicules (coût global hors locaux : 1 420 000 €) ;
- Écriture des processus.

Objectifs et missions :

- Piloter le projet stratégique de création de la Voirie communautaire, en lien avec le vice-président, la directrice et les services ;
- Superviser la mise en service opérationnelle de la direction de la Voirie communautaire au 01/01/2022 ;
- Assurer la coordination en interne et en externe de la direction.

À venir pour 2022

- Finalisation de la mise en place de la Voirie communautaire ;
- Consolidation des recrutements ;
- Constitution des secteurs ;
- Stabilisation de l'organisation ;
- Indicateurs de performance à construire ;
- Affiner les rôles d'accompagnement des services sur les thématiques d'organisation, le développement des projets numériques, le développement des compétences (métiers, sécurité et informatiques).



Gestion Espace Public et Relation à l'Angevain

Les activités en 2021

Activité CU	nb
Permissions de voirie Angers	36
Permissions de voirie CU (hors Angers)	643
Accords techniques CU (hors Angers)	237
Arrêtés d'alignement CU (hors Angers)	482

Instruction par RA

Uniquement gestion administrative par RA

Uniquement gestion administrative par RA

Uniquement gestion administrative par RA

Faits marquants de l'année 2021

- Fin de la convention de gestion au 1^{er} janvier 2022, passage en phase de transition pour 6 mois : les communes font pour le compte d'ALM.



Objectifs et missions :

- Assurer la mise en signature des permissions de voirie et des arrêtés d'alignement instruits par les communes pour le compte d'Angers Loire Métropole, dans le cadre des conventions de gestion ;
- Instruire et délivrer les permissions de voirie sur le périmètre de la Ville d'Angers pour les occupations avec ancrage et les abaisés de trottoirs.

MATRA (Mission accompagnement tramway et réseaux associés)

Les activités en 2021

- Dévolement des réseaux d'eaux pluviales et de boucle optique angevine pour la seconde ligne du tramway angevin, 1.1 millions d'euros TTC sur 4 ans (2018-2021) ;
- Poursuite des travaux de 2 grandes opérations de voirie structurantes d'agglomération :
 - Échangeur de Moulin-Marcille : sécurisation par la création de giratoires, création de passerelles de franchissement de l'A87 pour les modes actifs, 4,6 millions d'euros TTC sur 5 ans (2018-2022) ;
 - Sécurisation des carrefours entre la route de Laval, la rue Albert-Camus et la rue Paul-Héroult à Montreuil-Juigné, réalisation et mise en service de 2 giratoires pour un montant d'opération de 910 000 € TTC sur 2020-2021.
- Réalisation d'études opérationnelles : sécurisation du carrefour RD323 et RD113 à Verrrières-en-Anjou et Rives-du-Loir-en-Anjou ;
- Réalisation d'études pré-opérationnelles :
 - Requalification de la liaison Guérintière-Quantinière vers la RD347 à Saint-Barthélemy-d'Anjou ;
 - Prolongement du boulevard Lavoisier à Angers ;
 - Raccordement de la bretelle de la Baumette à la place Hubert-Grimault ;
 - Aménagements Cale de la Savatte.

Objectifs et missions :

- Accompagner le projet de la 2^{ème} ligne de tramway ;
- Piloter les projets majeurs et structurants d'aménagement de voirie.

Faits marquants de l'année 2021

- Fin des travaux de dévolement de réseaux pour la seconde ligne du tramway ;
- Mise en service de giratoires :
 - Giratoire Ouest échangeur de Moulin-Marcille, raccordant les bretelles de l'A87 ;
 - Mise en service du double giratoire du Haut-Coudray à Montreuil-Juigné.

À venir pour 2022

- Suivi de la maîtrise d'ouvrage déléguée à AJTER pour la phase de remise d'ouvrage des aménagements urbains liés à la 2^{ème} ligne de tram ;
- Le service MATRA devient le nouveau service de pilotage d'opérations de travaux publics et d'aménagement de la DVGEP. À ce titre, il poursuit les opérations lancées en 2021, et prend en charge des opérations de création d'aménagements urbains communautaires sur le territoire d'ALM.



À venir pour 2022

- Transfert de sa mission aux secteurs à compter de juillet 2022 à l'issue de la phase de transition.
- Les Redevances d'Occupation du domaine public (RODP) avec ancrage au sol à titre commercial. Le montant des redevances encaissées est de 187 724,46 euros

Ressources internes

Les activités en 2021

DONNEES BUDGETAIRES	CREDITS OUVERTS (= BP + DM + BS + REPORTS 2020)	EXECUTION	PRINCIPALES OPERATIONS
ALM DEP	6 010 324	97,57	Accompagnement tramway, échangeur Moulm Marcellie, giratoire Haut-Coudray, plan vélo ALM, etc.
ALM PAC	987 660,44	91,92	Gestion domaine public, réseaux eaux pluviales, mission VIALM
Budget annexe déchets	1 179 160,87	99,78	Buse de la Baumette
Budget annexe transports	50 000	68,65	Ouvrage Brionneau
ALM DEP	56 038,45	90,32	TI Entassements et travaux connexes
ALM PAC	694 900	98,19	TI Eclairage public
Budget annexe déchets	40 000	87,23	Buse de la Eaumette
ALM DEP RDP avec analyse de sol	111,98	118,65	Sans titre commercial
ALM PAC	85,25	105,05	Gestion du domaine public
			Infrastructure Haut débit

Donnees Juridiques

- Actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés du président) instruits par la direction pour le compte d'ALM : 16 dont 9 conventions
- Procédures de marchés planifiées : 50
- Procédures de marchés lancées : 15
- Nombre de marchés exécutés : 93

Faits marquants de l'année 2021

- Forte implication dans la construction de la Voirie communautaire : processus administratifs, construction d'un budget dédié à la Voirie communautaire et adaptation du cadre budgétaire de la Ville, préparation d'une délibération cadre dédiée, lancement de nouveaux marchés en groupement, gestion du transfert de marchés publics et conventions issus des communes, clôture des comptes, clôture de la gestion déléguée Voirie Eaux pluviales, etc.

À venir pour 2022

- Gérer la période transitoire de mise en place de la Voirie communautaire ;
- Pour suivre différents chantiers (transferts de contrats, consolidation des coups partis, clôture des comptes, etc.) en tant qu'actes (tableau de bord de pilotage général des activités ou services, etc.)

Gérer les parcs d'activités communautaires

Les activités en 2021

- Boulevard de l'Industrie (ZI Angers - Écouflant) ;
- Réhabilitation des branchements du réseau d'eaux pluviales : 150 000 € ;
- Travaux de reprise de branchement du réseau eaux pluviales : 20 000 € ;
- Création d'un parking longitudinal : 48 000 €.
- Réfection de voirie en enrobé : rue de la Gibaudière (ZI Angers - Saint-Barthélemy-d'Anjou) 72 000 €, rue de la Saillière (ZI Angers - Saint-Barthélemy-d'Anjou) 78 000 €, rue du Rocher (ZI Les Aubinières à Trélazé) 36 000 € ;
- Création d'un parking PL au lieu-dit « Le Pont aux Filles » sur la commune de Verrières-en-Anjou : 145 000 € ;
- Poursuite de l'exploitation du sous embranchement de la voie ferrée sur la ZI St Barthélemy-d'Anjou et Pôle 49 pour desservir la plateforme logistique DHL à raison de trois trains par semaine.

Faits marquants de l'année 2021

- Réhabilitation du réseau EP par chemisage intérieur de la ZI d'Écouflant sans interruption de la circulation ;
- Création d'un parking PL au lieu-dit : « Le Pont aux Filles » sur la commune de Verrières-en-Anjou ;
- Prise en gestion de nouveaux espaces verts sur la commune des Ponts-de-Cé.

Objectifs et missions :

- Apporter un avis technique auprès des aménageurs (maîtrise d'ouvrage d'activités communautaires dès les premières étapes de conception ;
- Maintenir en état et améliorer les espaces publics des parcs d'activités communautaires afin de favoriser l'accueil et l'activité des entreprises implantées sur la communauté urbaine ;
- Entretien et déployer l'ensemble des réseaux (voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseau de télécommunications, voie ferrée) sur les PACS pris en gestion ;
- Coordonner les différents intervenants sur le domaine public dans les Parcs d'activités communautaires (PACS).

À venir pour 2022

- Poursuite des travaux de rénovation de caniveaux : Parc Industriel d'Écouflant (rue de Gatignolle) ; ZI St Barthélemy-d'Anjou (rue de Champfleury) et ZI Beaucourcé (rue de la Clairie).

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Développement économique



Les activités en 2021

Aménagement projets urbains : Stratégie marché conseil programmation

- Développement des pratiques décloisonnées privé/public de conception de programmes avec ALM, Alter, et près de 30 opérateurs immobiliers, promoteurs investisseurs et asset management ;
- Action de commercialisation avec la conception de packs de promotion chartés.

Grands projets urbains :
Cours Saint-Laud, quai Saint-Serge, Imagine Angers

Cours Saint-Laud : les ateliers groupe Duval & groupe Cbre, Station A groupe Duval Cdc et Soclova, Koncept groupe Giboire, Odalys Skyline Bouygues ;

Quai Saint-Serge/Confluences : 3 ateliers de définition programmation avec Alter, ALM et l'agence urbaniste Grether ;

Quai Saint-Serge/Programme Linkcity : co conception avec Grether Alter, ALM, Linkcity et les utilisateurs potentiels Medic Global, Make Ici et Kitchen Box ;

Quai Saint-Serge/Métamorphose de Giboire : étude de projet la F@brique et de transfert d'Aldev.

- Montage d'opération : validation des conditions de portage par la soclova, des modélisations financières et contractualisations juridiques ;
 - Choix du prestataire amo en conception d'aménagement : Korus ;
 - Amorçage étude d'implantation de Territoire Intelligent direction ALM et des services Engie ;
 - Amorçage étude d'implantation de mima maison internationale de la métropole angevine.
- Imagine Angers : tour Tip le Proue**
- Étude de projet digital village espace de co working dédié aux start-up du digital.

Secteurs diffus hors zac

Lac de Maine Éthic Étaps/Fual : étude prospective du marché de l'hostellerie et recherche d'exploitants dans le cadre du projet de cession de l'EPALM Lac de Maine Éthic Étaps.

- Identification des exploitants privés, plan de contacts, étude de faisabilité sommaire en première approche ;
- Engagement de l'étude de faisabilité technique économique et financière, avec la FUJA Fédération unie des auberges de jeunesse et la Ville d'Angers ;
- Élaboration du cadre de portage juridique et du plan d'investissement (2022).

Nonplaisir

- Étude d'implantation de résidetaps dans le cadre d'un programme mixte.

Projet de territoire/Transition Écologique et Territoire Intelligent : atelier de Co Design Tink Tank Hauts-de-Loire

• Séminaire de mai 2021 de définition du parc d'activités à haute qualité environnementale et d'usage.

Aménagement site atos nld de pie technopols

- Copilotage avec Alter du projet d'acquisition de l'immeuble de Normand Immobilier sur le périmètre du futur programme Atos ;
- Préparation des séquences à suivre de gestion locative de l'immeuble par le Gie ats ;
- Montage avec Normand Immobilier du projet d'investissement foncier alternatif sur l'Hoirie Beaucaouzé (cession foncière de près de 5 000 m² pour la construction de 3 000 m² de bureaux).

Objectifs et missions :

- Immobilier, aménagement, grands projets urbains : conseil en investissement, contenu programmation et commercialisation ;
- Prospection de projets, promotion attractivité du territoire et des filières tertiaires, de services et AMS (activités métropolitaines supérieures) ;
- Animation de réseaux et partenariats collaboratifs dans les éco systèmes ;
- Ingénierie de projets d'entreprises : accompagner l'investissement et l'emploi.

Commercialisation Grands projets urbains

NOM DU PROGRAMME	ACTIONS DE PROMOTION EVENEMENTS 2021	CLIENT (DEMANDE)	DEMANDE PLACÉE
Cours Saint-Laud	Inauguration : Podellha 1 ^{er} pierres : Les Ateliers Duval - Mitroir CDC - Skyline Odalys	53 prescriptions pour 8 biens	53 595 m ² 4 biens 12 899 m ²
Quai Saint-Serge	1 ^{er} pierres : Métamorphose Giboire/ N2 Bouygues - Adresse espace Vintu Horizon Matis Effage	24 prescriptions pour 3 biens	32 162 m ² 1 bien 1 193 m ²
Orgement	Inauguration : Europ Assistance	51 prescriptions pour 2 biens	32 816 m ² 2 biens 996 m ²

Implantation Développement d'entreprise

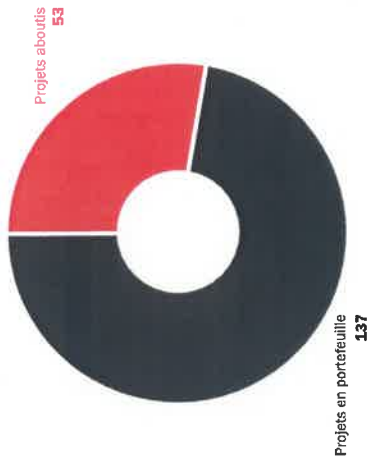
Portefeuille Entreprises
137 projets accompagnés
40 projets exogènes
1 421 emplois potentiels

Projets Entreprises confirmés
54 projets d'entreprise aboutis
10 projets d'origine exogène
21.8 emplois créés

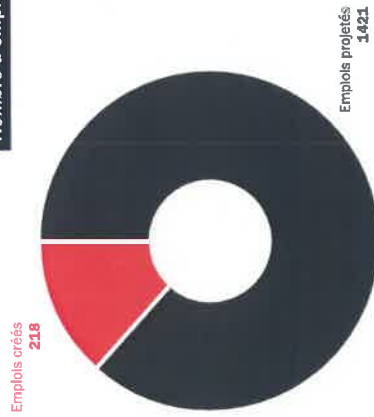
Apport d'affaires en Immobilier
Nombre de prescriptions :
512 pour 77 projets
Volume de la demande : 36 861 m²
Nombre de transactions confirmées : 54
Nombre de m² transactionnés : 40 026 m²



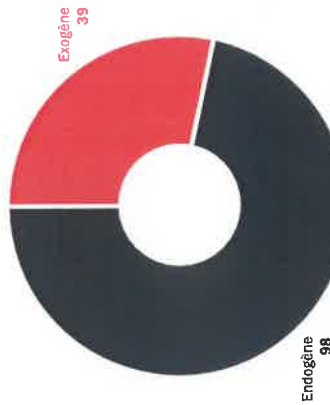
Nombre de projets



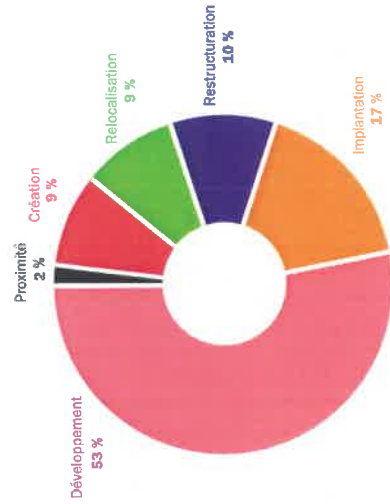
Nombre d'emplois



Origine des projets en portefeuille



Type des projets aboutis



Animation de réseaux & partenariats Soutien aux filières

NOM DU CLUB	PILOTAGE DE PROJET CLUB D'ENTREPRISES
Club Tortoise Relation Client (piloteur animation DDP/ALDEV)	<ul style="list-style-type: none"> 30 entreprises tertiaires essentiellement Mutuelles Assurances Banques Services Prévoyance, secteur digital gestion des systèmes ; Structuration de filière, promotion et attractivité des métiers, partage d'expériences : 2021 ; Mesures d'impact de la crise sanitaire covid, partage plans de reprise de services, bonnes pratiques managériales innovantes (télétravail, recrutement à distance, e-learning) ; Événement emploi : C'est la Relation Client avec 12 entreprises participantes ; 6 Ateliers : gestion des organisations, management, accompagnement du changement, recrutement, gestion de compétences, amélioration continue et performances collectives (15 à 20 participants / atelier) ; Pilotage de la DTEC démarche territoriale des emplois et des compétences en relation client à distance sur ALM : 5 réunions avec 6 entreprises.
Club Saint-Laud (piloteur animation ALDEV)	<ul style="list-style-type: none"> Besoins de compétences, recrutement/attractivité marque employeur/ parcours et formation: édition d'un guide du télétravail en situation de crise sanitaire et d'un guide de l'offre de formation sur Angers secteur tertiaire et services) ; Plateforme Virtuelle de l'emploi : 29 CDD / Offres CDI permanentes /POEC Softec 12 conseillers ; Nouveau plan de communication avec de nouveaux outils (messagerie, charte graphique, newsletter, page web).
Club Immobilier de l'Anjou CIA (ALDEV contributeur Piloteur CCI)	<ul style="list-style-type: none"> créés en 2018, 34 entreprises du nouveau quartier d'affaires, 3 000 emplois ; Écolectariat avec ALTER Objectifs : promouvoir les usages du pôle multimodal, informer les entreprises de l'avancement de l'aménagement urbain, favoriser les échanges et la promotion du programme et de la stratégie territoriale. 2 Matinales en 2021 avec visite d'entreprises (25 participants) Focus 2022 sur l'offre stationnement du périmètre et la réponse du territoire. Pilotage d'actions collectives (70 membres en 2021) ; Vieille Observatoire OIE (ouverture aux fonds de commerce) ; 4 Commissions de travail Activité, Tertiaire, Commerce, Habitat, 1/an (15 à 20 participants) ; 2 Plénières thématiques sur le Décret tertiaire (51 participants) et le ZAN (44 participants) ; Promotion de biens sur le site web immobilier-entreprises49.com, Finalisation du plan de cession d'actifs ALM en 2021.

Salon : le salon simi du 8 au 10 décembre 2021

- 22 000 visiteurs - 380 exposants - un nouvel espace City by SIMI ;
- 2 campagnes successives d'émalling groupés près de 1 000 contacts qualifiés ;
- Conférence « Rives vivantes : construire ensemble la ville de demain » avec Hélène Crupenninck, adjointe au maire d'Angers Environnement Nature en ville ;
- Des tendances : green building, biosourcing, construction bois, éco conception, mobility, bureaux serviceiels, pilotage et maîtrise énergétique, éco circulaire, réversibilité, énergie positive, mobilité, etc.
- Interview maire président, rédactionnel rubrique Territoires Partenaires dans le magazine du SIMI.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

5LOW

81

angers Loire métropole
COMUNAUTE

Faits marquants de l'année 2021

Structuration des Services marchands du GIE ALE

PARTENAIRES	OBJET / MISSIONS
<p>3 orientations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les services marchands d'ALDEV et de son GIE ; • Trouver de nouveaux relais d'investissement public en immobilier alternatif et accompagner la stratégie de diversification immobilière des bailleurs sociaux ; • Favoriser le développement économique et accompagner les grandes transitions du territoire, en explorant des pistes innovantes de conception et montage de projets complexes ou hybrides /nouvelle offre immobilière (sujets Politique de la Ville et QPV, logistique urbaine, économie émergente et circulaire, ECC, transition écologique, densification foncière et gestion de friches, commerce et centre-ville, ville intelligente). <p>Un plan d'actions back et front office</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de données marchés Apport de Conseil et expertise sur les marchés immobiliers et les tendances, de compétences et retours d'expérience format d'Ateliers, apport méthodologique, et harmonisation de pratiques ; • Aide à la définition programmatique (conception, types, gabarits, positionnement commercial) ; • Commercialisation des biens : action promotion prescription, apport d'affaires et suivi portefeuille clients (déploiement d'EUROP ASSISTANCE sur le R+3 de 665 m² du siège Cours Saint-Laud, Hémisphère Plateau de la Mayenne, programme Saint-Serge lot Effage de 4 000 m², Station A Saint-Laud) ; • Accompagnement marketing communication pour le lancement de produits. <p>Plus de 10 chantiers en cours en 2021</p>	<p>Définition fin 2021 de la coopération préfigurant la future intégration de LOGIQUEST</p> <p>Des formes de coopération innovante sur le marché de l'immobilier d'entreprise (services marchands de back et front office) et de l'ingénierie d'accompagnement des entreprises.</p>
<p>PARTENARIAT ALDEV BAILLEURS SOCIAUX :</p> <p>Mise en œuvre du contrat d'intégration de la SLOLOVA au GIE ALE sur la première année pilote 2021 (contractualisation Juillet 2020)</p>	<p>Nouveau contrat alliance avec LOGIQUEST Groupe POLYLOGIS</p> <p>Accompagnement, mobilité des salariés, accueil logement, intégration des dispositifs Emploi d'ALDEV, recrutement, clause d'insertion.</p>
<p>CONTRATS D'ALLIANCE</p>	<p>Implantations Internationales</p> <p>- FSA Full Speed Automation</p> <p>Entreprise de la Silicon Valley du club des entreprises de la Tech au développement ultra rapide, implanta à Angers son 1^{er} bureau en Europe, piloté par Luc Leroy ex dirigeant de la branche automatisé du géant automobile TESLA. Le start up développe des solutions d'automatisation des processus industriels no code. 10 ingénieurs sont en cours de recrutement pour un objectif à terme de 40 collaborateurs.</p> <p>- Europ Assistance</p> <p>Cette bonne nouvelle internationale, fait suite au projet de développement du groupe Europ Assistance qui a rejoint sur la période les Cours Saint-Laud et Carré d'Ornement (d. 500 m²) et créé 200 emplois en 2021. Plus de 100 nouveaux collaborateurs sont attendus en 2022.</p>



À venir pour 2022

- Réaliser l'état des lieux prospectif des maats sur le marché de bureau 2022/2025
- Évaluer l'impact des crises successives sur les montages d'opération, chantiers de construction et commercialisation de biens ;
- Qualifier les perspectives marché post Covid, les évolutions structurelles de business model et des stratégies immobilières en région au regard des grands projets à venir (dont requalification entrée Est de la Ville > 98 000 m²) ;
- Anticiper l'effort de prospection pour soutenir les transactions à l'échelle de l'agglomération ; plan de marketing produit adressé au plan de marketing territorial ;
- Définir et mettre en œuvre les prestations de conseil et d'apport d'affaires aux membres du GIE ALE (SLOLOVA et LOGIQUEST) intégré en mars 2022 pour sécuriser les opérations d'investissement public en immobilier mixte de bureau (accords projets, ZAC, QPV, afflu) et développer les innovations de conception et d'usage.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Les activités en 2021

L'activité de la plateforme :

Le total des mouvements (26 172) a augmenté de 40 % /2020 (et de 10 % par rapport à 2019).

L'aviation générale, et notamment basée, reste largement majoritaire. Elle représente 94,5 % du trafic en 2021. L'aéroclub est le 1^{er} utilisateur de la plateforme avec 45 % du total des mouvements. L'aviation d'affaires représente 2 % du trafic en 2021. Les reports ou annulations de certains événements ont encore impacté négativement le trafic.

Les missions d'évacuations sanitaires, les dons et prélèvements d'organes, ont représenté 78 vols en 2021.

Depuis l'arrêt des vols saisonniers vers Bastia fin 2019, l'exploitant poursuit ses efforts de promotion auprès des compagnies, mais l'absence de visibilité à court terme et les changements de protocoles sanitaires affectent la stabilité nécessaire au rétablissement d'une liaison commerciale.

Faits marquants de l'année 2021

Temps fort : du 15 au 18 juillet, les vols d'entraînement de la patrouille de France, venue clôturer le 171^e Carrousel de Saumur, ont été suivis par de nombreux spectateurs.

Objectifs et missions :

- Conforter et dynamiser la plateforme Angers Loire : développer l'aviation saisonnière et développer l'occupation domaniale ;
- Assurer les relations avec le délégataire, contrôler l'exécution du Contrat de délégation de service public, la réalisation du plan d'actions et proposer des adaptations ;
- Piloter les études stratégiques, les projets de développement et d'aménagement en lien avec la zone d'activités Angers Marcé.

Les activités en 2021

55 projets des filières économiques accompagnés :

- Végétal : 9
- Santé : 7
- Silver économie : 9
- Tourisme : 2
- Numérique et électronique : 3
- Économie créative et culturelle : 7
- Économie sociale et solidaire : 9
- Projets interfiliales : 3
- Projets d'innovation : 6

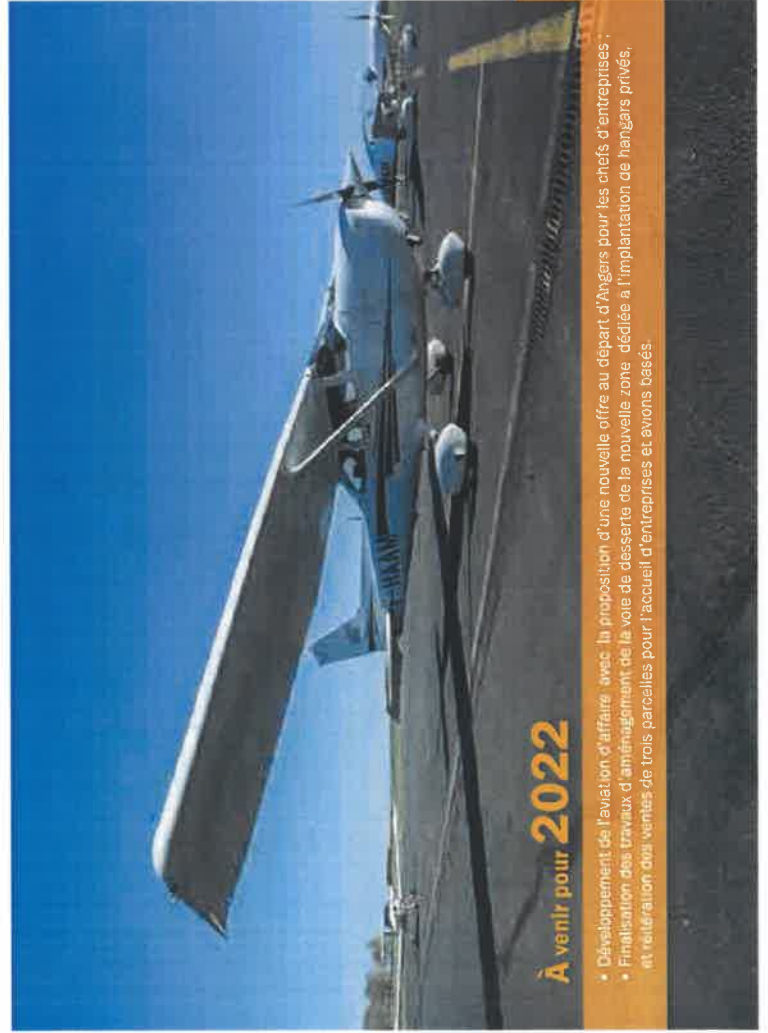
51 projets Enseignement supérieur recherche accompagnés :

- Immobilier : 8
- Aide aux équipements : 4
- Projets de recherche : 37
- Études et dispositifs : 2



Objectifs et missions :

- Accompagner les réseaux professionnels et acteurs basés sur le territoire, entre autres à travers l'instruction de subventions d'ALM ;
- (Co-)concevoir et appuyer des projets plus spécifiques : innovation/expérimentation, événements/initiatives locales, politiques publiques d'ALM ;
- Contribuer au rayonnement des filières : participation à des réseaux (internationaux, promotion sous diverses formes).



À venir pour 2022

- Développement de l'aviation d'affaires avec la proposition d'une nouvelle offre au départ d'Angers pour les chefs d'entreprises ;
- Finalisation des travaux d'aménagement de la voie de desserte de la nouvelle zone dédiée à l'implantation de hangars privés, et réalisation des ventes de trois parcelles pour l'accueil d'entreprises et évènements basés.

Faits marquants de l'année 2021

- **[Territoire Intelligent]** Démarrage de la coordination du volet économique de Territoire Intelligent par Aldev ;
- **[Numérique]** Coopération Québec/Angers, participation d'angevins à la Semaine Numérique de Québec en tant qu'intervenants notamment et accueil d'une délégation de 12 professionnels du numérique à l'occasion de la Connected Week ;
- **[Végétal]** Actualisation du document « Angers & le Végétal », 3^e édition 2021, en français et en anglais ;
- **[ESS]** Lancement du diagnostic ESS-Économie sociale et solidaire ;
- **[Santé]** Participation au lancement et au développement du Conseil de l'Innovation du CHU – Centre hospitalier et universitaire - d'Angers ;
- **[Enseignement supérieur recherche]** : Publication étude de l'impact économique de l'Enseignement Sup et de la Recherche sur le territoire d'ALM.

À venir pour 2022

- **[Végétal]** Contribution (notamment sur le volet maillages/arbres) à la dynamique « Aires végétale 2022 » initiée à l'occasion du Congrès Mondial de l'Horticulture 2022 ;
- **[Enseignement supérieur recherche]** Signature du CPER – Contrat Plan État Région - 2021-2027 ;
- **[Enseignement supérieur recherche/Innovation]** Filtrage et/ou contribution aux groupes de travail « Entrepreneuriat Étudiant », « Innovation » et « International » d'Angers Loire Campus ;
- **[Santé]** Soutien au réseau EAM-Sport: Activités physique et métiers de l'ingénierie.

Aménagement et Développement des entreprises

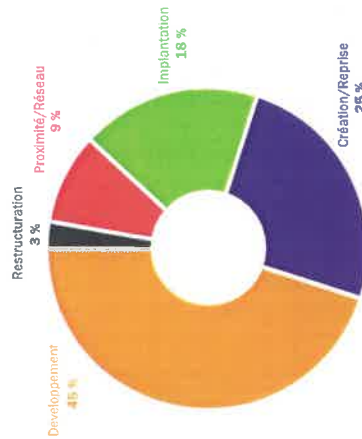
Les activités en 2021

- 801 actions d'accompagnement qui ont concerné 746 entreprises, 128 projets aboutis ;
- 195 dossiers commerce dont 130 foncier/immobilier et 65 proximité ;
- ALDEV instruit des dispositifs de soutien financier aux entreprises : 293 750 € accordés de Prêt Anjou initiative (PAL), soit 46 dossiers ; 405 000 € de subvention attribué dans le cadre du FIE (Fond d'intervention économique) dédiés aux projets immobilier d'entreprise, pour un total de 5 dossiers délibérés ;
- La Fabrique à entreprendre (FAE) est un dispositif de soutien et d'aide au développement dédié aux entrepreneurs des quartiers prioritaires de la ville : 66 porteurs de projets et créateurs d'entreprises accompagnés.

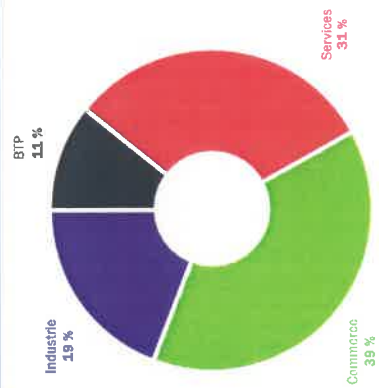
Objectifs et missions :

- Accompagner les entreprises dans leur création, leur implantation et leur développement (en rapport avec les thématiques de l'industrie, la logistique, le transport, l'artisanat, le commerce) et commercialiser et gérer les parcs immobilier et foncier d'Angers Loire Métropole ;
- Développer différents dispositifs d'ingénierie et de financement de projets ;
- Instruire et gérer les dispositifs d'aide à la création et au développement des entreprises en lien avec les partenaires : Initiative Anjou ;
- Assurer le suivi et le développement de l'offre commerciale, la promotion du territoire et l'animation de clubs d'entreprises ;
- Favoriser les actions d'accompagnement pour aider à l'entrepreneuriat dans les quartiers et assurer le lien avec les équipes projet Nouveau programme de renouvellement urbain sur le volet économique ;
- Assurer le service de proximité et la transmission d'informations aux communes et aux entreprises, et l'animation du tissu économique.

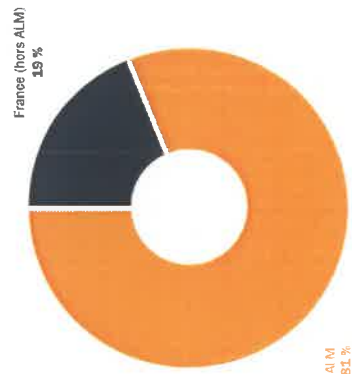
Nature des projets accompagnés



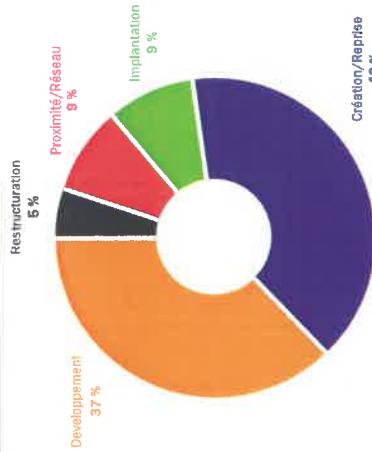
Secteur d'activité des projets accompagnés



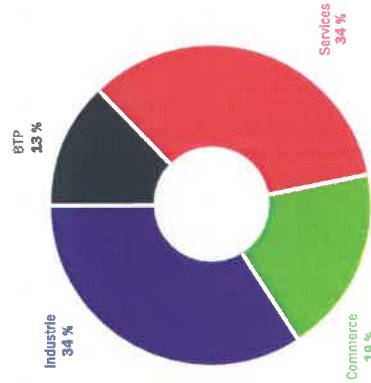
Origine géographique des projets accompagnés



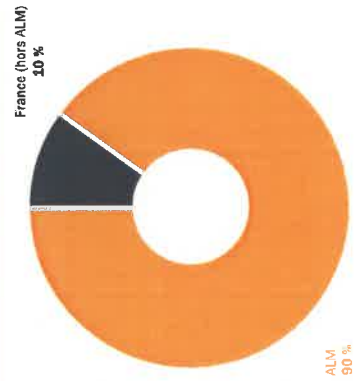
Nature des projets aboutis



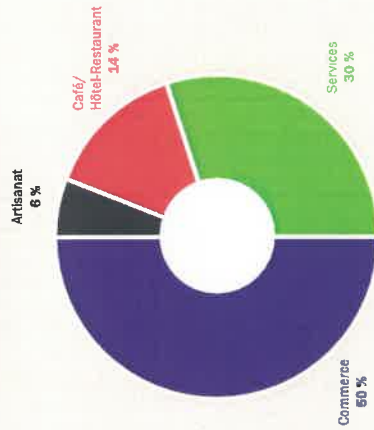
Secteur d'activité des projets aboutis



Origine géographique des projets aboutis



Projets FAE par secteur d'activité



Projets FAE par nature des projets



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Faits marquants de l'année 2021

- **CENTRAVET** : Finalisation des travaux de cette nouvelle unité de distribution de produits vétérinaires sur le PAC de l'Atlantique – L'ouverture de la plateforme du Grand Ouest, destinée aux professionnels de santé vétérinaire est en activité depuis courant décembre. Entrepôt de 5 600 m² investissement de 3,5 M€ et une quinzaine d'emplois au démarrage.
- **IGNIMISSION** : Cinq entreprises angevines figurent dans le « Top 500 des champions de la croissance » publié chaque année par le journal Les Échos. 84* : Ignimission (Angers, 35 salariés), spécialiste traitement en information et conseil en informatique. 98* : Physidia (Saint-Barthélemy-d'Anjou, 58 salariés), spécialiste de la dialyse à domicile. 327* : L'Adresse Anjou Maine (Siège social Beaucaouzé, 100 salariés), rattachée au réseau national L'Adresse immobilier. 439* : Octave (Angers, 88 salariés), solutions de digitalisation du commerce. 484* : Logisseo (Angers, 40 salariés), logistique pour e-commerce.
- Locataire d'Aldev de la pépinière Fleming depuis 2011, initialement sous le nom de Projid Ignimission est le spécialiste de l'information et du conseil dans l'informatique et le digital, ainsi que le leader de la collecte intelligente de données. Elle est devenue Ignimission en 2021 et est passée de 8 à 35 salariés. Avec un taux de croissance annuel de 58,35 % entre 2017 et 2020, elle se classe à la deuxième place régionale du classement des champions de la croissance 2022, et à la 84* place nationale. Son chiffre d'affaires est passé de 575 000 à 2,2 millions d'euros. L'objectif de l'entreprise est de simplifier la collecte de données pour l'utilisateur final et de convertir les processus manuels en de puissantes applications génératrices de business, etc.
- **PILOTE** (Longuenée-en-Anjou, fabricant de véhicules de loisirs) a annoncé qu'elle va agrandir de 4 500 m² son site de 20 000 m². Objectif : augmenter la capacité d'assemblage de fourgons, vans et camping-cars Voyageur, la marque haut de gamme du groupe Pilote. Le projet est chiffré à 6 M€, dont environ 4,5 M€ pour le bâtiment et 1,5 M€ d'équipement. Début des travaux souhaités à l'été 2022, l'achèvement en 2023. Ce projet génèrera la création d'une centaine d'emplois dans les prochaines années. Dès à présent 50 personnes doivent être recrutées pour les métiers de l'assemblage et de la logistique. Créé en 1962, le groupe Pilote, dont le siège est à La Limouzinière (Loire-Atlantique), compte 3 sites de production : à La Limouzinière, à La Membrolle (Longuenée-en-Anjou) et en Allemagne.
- **CERDYS** : un des principaux producteurs horticoles français, a investi environ 1 M€ pour ouvrir sa plateforme logistique au sein du parc d'activités Pôle 49. 7 salariés ont été recrutés auxquels s'ajoutent environ 30 saisonniers sur ce site de 4 000 m² en location. Angers est le barycentre des six sites de production du groupe situés entre Orléans et la côte Atlantique (dont un sur la commune de Soucelles).
- Avec 180 salariés, plus de 7 millions de pots écoulés chaque année et un chiffre d'affaires avoisinant les 25 millions d'euros, Cerdys fait désormais partie des cinq plus gros producteurs horticoles tricolores. Plantes grimpantes, petits fruits, vivaces, rosiers, etc. les plantes Cerdys sont distribuées dans près de 2 000 points de vente, essentiellement des jardineries, partout en France.

Nos entrepreneurs ont du Talent :

VANILLA BRIDGE : Le concours des espoirs de l'économie a récompensé quatre lauréats pour valoriser et encourager leurs initiatives. Locataire d'Aldev au sein de la pépinière d'entreprises du Village St-Léonard, Noeline Rasamandry qui a créé Vanilla Bridge en 2018 a obtenu le grand prix du jury de la Grande Aventure d'Entreprendre le 8 juin dernier au centre de congrès à Angers. Vanilla Bridge produit des extraits naturels de vanille bourbon de manière artisanale et éco-responsable en lien avec une coopérative à Madagascar, produits destinés aux professionnels et artisans de l'agroalimentaire.

P'TITS POIDS CAROTTES : Lauréat Régional 2021 Talent des cités catégorie création - Épiceries 0 déchets, café cantine et ateliers pour réunir les habitants du quartier. C'est à la fois une épicerie vac zero déchet qui propose tous les produits du quotidien, et un lieu de vie avec un espace café / cantine qui accueille des ateliers, le tout à un prix très abordable pour que tous les habitants du quartier puissent y accéder. Les deux tiers des fournisseurs de l'épicerie sont issus des Pays de la Loire.



In Vivo plateforme logistique

À venir pour 2022

LE PAC ANGERS OCÉANE : UNE FORTÉ DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

GRAVIS : Entreprise familiale depuis 1927 d'environ 40 personnes (dont 20 sur ALM), spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires et présents sur 3 centres de distribution : Orly, Lyon et Indre-et-Vienne. Pour faire face à une forte croissance d'activité notamment à l'exportation (production dans 40 pays différents - flétri de 3500 clients) Gravis va transférer et construire un nouveau siège social et bâtiment industriel d'une surface d'environ 4950 m² sur la zone Océane à Villevalériq, géantant 3 à 5 embauches. Acquisition d'une parcelle d'environ 1,2 ha pour un investissement minimum d'environ 4 M€.

COMETI : Depuis 1982, COMETI est spécialisée dans la conception et la fabrication de chauffères industrielles et compte environ 40 personnes (dont 20 sur ALM). Implanté sur 4 sites dont le siège social, le bureau d'études et un site de production à St Barthélemy-d'Anjou, puis à Douai, Rennes et Lyon, COMETI connaît un développement constant depuis 2011 et a signé son chiffre d'affaires pour atteindre 7,37 M€ en 2020. Elle va se doter d'un nouvel outil de 4500 m² (3 800 m² d'atelier et 700 m² de bureaux en R+1) avec une capacité d'extension de l'atelier de 2 000 m² sur un terrain de 4,8 000 m² sur le parc d'activités de l'Océane à Villevalériq-en-Anjou. Investissement de plus de 6 M €, et création de 6 emplois d'ici à 3 ans.

ITEC : Le groupe Itec basé à Vernières-en-Anjou est devenu un des leaders nationaux de la fabrication d'armoirs électriques industrielles. Un développement qui se poursuit, avec une nouvelle implantation sur le parc d'activités de l'Océane de constater ITEC PRODUCTION - investissement de 7,5 M€, terrain 1,9 ha, bâti de 6 700 m². Création de 10 emplois pour un effectif total de 49 personnes en parie (travaux de mise aux normes et travaux de groupe). ITEC connaît depuis 350 salariés au sein de vingt filiales réparties sur toute la France. Il affiche un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros. La région Angers accueille à la fois le siège social et plusieurs filiales représentant près de 300 personnes.

2 projets logistiques se confirment :

Plateforme logistique portée par JBD, expertisée sur le PAC Angers-Marcé. Ce projet de 42 000 m² sur un foncier de va faire l'objet d'un dépôt de permis de construire et d'un dossier ICPE d'ici la 1^{ère} quinzaine d'avril 2022. Les démarches sont déjà engagées et les travaux de démolition des bâtiments existants ont entraîné le démarrage du projet, dont les travaux devraient débiter à l'été 2023.

Plateforme logistique portée par Pichet Inmo (groupe Altarea Cogedim) sur le PAC Atlantique : Ce projet ICPE fait l'objet d'une procédure simplifiée dite « Cas par cas », le dossier sera déposé courant avril et permettra de développer un site d'environ 28 000 m².

Nous pouvons aussi évoquer quelques mois sur le projet POTANJOU mais dont l'acte authentique sera signé fin 2022 pour un démarrage prévu en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Les activités en 2021

L'ensemble des actions emploi et insertion professionnelle ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 7 128 personnes touchées par les actions emploi et insertion professionnelle déployées par ALDEV ;
- 5 025 personnes mobilisées sur des opportunités d'emploi ou démarches de recherche d'emploi, à travers l'animation territoriale emploi déployée dans les communes de l'agglomération et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les contacts directs ;
- 2 075 personnes accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle (Plan local d'insertion par l'emploi, clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics, emplois aidés, mission facilitateur d'emploi dans les quartiers, etc.) ;
- 1 015 entreprises ont été mobilisées ;
- Les actions d'ALDEV ont permis 2003 mises en relation avec des employeurs du territoire et à 2 353 personnes d'accéder à un emploi ;

Angers Loire Métropole a consacré un budget de 2 764 970 € à la politique emploi et insertion professionnelle en 2021.

Objectifs et missions :

Pour soutenir l'emploi et l'insertion sur son territoire, Angers Loire Métropole s'est dotée d'une politique publique qui a pour objectifs de :

- Faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi en complétant les actions déjà existantes sur notre territoire (notamment service public de l'emploi).
- Renforcer l'aide au retour à l'emploi pour les publics vulnérables (jeunes, seniors, habitants des quartiers prioritaires) ;
- Faciliter la création d'activité et l'accompagnement de projets innovants ;
- Mettre en œuvre le pilier Développement économique/Emploi du Contrat de ville unique.

Faits marquants de l'année 2021

- Action de promotion des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Afin de soutenir et d'accompagner le développement de l'activité des SIAE, plus de 40 rdv auprès des donneurs d'ordre potentiels (communes, bailleurs sociaux, ALTER, CHU, Université, etc.) ont été organisés en présence de représentants des SIAE. Cette démarche avait pour objectif de mieux faire connaître les SIAE et d'encourager autant que faire se peut les donneurs d'ordre à utiliser les services et prestations des SIAE. En clôture des rendez-vous, un forum de rencontres a été organisé le 19 novembre 2021 à Trélazé. Il a réuni 100 participants ;
- Pour la première fois, franchissement de la barre des 300 000 heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion :
 - 305 339 heures réalisées soit 190 équivalents temps plein ;
 - 908 participants (dont 53 % habitants les quartiers prioritaires de la ville) ;
- Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain sur Belle-Beille et Monplaisir : 25 033 heures d'insertion réalisées, 147 participants, 100 offres diffusées, 107 personnes accompagnées ;
- angers-emploi.fr remplace angers.tagemploi.com en offrant de nouveaux services et contenus. angers-emploi.fr agrège notamment les offres d'emploi, d'alternance et de stage qui se trouvent sur différentes plateformes de recrutement et qui concernent le périmètre de la communauté urbaine. À cela s'ajoutent les offres déposées directement sur le site par les entreprises qui recrutent sur le territoire. Le site est également le meilleur moyen de s'informer sur les événements emploi et d'accéder à toute l'offre de services d'Aldev ;
- Partageons nos compétences : plateforme expérimentale de prêt de main d'œuvre d'Aldev, a été reprise par la Région et déployée sur l'ensemble du territoire Ligérien pour s'ouvrir au prêt de matériels, de matériaux et de locaux. « Solutions partage Angers » permet également la mutualisation de formation entre employeurs. En 2021, 32 entreprises se sont inscrites sur la plateforme.



À venir pour 2022

- Accompagnement de 3 entreprises du territoire dans leur développement et dans leurs recrutements en nombre. Cet accompagnement prend la forme d'actions dédiées et sur mesure répondant aux besoins spécifiques des entreprises. Les besoins RH à ce jour sont estimés comme suit :
 - Europ Assistance : 150 recrutements ;
 - Venisure : 100 recrutements ;
 - Kuehne+Nagel : 150 recrutements ;
- Le domaine d'activité de la logistique connaît un fort développement sur l'agglomération angevine depuis quelques années. Très dynamique, ce secteur subit de fortes tensions en matière de recrutement sur notre territoire. Afin de répondre à ces besoins en emplois et compétences des entreprises de cette filière, un plan d'actions est en cours de réflexion. Celui-ci porterait sur les entreprises du secteur et les partenaires concernés. Il privilégiera les solutions rapidement opérationnelles et répondra aux priorités des acteurs économiques. Cette démarche devrait s'articuler, notamment, autour de la création d'un club d'entreprises de la logistique, qui sera un interlocuteur privilégié pour cette action ;
- Forum « Recruter autrement » ;
- Organisation d'une 4^e édition du Forum « Recruter autrement ». Cette action a pour objectif de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'insertion en mettant en relation directe sous forme d'un job dating, des entreprises qui recrutent et des personnes qui terminent leur parcours d'insertion et qui sont prêtes à (re) intégrer le marché de l'emploi. Ce Forum vise ainsi à permettre aux entreprises de trouver la ressource humaine dont elles ont besoin et de former publiquement les candidats à l'insertion de retrouver un emploi. Ce Forum devrait se tenir au cours du dernier trimestre 2021.

Aménagement des Zones d'activités économiques (ZAE) principales et de proximité

Les activités en 2021

Suivi des opérations et concessions :

- 20 opérations concédées dont 1 gérée par un syndicat mixte (Angers Marcé) ;
- 14 opérations en régie (entièrement commercialisées pour l'essentiel) ;
- 8 sites en études pour des créations ou extensions éventuelles de zones économiques principales et de proximité ;
- Opérations « mixtes » (habitat et tertiaire) de Cours Saint-Laud et Quai Saint-Serge : poursuite des travaux sur plusieurs projets mixtes habitat / tertiaire (chantier de Métamorphose en cours, Siège de Podeliha livré en fin d'année, résidences étudiantes et de tourisme en cours, chantiers sur des plots tertiaires de grands comptes) ;
- Angers/Les Ponts-de-Cé : réflexion sur l'aménagement de la ZAC de Moulin Marcellie 2 & redéfinition du plan masse en lien avec la stratégie commerciale associée & étude de faisabilité d'une piscine intercommunale Sud Loire.

Mandats d'études pré-opérationnelles :

- Mûrs-Érigné - extension de la Zone d'activités économiques (ZAE) de l'Églantier : fin du mandat d'études passé avec Alter / engagement de cette nouvelle ZAE de proximité, avec concertation préalable menée sur 2024 ;
- Cantenay-Épinard - Bellevue 2 / St Gemmes-sur-Loire - Bernay et Le Plessis-Grammoire - La Petite Boitière : fin du mandat d'études pour l'extension éventuelle de ces trois ZAE, avec lancement d'une phase opérationnelle actée sur les ZAE de Bernay et Bellevue 2 ;
- Verrières en Anjou : poursuite des études de Nouvelle Océane, dans la continuité de l'Océane extension 3, Parc d'activités communautaire (PAC) existant, avec l'engagement de la phase de diagnostic préalable par l'équipe d'urbaniste - paysagiste retenue ;
- Longuenée-en-Anjou / La Membrolle-en-Anjou - Restructuration de la ZAE de la Perrière : fin du mandat d'études passé avec Alter / engagement acté de la restructuration - extension de cette ZAE de proximité ;
- Avrillé/Le Fléchet : mandat d'études en cours pour la création d'un Parc d'activités communautaire (PAC).

Objectifs et missions :

- Contribuer au développement économique de l'agglomération en aménageant les zones d'activités économiques communautaires dans le cadre des grands documents d'orientation : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU), Schéma directeur économique et emploi durable, schéma tertiaire ;
- Piloter les concessions d'aménagement et les contrats de mandats d'études confiés à ALTER ; ainsi que l'aménagement des zones d'activités économiques en régie.
- Suivre la commercialisation en lien avec les partenaires satellites ALDEY et ALTER ;
- Garantir la qualité globale des projets et environnementaux et la qualité du niveau de service et des conditions d'implantation des entreprises, ainsi que les modalités de gestion future des espaces publics créés.

À venir pour 2022

- Angers - Cours Saint-Laud et Quai Saint-Serge : poursuite des travaux sur plusieurs projets mixtes habitat / tertiaire ;
- Avrillé : achèvement de la concertation préalable à l'aménagement du secteur dit " La Bâtonnière " ;
- Verrières-en-Anjou : lancement de la concertation préalable à l'aménagement du secteur dit " Nouvelle Océane " ;
- Labrecq - opérationnel six plusieurs zones économiques de proximité (à travers des concessions d'aménagement collectif) ;
- ALTER et la création de ZAC sur Bernay (St-Gemmes-sur-Loire), l'Églantier (Mûrs-Érigné) et Bellevue 2 (Cantenay-Épinard).



Les activités en 2021

Dans un contexte sanitaire encore très impactant en 2021 (absence d'activité de Janvier à mai 2021), le niveau d'activités, même s'il est plus favorable qu'en 2020, ne retrouve pas son niveau de 2019.

Pour l'activité tourisme

- 86 227 touristes ont été accueillis à l'office de tourisme en 2021 dont 14.4 % d'étrangers essentiellement Belges, Allemands, Espagnols et Hollandais ;
- 15 426 personnes ont été accueillies au sein des 12 bureaux d'information touristique du 1^{er} juillet au 31 août et 1303 personnes à la conciergerie vélo à Angers ;
- 75 visites guidées individuelles ont été organisées pour au global 855 participants ;
- L'Office de tourisme a vendu 1524 City pass et 21.250 billets de visites ;
- 153 hébergements ont été réservés via la Centrale Hébergement Individuelle ;
- On enregistre 75 nuitées encaissées sur le Port d'Angers et 30 demandes d'information d'avril à septembre ;
- Malgré le contexte, Made in Angers, l'événement vitrine de l'économie locale a pu être maintenu et accueillir 5 118 visiteurs ;
- Destination Angers a lancé la 1^{re} édition du festival Européen du Gravel, Nature is Bike en juin 2021, événement éco-engagé qui a connu, malgré le contexte sanitaire, un fort retentissement médiatique, avec 1 000 participants aux côtés, un salon du Gravel et Vélo d'Aventure, des animations sur 3 jours ;
- Destination Angers s'est engagée aux côtés de la collectivité sur l'ensemble des schémas et réflexions engagées notamment le contrat de Transition écologique, le schéma des boucles vertes, le programme Rives vivantes, le projet place Académie Kennedy.

Pour l'activité événementielle

- 173 événements ont été accueillis ou organisés par Destination Angers en 2021 dont 41 au parc des expositions et 127 au centre de congrès et 5 en extérieurs. Parmi ces événements on recense 54 événements grand public (dont International ESREL) ;
- Au global 171 566 visiteurs et 2 508 exposants ont été accueillis sur ces événements ;
- 12 000 nuitées ont été réservées auprès de la centrale tourisme d'affaires.

Objectifs et missions :

- Assurer la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme, du centre de congrès et du parc des expositions ;
- Assurer la promotion du tourisme d'agrément et du tourisme d'affaires du territoire de la communauté urbaine en développant une stratégie marketing et d'accueil d'événements ;
- Développer la commercialisation de produits et prestations touristiques, en lien avec les acteurs du territoire ;
- Faire rayonner le territoire et développer son image en France et à l'international.

Faits marquants de l'année 2021

- En 2021, Destination Angers a innové et changé son système d'information touristique en intégrant le réseau Apidae. Plus intuitive, plus moderne, la base de données Apidae facilite le référencement des offres touristiques. C'est un gain de temps et une meilleure qualification de la donnée pour l'office de tourisme. Pour le prestataire, les démarches sont simplifiées grâce au système de mise à jour numérique.
- Afin d'offrir à ses visiteurs des supports d'information toujours plus adaptés à leurs besoins, Destination Angers propose désormais un carnet de séjour ultra-personnalisé sur mobile. Un outil moderne contenant toutes les informations utiles selon le profil et les envies du visiteur. Touristes en week-end à Angers, nouveaux arrivants ou Angevins de longue date mais curieux de mieux connaître la ville et son agglomération, ce nouveau média deviendra vite indispensable. Élaboré avec les conseillers en séjour, cet outil est proposé aux visiteurs de l'office de tourisme, sur place, par échange de mail ou par téléphone.
- Destination Angers a également déployé plusieurs outils de communication pour accompagner la relance de l'activité par des campagnes média (vidéos, nouveau site internet). Par ailleurs, une plateforme web et mobile destinée à amplifier et hybrider les événements a été lancée. Cette application Destination Angers Events est une nouvelle réponse aux attentes des exposants et visiteurs dans le cadre de la transformation numérique du secteur événementiel.

À venir pour 2022

- Renouvellement de la certification qualité de l'office de tourisme en catégorie 1 : le Comité national de gestion de la marque a décidé de recentrer l'audit sur l'écoute client et l'évaluation de l'accueil. Un nouveau référentiel d'audit approuvé a été instauré, constitué de 2 évaluations complémentaires à effectuer tous les 5 ans. En plus de l'audit ont une visite mystère de l'Office du Tourisme principal et des 7 Bureaux d'Information Touristique a été planifiée en août 2022 et de l'événementiel. Destination Angers structure son engagement dans une démarche RSO d'après l'approche à norme certification ISO 20121, norme de management responsable pour améliorer et développer de nouvelles pratiques l'organisation et l'accueil d'événements éco-citoyens et à terme de label Destination Tourisme durable ;
- Développement de l'offre de congrès et d'événements en cohérence avec les points forts d'Angers Loire Métropole - Art de Vivre à Nature : La finalité est de renforcer la notoriété du territoire au niveau touristique, mais aussi comme destination incontournable des congrès scientifiques et de l'innovation événementielle en lien avec ses filières d'excellence. A titre d'exemple, le festival Nature is Bike, permet d'attirer les regards sur notre destination à l'échelle européenne, aussi de proposer des séminaires, grand public (touristiques, autour du vélo, d'aventures, et bike-packing).



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

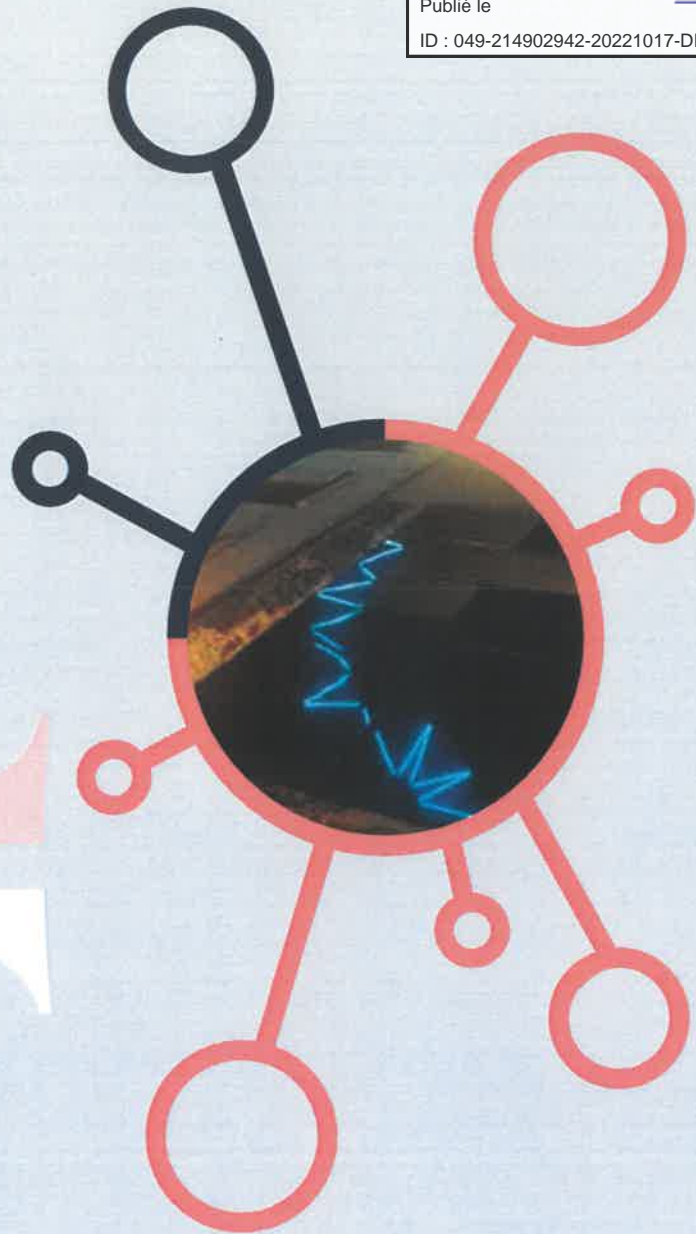
Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE

Rapport financier



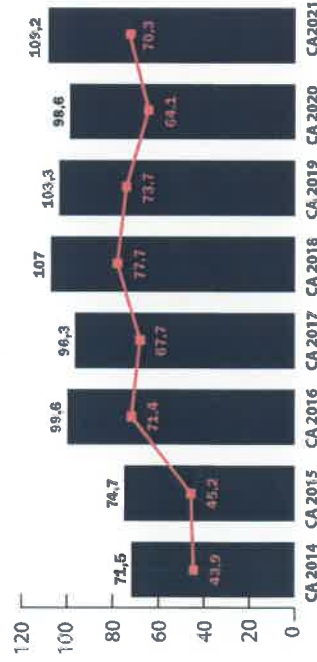
Les principaux enseignements du compte administratif 2021

- Un budget volontariste dans son exécution, 100 % des 500 millions € des crédits de dépenses prévues lors du BP 2021 ont pu être mis en œuvre dans ce contexte de crise.
- Un territoire résilient avec une fiscalité « entrecroisées » en progression et une épargne brute qui dépasse son niveau d'avant crise avec 98,3 M€.
- Un budget de fonctionnement solide avec :
 - Une forte progression des recettes de fonctionnement (à taux de fiscalité constants) : + 1,8 M€ (dont la moitié liée à des cessions),
 - Des charges de fonctionnement (+ 2,2 %) en hausse mesurée, notamment pour lutter contre les effets de la crise sanitaire,
 - Une épargne de gestion qui atteint 109 M€. Cette épargne permet de rembourser les annuités de dette et d'autofinancer le volume important des investissements en cours.
- Un budget d'investissement exceptionnel :
 - 206 M€ de dépenses réalisées en 2021 (soit une progression de + 16 % par rapport à 2020) dont 147 M€ d'investissement (71 % du total) consacrés à la transition écologique notamment avec le tramway.
- Une dette sous contrôle, proche des 542 M€ avec une capacité de désendettement de 5,5 années. Cela reste loin du niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'État. Il en est de même en retraçant les produits de cession, la capacité de désendettement 2021 est de 6 ans contre 5,9 en 2020.

L'épargne

Évolution de l'épargne de 2014 à 2021
(en million d'€)

■ Épargne de gestion
— Épargne nette

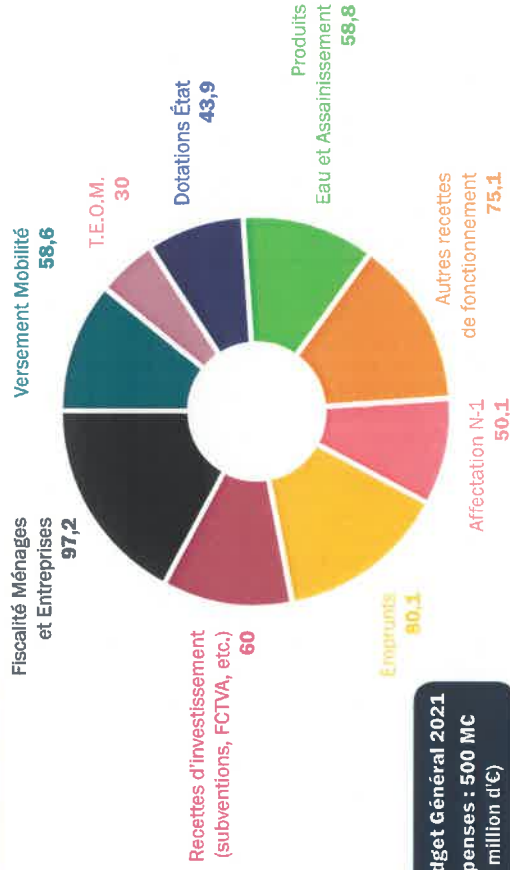


L'épargne de gestion 2021 franchit à nouveau la barre symbolique des 100 M€ et atteint son plus haut niveau depuis la création de notre EPCI. Après financement des annuités de dette, la collectivité dispose encore de 70 M€ d'épargne nette pour autofinancer ses investissements.

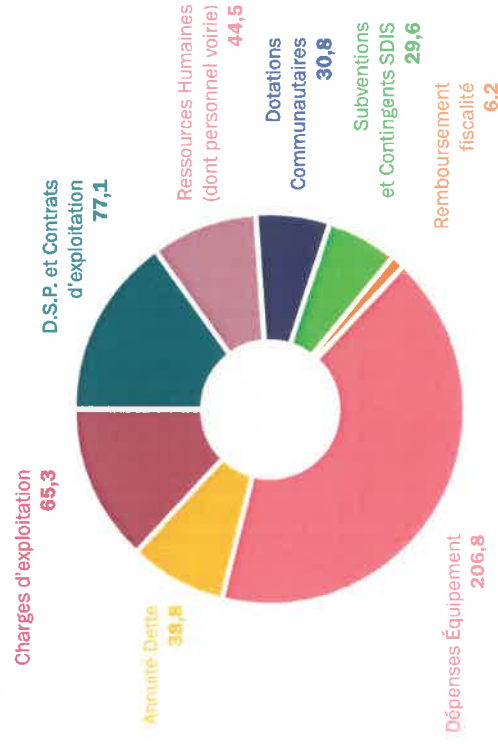
Les efforts de gestion engagés sur la période 2014-2020 ont ainsi largement contribué à financer les hauts niveaux d'investissements récents (530 M€ sur ces 3 dernières années).

Composition des dépenses et des recettes de fonctionnement

Budget Général 2021
Recettes : 553 M€
(en million d'€)



Budget Général 2021
Dépenses : 500 M€
(en million d'€)



L'investissement en 2021

En 2021, Angers Loire Métropole totalise **206,8 M€** de dépenses d'investissement contre 179,6 M€ en 2020 (soit + 16 %). Ce niveau est exceptionnellement élevé du fait des travaux du tramway et a été en outre réalisé dans un contexte de confinement au début 2021.

La **montée en charge progressive des dépenses d'investissement du budget transports a ainsi abouti à 307 M€** de dépenses cumulée depuis 2014.

Evolution des dépenses d'investissement CA 2014 - CA 2021 hors dette - (en million d'€)



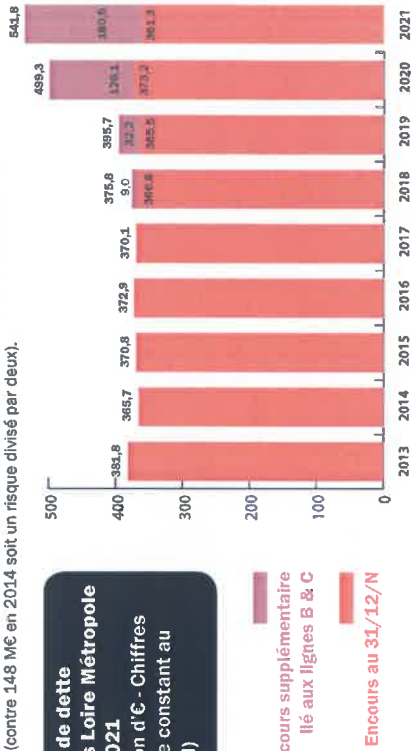
La dette

L'année 2021 est marquée par une **augmentation de l'encours de dette d'un peu plus de 42 M€,** exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway. Ainsi au 31/03/2022, l'encours de la dette atteint 541,8 M€.

Cette hausse était programmée et va se poursuivre en 2022 avec au maximum + 40 M€ de dette supplémentaire. Notre collectivité a préparé depuis plusieurs années le financement de cette nouvelle infrastructure aux meilleures conditions.

La volonté forte de maîtriser notre encours de dette sur la période 2014-2022 (- 20 M€ hors tramway) et une épargne solide permettent aujourd'hui à la collectivité de poursuivre le financement des travaux des lignes B et C avec des fondamentaux financiers de qualité. Parallèlement à cette hausse du niveau global de dette, on constate également une poursuite de réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 76,2 M€ soit 14 % de l'encours (contre 148 M€ en 2014 soit un risque divisé par deux).

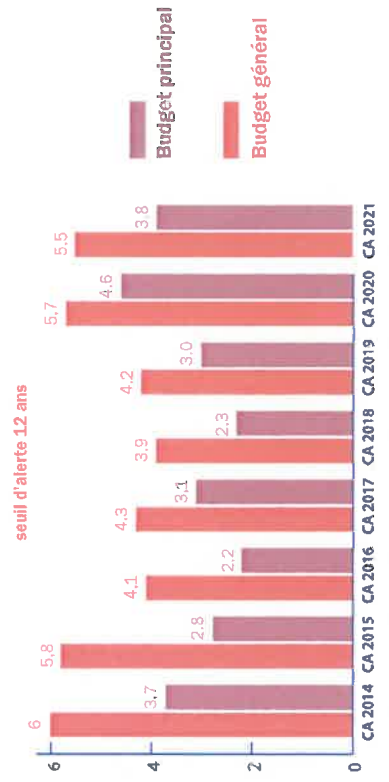
Encours de dette d'Angers Loire Métropole 2013 - 2021
(en million d'€ - Chiffres périmètre constant au 31/12/N)



La capacité de désendettement

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette, en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement est de 5,5 ans pour le budget consolidé et de 3,8 ans pour le budget principal. Ces niveaux restent excellents et bien inférieurs aux 12 ans de valeur prudentielle présentée par l'État, y compris avec les valeurs retraitées des cessions de 6 ans pour le budget consolidé et de 4,8 ans pour le budget principal.



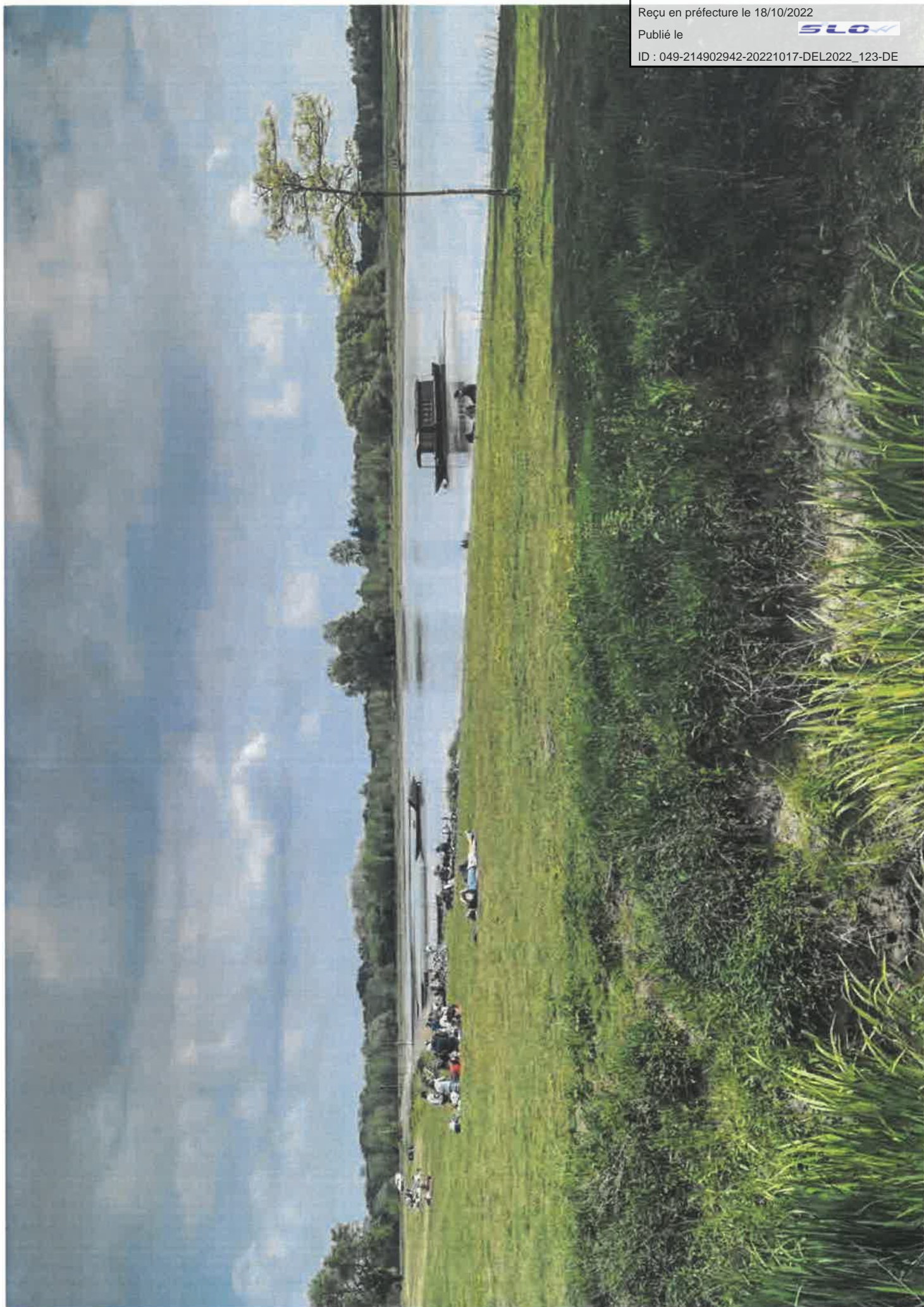
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



angers Loire
métropole
communauté urbaine

© Graphisme et impression : Ville d'Angers - ALM
Crédits photos : Thierry Bonnet - Éliane Pontonnier p.25 - Anthony Mear p.57
Béatrice Dupré p.97 / Ville d'Angers - ALM - août 2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 049-214902942-20221017-DEL2022_123-DE



angers loire
métropole
communauté urbaine

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Délibération DEL2022/124
7.1 Décision Modificative n°1
Budget Communal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents : BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CATHALOT Mélanie, CHOLET Shirley, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Absents sans pouvoir : LALONDE Cédric, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent

Secrétaire de séance : BROUARD Vincent

Elus en exercice : 21
Elus présents : 18
Elus votants : 18

Date d'affichage : 18/10/2022

7.1 Décision Modificative n°1 Budget Communal

Rapporteur : David ECHELARD, adjoint aux Finances

Une décision modificative n°1 est nécessaire car l'année 2022 a été marquée par de nombreux changements avec des répercussions sur le chapitre 012. Ces changements sont dus principalement aux décisions gouvernementales. D'une part, l'augmentation du point d'indice qui représente une hausse de 17 000€ de la masse salariale. D'autre part, les revalorisations du SMIC (la 3ème en août) et la revalorisation de carrières des catégories B et C correspondent à une hausse 30 000€ de la masse salariale. Par ailleurs, une indemnité inflation a également été versée en début d'année et représente 3 000€.

Inscription de nouveaux crédits :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
012-64111-Rémunération principale- titulaires	26 040,00 €		
012-64118-Autres indemnités	4 200,00 €		
012-64131-Rémunérations non titulaires	6 920,00 €		
012-6451-Cotisations à l'URSSAF	6 440,00 €		
012-6453-Cotisations aux caisses de retraite	6 400,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- 50 000,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
2318- Autres Immobilisations en cours	-50 000,00€	021 - Virement de la section de fonctionnement	-50 000,00€
TOTAL	-50 000,00€	TOTAL	-50 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la décision modificative n°1 proposée pour le budget communal,

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 17 octobre 2022,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, BROUARD Vincent

DEL2022/124

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Délibération DEL2022/125
3.2 Cession de la maison 5
Rue de l'Eglise

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents : BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CATHALOT Mélanie, CHOLET Shirley, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Absents sans pouvoir : LALONDE Cédric, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent

Secrétaire de séance : BROUARD Vincent

Elus en exercice : 21
Elus présents : 18
Elus votants : 18

Date d'affichage : 18/10/2022

3.2 Cession de la maison 5 Rue de l'Eglise

Rapporteur : Henri VOISINE, Adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement

Dans la perspective d'engager une réflexion globale sur l'aménagement de l'îlot situé entre la rue de l'église, la rue de la Pré Madame, la rue de l'Aubriaie et le fond de jardin du presbytère, nous avons acquis le 19 mars 2021 la propriété se situant au 5 rue de l'Eglise (angle de la rue de l'église et celle de la Pré Madame).

Cette maison était louée, nous avons donc dû poursuivre le bail jusqu'à son échéance le 15 juin 2023.

Afin de pouvoir mener plus concrètement cette réflexion, je vous propose aujourd'hui d'acter notre projet sur cette maison pour pouvoir mettre un terme au bail.

En accord avec la commission urbanisme, je vous propose de transformer son rez-de-chaussée en locaux d'activités (cellule commerciale ou autre) et de restructurer l'étage ainsi que les combles en logements adaptés au standard actuel. Le terrain non construit serait intégré au domaine public pour y réaliser les accès aux locaux d'activités et un square. Cette restructuration pourrait se faire dans le cadre d'une vente à un bailleur public ou privé.

Je vous propose donc d'acter ce projet et de donner mandat à Madame la Maire pour :

1/ mettre un terme au bail en cours à son échéance le 15 juin 2023

2/ rechercher un acquéreur pour ce bien dans l'objectif d'y réaliser en rez-de-chaussée des locaux d'activités et à l'étage un ou deux logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet au 5 rue de l'Eglise,

DONNE un avis favorable au projet en vue d'y installer une activité professionnelle en rez-de-chaussée et des logements à l'étage,

DECIDE de mettre un terme au bail en cours à son échéance le 15 juin 2023,

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à rechercher un acquéreur pour ce bien dans l'objectif d'y réaliser en rez-de-chaussée des locaux d'activités et à l'étage un ou deux logements.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 17 octobre 2022,

Pour copie conforme,

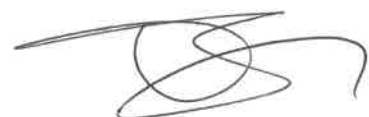
La Maire, Corinne GROSSET



Signature of Corinne Grosset, Maire, with official stamp of the Commune de Saint-Lambert-la-Potherie.

DEL2022/125

Secrétaire de séance, BROUARD Vincent



Signature of Vincent Brouard, Secrétaire de séance.

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Délibération DEL2022/126
5.2 Modification du
règlement intérieur du
conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents : BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CATHALOT Mélanie, CHOLET Shirley, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Absents sans pouvoir : LALONDE Cédric, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent

Secrétaire de séance : BROUARD Vincent

Elus en exercice : 21
Elus présents : 18
Elus votants : 18

Date d'affichage : 18/10/2022

5.2 Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le règlement intérieur précédemment adopté continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Il vous est proposé de modifier le règlement intérieur adopté le 31 août 2020, comme suit dans le document présenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2121-8 précisant que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,
Vu la délibération D2020-89 du 31 août 2020 adoptant le règlement intérieur,

Je vous propose d'adopter le règlement intérieur modifié et annexé à la présente délibération afin de répondre aux nouvelles exigences de la réforme de publicité des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le règlement intérieur modifié et annexé à la présente délibération.

Pour : 15	Contre : 2	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 17 octobre 2022,
Pour copie conforme,
La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, BROUARD Vincent



**SAINT-LAMBERT
LA-POTHERIE** ■ ■ ■

COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé lors de la séance du 31 août 2020
Modifié lors de la séance du 17 octobre 2022

CHAPITRE I : Convocation et ordre du jour

Article 1 : La convocation

Le conseil municipal est convoqué par le maire conformément aux dispositions des articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions ci-après :

- La convocation, qui comporte obligatoirement l'ordre du jour de la séance est adressée aux conseillers municipaux par voie numérique, trois jours francs au moins avant la date de la réunion.
- La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion, qui se tient en principe dans la salle du conseil municipal à la Mairie. Les convocations et les documents de travail/projets de délibérations sont envoyés par voie dématérialisée à l'adresse électronique communiquée créée par la collectivité pour les conseillers municipaux. Les documents de travail peuvent également être mis en ligne sur une plateforme de téléchargement sécurisée, les conseillers municipaux étant alors informés par courrier électronique de la mise à disposition de ces documents.
- Elle est en outre mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée

Article 2 : la convocation en urgence

Le maire peut en cas d'urgence abréger le délai visé à l'article 1er sans toutefois qu'il puisse être inférieur à un jour franc.

Cette initiative, qui n'appartient qu'au maire seul, est soumise dès l'ouverture de la séance à l'appréciation du conseil municipal qui, s'il désapprouve à la majorité, l'initiative du maire, peut renvoyer en tout ou en partie, l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Article 3 : projet de délibération à l'ordre du jour

La convocation adressée aux conseillers municipaux doit être accompagnée des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour.

En outre, les dossiers complets des affaires ci-dessus visées sont tenus en séance à la disposition des membres du conseil.

Article 4 : communication des projets de contrats

Nonobstant les dispositions de l'article 3 ci-dessus et si l'affaire susceptible d'être inscrite à l'ordre du jour concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces annexes peut, à sa demande, être consulté par tout conseiller municipal à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

CHAPITRE II : Tenue des séances

Article 5 : Présidence de la séance

Le maire assume la présidence des séances du conseil municipal et dirige les délibérations. Il maintient l'ordre des discussions et assure la police des séances. En cas d'empêchement, il est remplacé dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 6. : Caractère public des séances – huis clos

Le public est dirigé vers les places qui lui sont réservées. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis et garder le silence.

Cependant, le conseil municipal peut décider sur la demande du maire ou de trois conseillers par un vote acquis sans débat dans les conditions fixées par l'article L. 2121-18 du Code général des

collectivités territoriales, qu'il se réunit à huis clos.

En cas de troubles ou d'infraction pénale, il est fait application de l'article L. 2121-16 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 7. : Le respect du règlement

Le Maire est chargé de faire respecter le règlement.

Il est en outre, au titre de ses pouvoirs de police de l'Assemblée, chargé de veiller au bon déroulement des séances du Conseil Municipal et à la sérénité des débats.

Tout membre du public ou membre de l'Assemblée peut, à ce titre, être rappelé à l'ordre.

Art. 8. : le secrétaire de séance

Un secrétaire de séance est nommé au début de chaque réunion dans les conditions prévues par l'article L 2121-5 du CGCT. Il assiste le Maire pour le contrôle des votes et le dépouillement des scrutins. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Art. 9 : Présence de personnes extérieur à l'assemblée

Assistent aux séances publiques du Conseil Municipal :

- Le directeur général des services municipaux
- Toute personne qualifiée sur invitation du Maire.

Ces personnes peuvent être entendues sur invitation du Maire sur un sujet de leur compétence. A l'issue de leur intervention, afin de permettre à l'Assemblée de délibérer, les intervenants sont invités à sortir de la salle ou à rejoindre les places réservées au public.

CHAPITRE III : Organisation des débats

Art. 10. : Ouverture de la séance

Le déroulement de la séance est en principe fixé dans les conditions ci-après.

Le procès-verbal de la séance précédente est mis aux voix pour adoption.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour. En cas d'ajout de sujet à traiter, il le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation concernant l'ordre du jour.

Art. 11. : La prise de parole

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Art. 12. : Organisation du débat d'orientation budgétaire

S'agissant des finances communales, un débat a lieu obligatoirement au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

À cet égard, une note de synthèse doit notamment faire apparaître les politiques budgétaires proposées par grandes masses fonctionnelles, par programmes d'investissement ainsi qu'en matière fiscale et tarifaire.

En outre, une note détaillée sur l'état de la dette de la commune est communiquée à cette occasion.

En aucun cas, le débat sur les orientations générales du budget ne peut être sanctionné par un vote.

Un délai minimum de quinze jours est observé entre le débat ci-dessus visé et le vote du budget.

CHAPITRE IV : Droit à l'information des cons

Art. 13. : accès aux documents

Tout conseiller municipal a accès aux documents préparatoires des délibérations, notamment aux dossiers établis par les commissions visées au chapitre VI.

Toutefois, et sauf pour les documents et renseignements énumérés aux articles L. 1411-13, L. 2121-26 et L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales qui peuvent être directement communiqués par l'administration municipale, les conseillers municipaux doivent demander au maire, la fourniture des éléments d'information qui leur sont dus.

Art. 14. : Questions écrites

Les questions écrites peuvent être posées à tout moment. Le maire dispose d'un délai de quinze jours pour y répondre.

Toutefois, dès lors que la réponse à la question posée nécessite des recherches approfondies, le délai visé à l'alinéa précédent est porté à un mois. Le maire est tenu d'aviser le conseiller municipal concerné, dans les huit jours à compter de la réception de la question, de la prolongation du délai.

À défaut de réponse dans les délais prescrits, la question écrite est automatiquement transformée en question orale lors de la séance la plus proche du conseil municipal.

Art. 15. : Questions orales

Lors de chaque séance du conseil municipal, avant (ou après) l'examen des questions portées à l'ordre du jour, tout conseiller municipal peut poser oralement une question dans les limites fixées par l'article 14 ci-dessus.

Afin de permettre au maire de réunir les éléments de réponse, le thème abordé dans la question orale doit lui être obligatoirement communiqué quarante-huit heures avant la séance.

Au cours de la séance, l'auteur de la question dispose d'un temps de parole de trois minutes maximum pour exposer sa demande et éventuellement d'un nouveau temps de parole identique après la réponse pour faire préciser un ou plusieurs points de celle-ci. Après que le maire a précisé sa réponse à la demande du conseiller municipal concerné, l'échange est irrémédiablement clos.

Les réponses figurent intégralement au procès-verbal de la séance. En tout état de cause, une question orale ne peut être suivie ni d'un débat sur le thème abordé, ni d'un vote de quelque nature qu'il soit.

Toute question orale présentée dans des conditions non conformes au présent règlement peut, à la demande du maire, être déclarée irrecevable par un vote du conseil à main levée et sans débat acquis à la majorité.

CHAPITRE V : Procès-verbaux, comptes rendus et délibérations

Art. 16 : Délibérations

Les extraits des délibérations, transmis aux représentants de l'État conformément à la législation en vigueur, ne mentionnent que les noms des membres présents et les absents excusés, ainsi que les pouvoirs écrits donnés en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales. Ils mentionnent également le texte intégral de la délibération et indiquent dans quelles conditions elle a été adoptée en précisant, à défaut d'unanimité, le nombre de voix pour, le nombre de voix contre et le nombre d'abstentions.

Art. 17. : Le compte rendu - Procès-verbal

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements supprime le compte rendu à partir du 1^{er} juillet 2022.

Toutefois, la liste des délibérations, avec mention des votes, examinées affichée (panneau d'affichage extérieur) et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations.

Le conseil municipal a opté pour un captage vidéo des conseils publics afin de mettre à disposition des habitants la teneur des débats. Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Le procès-verbal indique que la captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet et comprend un compte-rendu écrit sommaire des débats indiquant, pour chaque délibération ou question diverse concernée et selon une typologie constante (intervention pour explication de vote, intervention pour demande d'éclaircissement, intervention pour information), l'identité des conseillers municipaux ayant pris part aux débats (à l'exception du rapporteur et du président de séance).

Le procès-verbal de chaque séance est adopté lors de la séance suivante. Les demandes de modification doivent être faites en début de séance. Le conseil décide s'il y a lieu ou non de procéder à une rectification et, le cas échéant, fixe le nouveau texte. Les contestations faites ne peuvent en aucun cas entraîner une reprise des débats en cause.

Le procès-verbal est signé par le Maire et le secrétaire de séance sur la dernière page de la séance, après l'ensemble des délibérations. Une fois le procès-verbal adopté par le conseil municipal, il est publié sur support numérique sur le site internet de la commune.

CHAPITRE VI : Les commissions

Art. 18. Création des commissions

Il est créé 7 Commissions permanentes ainsi dénommées :

COMMISSION
Finances
Aménagement du territoire, Environnement
Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse
Affaires sociales, petite enfance et aînés
Bâtiments, Voirie, Espaces verts
Communication
Vie associative, culturelle et sportive

En outre, le conseil municipal peut décider de la création de commissions spéciales pour l'examen d'une ou plusieurs affaires.

Il peut également créer des comités consultatifs prévus à l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales dont il fixe par délibération la composition et les modalités de fonctionnement.

Art. 19. désignation des membres des commissions

Les membres des commissions permanentes ou spéciales sont désignés par le conseil municipal en son sein.

Toutefois, les membres de la commission d'appel d'offres, du bureau d'adjudication et de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste.

Art. 20. : mission des commissions

Les commissions permanentes et spéciales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier les projets de délibérations intéressant leurs secteurs d'activités.

Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leurs avis à la majorité des membres présents.
Elles désignent le rapporteur chargé de présenter l'avis de la commission au conseil municipal lorsque la question vient en délibération devant lui.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

Art. 21 : Modifications du présent règlement

Des modifications au présent règlement peuvent être proposées par le maire ou la moitié des conseillers municipaux.

Elles sont instruites par une commission spéciale créée à cet effet par délibération du conseil municipal.